

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE ALGER III

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SCIENCES DE GESTION

**Thèse pour l'obtention du Doctorat
En Sciences Economiques**

THEME

**LA POLITIQUE MONETAIRE EN ALGERIE DANS LE CADRE DES
REFORMES ECONOMIQUES ET L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE CES
REFORMES**

Présentée par :

Mme BERKANE Nadjia Ep.ARFA

Sous la direction de :

Mr ALI MEZAACHE professeur à

L'Université d'Alger

Les membres du Jury :

BENISSAD Mohamed El-Hocine, Professeur Agrégé à l'Université d'Alger 3 (Président)

MEZAACHE Ali, Professeur à l'université Alger 3 ((Rapporteur)

BOUZAR Chabha, Professeur à l'Université de Tizi-Ouzou(Membre)

AMMOUR Benhalima, Professeur à l'Université d'Alger 3 (Membre)

AKACEM Kada, Professeur à l'Université d'Alger 3 (Membre)

AMOKRANE Abdelaziz, Maitre de conférences à l'Université de Tizi-Ouzou(Membre)

-Année Universitaire 2012-2013-

**TITRE : LA POLITIQUE MONETAIRE EN ALGERIE DANS LE CADRE DES
REFORMES ECONOMIQUES ET L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE CES
REFORMES**

Dédicaces

A la mémoire de mon père, et de ma grand-mère lesquels m'ont appris la persévérance,

A la mémoire de mon beau-père,

A ma mère,

A mon mari, mes enfants,

A ma famille,

A mes chers professeurs

A mes amis

A la promotion 1989 Monnaie et Finances

Remerciements

Il m'est très agréable de remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu pour faire ce travail, celles qui ont contribué par leurs conseils et leur courtoisie à mon égard. Elles sont nombreuses et elles ont été très patientes par rapport aux efforts qu'elles n'ont cessé de fournir à chaque fois que je les sollicite.

Je tiens à remercier le professeur A.MEZAACHE pour avoir accepté de diriger ce travail de recherche, pour ses précieuses directives et pour ses encouragements qui m'ont été très bénéfiques.

Je remercie également les membres du jury qui ont bien voulu accepter d'évaluer cette recherche en apportant certainement beaucoup d'observations permettant d'enrichir d'avantage la réflexion apportée et toute l'attention qu'ils voudront bien prêter à cette problématique.

SOMMAIRE

Introduction Générale.....IX

**Première partie : La politique monétaire et financière de
L'Algérie.....19.**

Chapitre I- les fondements théoriques de la politique monétaire.....22.

Section I : Les Définitions de la politique monétaire.....24

Section II – Les objectifs de la politique monétaire 28

Section III – Les Instruments de la politique monétaire.....36

Chapitre II- La politique monétaire en Algérie42

Section I : la politique monétaire durant la période de 1963-1990.....43

Section II : la politique monétaire durant la décennie 90-2000.....47

Section III : la politique monétaire depuis 2000 à nos jours55

Chapitre III : Analyse de la masse monétaire :.....69

Section I -Les disponibilités monétaires.....74

Section II - La Quasi-monnaie..... 79

Section III - Etude de la progression de la masse monétaire.....80

Chapitre IV -L'analyse des contreparties de la masse monétaire..... 94

Section I - – Les crédits à l'économie :.....97

Section II – Les avances au Trésor104

Section III - Les avoirs extérieurs.....106

Deuxième partie : stratégie monétaire en matière de développement	
dans le cadre des reformes économiques.....	113
Chapitre I : Evolution du cadre juridique, institutionnel et organisationnel du système bancaire algérien.....	116
Section I- le cadre juridique et institutionnel.....	117
Section II –le cadre organisationnel.....	122
Section III- La création d'établissements spécialisés.....	131
Chapitre II- Impact des reformes économiques et financières engagées par les pouvoirs publics algériens sur le système bancaire	137
Section I – Rôle du système bancaire algérien dans le financement de l'économie durant la période de la planification financière à 1988.....	139
Section II – Le Programme de relance économique et les modifications juridiques du système bancaire.....	145
Section III – L'ajustement structurel et la politique de financement de l'économie.....	150
Chapitre III- L'implantation des banques étrangères et leurs Implications sur l'économie Algérienne	155
Section I : Impact des banques étrangères sur le secteur bancaire algérien.....	156
Section II- la réglementation fixant le seuil des capitaux	163
Section III- les conséquences économiques.....	164
Troisième partie : La conduite de la politique monétaire d'ouverture et ses implications	169
Chapitre I- Les fondements théoriques du chômage.....	173

Section 1- définitions du chômage	175
Section II : Les Mécanismes théoriques d'action contre le chômage.....	177
Section III- les principales causes du chômage.....	185
Chapitre II- Les reformes économiques en Algérie et leurs implications	188
Section I- Les reformes économiques et la conduite de la politique de l'emploi en Algérie.....	192
Section II- les caractéristiques du chômage en Algérie.....	199
Chapitre III- La conduite et l'importance de la politique économique en Algérie.....	214
Section I : la politique fiscale.....	218
Section II : la politique monétaire.....	222
Section III : la politique budgétaire.....	224
Conclusion générale	230

INTRODUCTION GENERALE

Introduction

Chaque pays, vise ou opte pour une politique économique qui assurerait son progrès et son développement. « Le développement repose sur trois piliers fondamentaux : une bonne politique économique, un environnement juridique et politique approprié et un développement social équitable»¹

Les principaux éléments de bonne politique économique repose essentiellement sur la stabilité macroéconomique (politique budgétaire saine, politique monétaire prudente taux de change approprié). Elle doit être en mesure de maîtriser le phénomène de l'inflation, de contribuer à la création de l'emploi et de favoriser une croissance équilibrée. Pour la réalisation de ces objectifs, qui demeure difficile l'Etat dispose d'un ensemble de moyens et d'instruments d'action.

Comme politique économique, La politique monétaire et budgétaire forment deux volets important de ses instruments. La politique monétaire est l'une des plus importants des composantes de la politique de développement de l'économie nationale d'un pays.

L'Algérie, à l'instar d'autres pays, avait entrepris plusieurs reformes depuis l'indépendance dont le but est d'assurer un développement macro-économique harmonieux, en prenant en charge toutes les difficultés susceptibles d'entraver la bonne conduite de ses reformes. Le choix du modèle socialiste calqué sur l'expérience de l'ex-URSS, a certes permis d'asseoir une politique d'industrialisation sur la base d'un large

¹ M.Alassane D.Ouattara : « Discours Programme FMI Berlin 9 juin 1999-(Directeur General adjoint)

secteur public mais beaucoup de contradictions ont surgi durant les années suivantes, en raison des changements suscités par la conjoncture internationale.

Les mécanismes de financement de l'économie de l'époque avait engendré un grand déséquilibre macroéconomique et les prérogatives du système bancaire n'étaient pas efficaces, (jusque là, les fonctions dévolues au système bancaire sont inexplorées), ce qui avait engendré beaucoup de difficultés dans le fonctionnement de l'économie nationale dans son ensemble.

La restructuration organique et financière des entreprises s'offraient comme une première étape des reformes .Ceci avait permis, dès 1986 une clarification, entre autres, du rôle du système bancaire et une réorientation de l'économie qui s'avérait indispensable.

La nouvelle vision du secteur bancaire devait permettre d'instaurer de nouveaux mécanismes qui devaient accompagner le processus de développement par un système de financement beaucoup plus réaliste.

Les reformes structurelles adoptées visaient à éliminer tous les goulots d'étranglements ,à rationaliser l'affectation des ressources , à libéraliser l'accès au marché , à promouvoir le commerce et l'investissement et à créer un climat propice à l'essor du secteur privé comme moteur principal de la croissance, malgré les difficultés ressenties dans la mise en œuvre du processus de privatisation. Bien que les besoins de financement sont directement liés aux rentrées générés par la fiscalité pétrolière, il est évident de rappeler que l'Algérie devrait penser à diversifier ses exportations hors-hydrocarbures pour ne

pas compter uniquement sur le pétrole sachant que plusieurs études démontrent que cette énergie tend à se raréfier.

Dans cet ordre d'idées, la question posée est de savoir, quelle est la place de l'intermédiation bancaire pour répondre aux besoins exprimés par les agents économiques en termes de financement de leurs activités.

Depuis les débuts des réformes, l'activité bancaire a essayé de se développer en s'adaptant aux nouvelles conditions suscitées par l'ouverture à l'économie de marché. Mais il est certain qu'une mutation accélérée d'une politique monétaire réaliste devait au cours des quinze dernières années et avec l'approbation de la loi sur la monnaie et du crédit, emmener beaucoup d'innovations dans le processus de prise en charge des mécanismes de financement appropriées aux différentes activités économiques.

Il est certain que le secteur bancaire est l'un des secteurs qui a connu des changements les plus profonds, tant au niveau de ses structures qu'aux niveaux des mécanismes monétaires et financières.

‘Avec un statut de garant du bon fonctionnement de l'économie, notamment par les rôles cruciaux qu'il joue en termes de financement de l'économie et de levier de développement, le secteur bancaire est sûrement celui qui est le plus encadré par les pouvoirs publics’²

L'économie algérienne, reposait sur un système socialiste durant le règne du feu Président Boumediene .A son époque, les valeurs du socialisme ont prévalu avec la

² Alcide Bour –Université de Droit .Sciences économiques et de gestion-master 2008-on
<http://www.memoireonline.com/10/08/1546/banques-sa-banques-cooperatives-strategies-developpement.html>

révolution agraire, l'industrie lourde, la nationalisation des hydrocarbures et dans le domaine bancaire par la nationalisation et la création de banques publiques Algériennes.

Le poids de l'indépendance est lourd à gérer, le dénouement des objectifs tracés n'a pu répondre aux attentes et l'idéal demeure difficile à réaliser. De ce fait, l'économie algérienne est en difficulté et les pouvoirs publics algériens réfléchissent dès lors à réorienter cette économie vers une économie de marché abandonnant ainsi le système socialiste.

Vers les années quatre-vingt, compte tenu de l'évolution économique à l'échelle mondiale et des changements politiques, suite à l'effondrement du mur de Berlin et en parallèle avec la dislocation de l'empire soviétique, les autorités algériennes se sont engagées dans de vastes réformes économiques et institutionnelles dans le cadre de l'ouverture à l'économie de marché. Le principe de l'économie de marché implique une libéralisation de l'initiative privée, le désengagement de l'Etat. Il ne doit pas assurer continuellement le financement de l'économie.

Il est nécessaire de rappeler que les réformes économiques engagées depuis 1989 par les pouvoirs publics visent entre autres à réhabiliter le rôle du système bancaire. Son rôle est clarifié pour la première fois à travers la loi bancaire de 1986, et la confirmation de sa commercialité par la loi 88-06 modifiant et complétant la loi bancaire 86-12.

En 1990, intervient la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) qui transforme la banque publique en une banque qui serait dévouée entièrement au service du développement économique et la Banque Centrale d'Algérie qui devient la Banque d'Algérie, assistée par deux institutions de contrôle de réglementation, reconquis son rôle de banque des

banques. En 2001 et suite à des défaillances dans le système bancaire en termes de risque, des modifications sont apportées par l'ordonnance n°01-01 de 2001, puis par l'ordonnance n°03-11 de 2003 relative à la monnaie et au crédit modifiée et complétée par l'ordonnance n°10-04. Lesdites ordonnances viennent renforcer les principes de la supervision et du contrôle bancaire. Aussi, dans un cadre d'ouverture, la loi sur la monnaie et le crédit permet à des banques et à des établissements financiers étrangers de s'installer sur le territoire national, reste à savoir quel sera leur apport à l'économie algérienne.

Des efforts considérables sont observés dès lors, pour mener une politique de développement prospère et il était indispensable de relever ce défi en cherchant des solutions propices et efficaces. Les entreprises publiques algériennes lesquelles devaient contribuer à ce développement, se débattaient dans une atmosphère financière inconfortable. Il convient de signaler qu'une politique d'assainissement a été mise en œuvre dès 1988 avec une tentative de restructuration organique desdites entreprises.

Aussi, la mise à niveau des entreprises économiques ayant survécu à cette démarche, demeure indispensable pour relever les défis auxquels le pays est confronté dans le processus de libéralisation.

Par ailleurs, et pour mieux répondre aux objectifs de croissance, et au bon déroulement des conditions de financement des investissements programmés, il est essentiel que le système bancaire puisse jouir d'une politique monétaire efficace et rigoureuse.

La politique monétaire est un art, elle doit fréquemment faire face à des situations nouvelles, Pour ce faire, les autorités monétaires devront prendre des décisions appropriées, pour assurer et garantir une stabilité financière et monétaire.

Par rapport aux objectifs clairement définis, la politique monétaire doit reposer sur des instruments adéquats et efficaces. Les théories monétaires offrent un socle important pour expliquer les phénomènes monétaires en général et pour la conduite d'une politique monétaire efficace et réaliste en particulier.

En effet, un ensemble de moyens d'action est mis à la disposition du système bancaire pour répondre aux exigences de l'économie en adéquation avec une bonne régulation monétaire.

Aussi, il est exigé des autorités monétaires une plus grande cohérence dans la définition de la politique monétaire pour réaliser une croissance économique dans une stabilité monétaire. En ce sens, elles doivent mettre en place une réglementation et distinguer les instruments pour garantir, et réaliser à la fois, la croissance et la stabilité monétaire.

Pour ce faire, nous nous posons la question selon laquelle il faut savoir dans quelle mesure et quel pourrait être l'instrument d'une politique monétaire le plus adapté au processus de réformes en Algérie ?, quelles seront les conditions appropriées, pour libérer le système bancaire de son cloisonnement pour qu'il puisse répondre aux exigences d'une économie de marché ?

De ces questionnements découlent les questions suivantes auxquelles nous essayons de répondre dans ce travail de recherche:

- 1- Entre les objectifs traditionnels de la politique monétaire, quels sont les objectifs que les autorités monétaires algériennes souhaiteraient définir pour les réaliser ?
- 2- Sachant qu'il existe plusieurs instruments de la politique monétaire dont l'utilisation et l'influence sur le développement économique, diffèrent d'un modèle économique à un autre, quel en est le choix fixé par les autorités monétaires Algériennes ?
- 3/ Quels sont les instruments appropriés susceptibles d'être utilisés ?

4/ Dans le cadre des réformes économiques et de la conduite de la politique monétaire:

- quelle est la réalité des objectifs de croissance, de plein emploi et d'équilibre du commerce extérieur?
- Est –ce que la politique financière actuelle en rapport avec l'économie de marché a pris en considération les objectifs sociaux (prend-elle en charge les besoins sociaux dans le cadre d'une politique sociale ?

Les réformes entamées en Algérie, dans le cadre de l'ouverture à l'économie de marché, ont eu, entre autres, beaucoup d'impacts sur les conditions de vie de la société. L'Algérie a enregistré, dans les années quatre-vingt-dix un taux de chômage moyennant les 25%, avec un pic record en 1995 avec 28% et faisait face à une situation très alarmante du marché du travail. Avec ses difficultés, les pouvoirs publics devaient se doter d'instruments nécessaires permettant de répondre aux attentes de la société. Cependant, Il est difficile d'évaluer les effets sociaux des politiques économiques et de cerner des mesures susceptibles d'apporter un bien être à l'ensemble de la collectivité.

La réponse aux interrogations citées, fera l'objet d'une démarche analytique sur la base des hypothèses suivantes :

* Le choix d'instruments appropriés indispensable à la réalisation des objectifs de développement fixés par les pouvoirs publics devrait être accompagné par un système bancaire compétent, flexible, initié, répondant à toute situation de déséquilibre économique et financier et conduit par un cadre institutionnel approprié et réfléchi.

*la prise de décision du développement économique du pays suppose un effort parallèle dans la prise en considération de la ressource humaine dans le cadre d'une politique sociale faisant l'objet d'une croissance économique supérieure au rythme de la productivité.

Certes les autorités monétaires tentent à chaque fois de faire face aux situations de déséquilibre en employant ou en utilisant les ou l'instrument de la politique monétaire le plus approprié mais qui reste peu probable selon certaines critiques. Aussi, l'objectif de notre travail de recherche est d'essayer de clarifier, de comprendre à l'aide d'une analyse chiffrée la conduite de la politique monétaire en Algérie tout au long des différentes réformes entamées par les pouvoirs publics depuis l'indépendance à nos jours et aboutir à l'appréhension des outils qui favoriseront le développement socio-économique du pays à travers un système bancaire rigoureux et efficace, un système bancaire qui devrait concurrencer dans le cadre de l'ouverture des institutions et des banques étrangères.

L'articulation générale de cette thèse qui a pour thème « la politique monétaire en Algérie dans le cadre des réformes économiques et l'impact socio-économique de ces réformes » s'articulera sur trois parties et dix chapitres qui auront pour démarche d'analyser, comme suscité, les différentes données statistiques et d'essayer de proposer les solutions envisageables.

La première partie traite de : la politique monétaire et financière de l'Algérie.

Cette partie sera consacrée à l'appréhension des fondements théoriques de la politique monétaire lesquelles devraient nous mener, à cerner par une analyse chiffrée la politique monétaire poursuivie par les autorités monétaires algériennes, depuis l'indépendance à nos jours.

Cette analyse sera fractionnée par période, la période 1963 à 1990 puis durant la décennie 90-2000 et enfin, la politique monétaire depuis 2000 à nos jours. Cela sera traité respectivement, dans le premier puis dans le deuxième chapitre.

Aussi, pour comprendre la situation économique et financière du pays, il est indispensable d'analyser la conduite du système bancaire algérien dans le financement de l'économie par l'analyse systématique de la masse monétaire et de ses contreparties laquelle fera l'objet du troisième et quatrième chapitre.

La deuxième partie traite de la stratégie monétaire algérienne en matière de développement dans le cadre des réformes économiques.

Comme suscitée dans la première partie, le système bancaire doit accompagner le développement économique par le biais du financement. Cette partie traitera donc du cadre juridique, institutionnel et organisationnel du système bancaire algérien, de son rôle et sa participation au financement de l'économie tout au long des réformes économiques et enfin, dans un cadre d'ouverture, étudier l'apport des banques étrangères implantées en Algérie à l'économie algériennes. Cela se fera dans trois chapitres respectifs.

La troisième partie porte sur la conduite de la politique monétaire d'ouverture et ses implications.

Etant donné le processus de mise en œuvre de l'économie de marché, les pouvoirs publics algériens devront affronter les aléas qui pourront entraver le bon déroulement de ce processus. Dans ce cadre, l'étude des différentes réformes va nous éclairer sur l'essor des entreprises publiques algériennes durant ces réformes et leurs implications socio-économique.

Aussi, il paraît nécessaire d'observer un arrêt sur les fondements théoriques du chômage dans un premier chapitre, si on considère que ce dernier constitue un des principaux effets négatifs de ce processus.

Dans le second chapitre, On traite en particulier, des réformes économiques et la conduite de la politique de l'emploi en Algérie. Quelle serait la politique économique tracée par les pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de l'économie de marché et quel est son degré de réalisation et ce dans le troisième chapitre, sachant que la mise en œuvre de l'économie de marché sous-entend un désengagement de l'Etat mais la politique de développement de l'Algérie offre une spécificité, nous étudierons la conduite et l'importance de la politique économique en Algérie.

PREMIERE PARTIE :

Politique monétaire et financière de l'Algérie

INTRODUCTION :

Des principes généraux s'appliquent presque à toutes les économies. Des principes tirant leur essence des expériences des pays, fondés sur l'étude et analyse de l'économie menée par des chercheurs voulant comprendre les phénomènes de l'équilibre ou déséquilibre monétaire. Depuis l'apparition de la monnaie en remplacement du troc, la définition et les fondements de la demande monnaie posaient problème puis ont succédées plusieurs théories et modèles définissant le rôle et les fonctions fondamentales de la monnaie, sa relation avec les fluctuations des prix... etc.

Les travaux de J.M.Keynes et de M. Friedman viennent consolider les théories qui ont précédées .Ils nous éclairent sur les problèmes de la théorie monétaire en général et sur les démarches plausibles pour une bonne conduite de la politique monétaire. Depuis la crise de 1929 à nos jours, les crises financières se sont succédées, interférant ainsi, le développement de la croissance économique de plusieurs pays.'La fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle ont été marqués par un grand nombre de crises financières de diverses natures :krach de 1987,crise du système monétaire européen de 1992-1993,crise asiatique de 1997 suivie en 1998 par la crise brésilienne, la crise russe et la crise argentine, krach des valeurs technologiques en 2001et bien sûr, la fameuse crise des subprimes en 2007 qui s'est muée en une crise bancaire et financière mondiale, aux conséquences sévères sur la croissance économique mondiale »³.

Dans ce cadre, comprendre les phénomènes monétaires nous mène de prime à bord à étudier les fondements théoriques de la politique monétaire à travers les modèles des théories monétaires, traduire par la suite, cette approche en analysant à l'aide d'indicateurs statistiques, la mission

³ Jésabel Couppey-Soubeyran : Monnaie, Banques, finance.2emeEdit.Puf.année 2012.P.299

de la politique monétaire en Algérie tout en éclaircissant le lien entre la politique monétaire et la croissance économique du pays.

Cette étude se fera à travers quatre chapitres.

Chapitre 1/ Les fondements théoriques de la politique monétaire

Chapitre 2/ la politique monétaire en Algérie

Chapitre 3/ analyse de la masse monétaire

Chapitre4/ analyse des contreparties de la masse monétaire.

CHAPITRE I

**-LES FONDEMENTS THEORIQUES DE LA POLITIQUE
MONETAIRE**

Introduction

La monnaie s'avère être l'axe fondamental à travers lequel plusieurs penseurs et chercheurs ont essayé d'explicitier les phénomènes monétaires. Plusieurs définitions sont données à la monnaie comme par exemple, étant: «l'ensemble des disponibilités du public qui peuvent être transformées en biens et services sur le marché à tout moment »⁴.

Contrairement à une ancienne réflexion et pensée économique, laquelle marginalisait la monnaie de par sa neutralité, la réalité économique et d'autres théories approprient à la monnaie à travers ses différentes fonctions, un rôle fondamental dans la vie quotidienne, en général, et dans l'économie, en particulier. Cela, va dans «le sens du prolongement des arguments des néo-classiques et des monétaristes dans la recherche des facteurs qui agissent sur la vitesse de circulation de la monnaie ... Et pourquoi les agents tiennent-ils à conserver des encaisses en monnaie ?»⁵.

En effet, la monnaie à travers ses caractéristiques et ses fonctions fondamentales (La monnaie Instrument de mesure des valeurs, La monnaie comme moyen de paiement, et comme réserve de pouvoir d'achat), menée par un système bancaire approprié, joue un rôle important dans l'activité économique et influe sur l'économie réelle. La Banque Centrale laquelle chapeaute ce système et dont dépend l'offre de monnaie doit maîtriser l'émission monétaire pour préserver et promouvoir le développement économique souhaité.

⁴ Beat Burgenmeier : analyse et politique économiques.5^{eme} Edit.Economica.2002.p129

⁵ Jean Marchal –Jacques Lecaillon –les flux monétaires- Edit.Cujas 1967.P.92

Il s'agit là, de s'approprier d'une politique monétaire efficace pour réaliser une régulation de la quantité de monnaie en circulation et une certaine stabilité monétaire tout en maintenant un rythme de croissance économique.

Face aux diverses crises, ce dilemme reste difficile à réaliser mais les autorités monétaires sont dans l'obligation d'y répondre par les mécanismes et instruments jugés appropriés à la situation et répondant aux objectifs tracés.

Dans le cadre économique et financier, la politique monétaire offre différents instruments de régulation pouvant correspondre aux attentes des autorités monétaires et celles des pouvoirs publics.

A cet effet, nous avons consacré ce premier chapitre à l'étude des fondements théoriques de la politique monétaire de par ses objectifs et de ses instruments.

SECTION I : Définitions de la politique monétaire

La politique monétaire est l'action par laquelle l'autorité monétaire, en général la Banque Centrale, agit sur l'offre de monnaie dans le but est de remplir son objectif de stabilité des prix. Elle tache également d'atteindre les autres objectifs de la politique économique, qualifié de triangle keynésien : la croissance, le plein emploi, l'équilibre extérieur.

Aussi, la politique monétaire est définie⁶ comme étant la politique qui utilise le contrôle de l'offre de monnaie par la banque centrale comme instrument permettant de réaliser les objectifs d'une politique économique générale. « A travers la politique monétaire, les pouvoirs publics cherchent à régler le volume et les conditions de la circulation monétaire »⁷

Il n'y a pas, et il ne peut y avoir de politique monétaire indépendante de l'ensemble de l'action économique et sociale des pouvoirs publics.⁸ Il faudrait en ce sens, une coordination des actions des pouvoirs publics.

Selon la Banque de France⁹, la politique monétaire, qui constitue un des instruments de la politique économique, a pour objet de régler la création monétaire et l'activité du système bancaire en fonction de l'intérêt général.

La politique monétaire peut être simplement définie comme la mise en œuvre des moyens de régulation de la masse monétaire c'est-à-dire de contrôle de son prix et de sa quantité¹⁰.

⁶ R.S.Thorn « Théorie monétaire » Edit.Dunod. Paris 1971.p6

⁷ J.H.David « la monnaie et la politique monétaire » Edit.Economica 1983.P.191

⁸ Idem.op.cit.P212

⁹ Banque de France : La Banque de France et la monnaie – 3 eme édition 1987 –

¹⁰ Didier Marteau « Monnaie, Banque et marchés financiers »edit-economica.2008p101

Selon J. P.PATAT¹¹, on définit généralement la politique monétaire comme l'action qui utilise l'offre de monnaie par la Banque Centrale comme un instrument de réalisation des objectifs de politique économique générale.

Selon J.H.DAVID¹², la politique monétaire est un élément de la politique économique générale des pouvoirs publics, qui vient confronter et appuyer les autres choix faits par les pouvoirs publics dans le domaine budgétaire ou fiscal ; ...mais la politique monétaire a des points privilégiés.

Dans certains manuels d'économie monétaire, la politique monétaire est souvent définie comme étant une politique de crédit.

En effet, pour les tenants de cette thèse, la politique monétaire proprement dite s'exerce essentiellement sur la distribution des crédits à l'économie alors que l'on sait pertinemment que l'efficacité du contrôle de l'évolution des liquidités suppose, en principe, qu'il vise à la fois les trois catégories de contreparties de la masse monétaire : Or et devises, créances sur le Trésor et crédits à l'économie.

La nécessité d'une action d'ensemble paraît s'imposer d'autant plus que l'acquisition d'or et devises par la Banque Centrale, les concours de celle-ci au Trésor et ses prêts aux institutions financières accroissent la liquidité du système bancaire en l'alimentant en « monnaie centrale ».

¹¹ J.P.Patat – Monnaie- Institutions Financières et politique Monétaire- Ed- Economica-1987 page 275

¹² J.H.David .OP.CIT. page 212.

Il reste pour les tenants de cette thèse que les variations des réserves d'or et de devises et celles des créances sur le Trésor échappent en large part aux impulsions directes de la politique monétaire proprement dite.

En effet, le niveau des réserves de change dépend, selon eux, de l'évolution de la balance des paiements elle-même liée à l'évolution de commerce avec l'étranger, aux influences diverses qui commandent les mouvements internationaux de capitaux et, le cas échéant, aux règles édictées en matière de contrôle des changes.

Le pouvoir de la politique monétaire rencontre donc des limites. De l'autre côté, l'évolution des créances sur le Trésor public dépend, toujours selon eux, de la gestion des finances publiques.

Le gouvernement se préoccupe évidemment des effets monétaires que peut déterminer l'exécution du budget de l'Etat. Mais en fixant l'ampleur des dépenses et des recettes publiques, il doit obéir aussi à des considérations d'autre nature, d'ordre économique, politique ou social.

Il peut lui arriver, de ce fait, d'opérer des choix dont les conséquences sur l'évolution de la liquidité doivent être contrebalancées par une action spécifique dans le domaine du crédit.

C'est pourquoi le contrôle du crédit constitue, pour les tenants de cette thèse, le champ d'intervention essentiel de la politique monétaire.

SECTION II – Les objectifs de la politique monétaire

Au sein de la politique économique d'ensemble, l'objectif final de la politique monétaire, selon la Banque de France par exemple, ¹³est de fournir à l'économie la quantité de monnaie nécessaire à la croissance économique, tout en maintenant la stabilité de la valeur interne et externe de la monnaie.

Entre 1945 et le début des années 70 le cadre de la politique monétaire était fondé sur le système de Breton Wood .L'objectif de ce système monétaire international était que les monnaies des pays membres du FMI aient des taux de change fixe par rapport au dollar des Etats- Unis, et par un engagement de ce pays d'assurer la convertibilité de sa monnaie en or.

A partir des années 80, le point d'ancrage nominal de la politique monétaire a été la stabilité des prix jusqu'à aujourd'hui encore. 'Une enquête portant sur 94 économies, réalisé par la banque d'Angleterre révèle que dans plus de 80% des cas la stabilité des prix était l'objectif principal, dans 26% des cas, c'est l'unique objectif.'¹⁴

En réalité le but des politiques monétaires aujourd'hui tend surtout à stabiliser les prix (contrôler l'inflation) et à stabiliser la valeur externe de la monnaie. 'La lutte contre l'inflation est devenue l'objectif prioritaire des banquiers centraux et celle-ci s'exerce au moyen d'une régulation indirecte de la masse monétaire, en faisant varier les taux directeurs du marché monétaire.'¹⁵

¹³ Rapport d'activité de la banque de France –1991.

¹⁴ http://fr.Wikipedia.org/wiki/politique_monetaire

¹⁵ Soubeyran Jésabel Couppey: Monnaie, banques, finance.Op.Cit.P. 229

Cet objectif final recouvre des objectifs dits « intermédiaires » qu'on appelle parfois « variables-cibles » qui impliquent la surveillance et le contrôle de la croissance de la masse monétaire et l'évolution des taux d'intérêts.

La fixation des objectifs intermédiaires par la banque Centrale sont une manière d'appui à la réalisation des objectifs finaux. Entre la maîtrise par exemple de la masse monétaire (objectif intermédiaire) et celle des prix (objectif final), il existe une relation étroite. A l'aide des objectifs intermédiaires, la banque Centrale peut établir ses prévisions et exercer « un effet d'annonce » sur les anticipations envisagées.

Les autorités monétaires se fixent généralement en matière d'objectifs intermédiaires :

-Tout d'abord, un objectif de croissance maximale annuelle de la masse monétaire et ce, de manière à limiter la part de la monnaie dans le financement de l'économie au strict nécessaire.

-Cet objectif d'augmentation de la masse monétaire devrait s'accompagner, en parallèle, d'une augmentation appropriée en valeur du Produit Intérieur Brut (P.I.B) avec un taux moyen d'inflation acceptable ;

Les autorités monétaires à travers l'application d'une politique monétaire doivent suivre étroitement l'évolution de la circulation de la monnaie d'une part, il ne faut pas que l'insuffisance monétaire entrave l'expansion et d'autre part qu'une forte circulation monétaire risque de nuire à la croissance économique.

« Trop peu de création monétaire risquerait de freiner les échanges, trop de création monétaire engendrerait des tensions inflationnistes »¹⁶

- Ensuite, un niveau des taux d'intérêt qui rend le crédit accessible aux secteurs qui ont besoin de financements mais qui soit suffisamment élevé pour assurer une sélection satisfaisante des activités à financer et suffisamment incitatif pour les épargnants. Ceci pour dire que le niveau des taux d'intérêt est très influant sur le comportement des entreprises et des ménages.

Pour l'entreprise, son but est la réalisation de la rentabilité de ses projets d'investissements donc calcul de son coût de capital. Plus le coût des capitaux est élevé, moins l'entreprise est incitée à investir. Cependant, « l'entreprise peut accepter de payer des taux d'intérêt élevés si elle peut répercuter la hausse de ses coûts dans ses prix sans risque de perdre ses marchés »¹⁷

En ce qui concerne les ménages, ces derniers étaient peu influencés par les variations des taux d'intérêt, étant donné qu'en général, ils avaient tendances à thésauriser ou à épargner pour un motif de précaution plus que pour un rendement financier (maladie, voyage...); cependant, ce comportement tend à changer étant donné le développement de l'information et la concurrence entre les établissements financiers à vouloir drainer plus d'épargnants qui opteront de ce fait pour une épargne plus rentable.

La hiérarchie des taux doit, par ailleurs, être propre à favoriser les placements à long terme.

¹⁶ J.H.David. OP. CIT. page 222

¹⁷ J.H.David. OP. CIT. page 225

- Le dernier objectif intermédiaire est le taux de change : il est défini comme étant « le prix d'une monnaie exprimé en une autre monnaie, Le taux de change est déterminé par l'offre et la demande de chacune des deux monnaies.

C'est également un taux de conversion des prix domestiques en prix extérieurs et prix mondiaux en prix locaux. »¹⁸

Le choix d'une politique de change est un élément essentiel dans la définition d'une stratégie économique et financière.

La crise économique génère des analyses et recherches pour trouver réponses aux questionnements et motifs de cette crise .Ainsi, dans la définition de des objectifs intermédiaires de la politique monétaire, deux thèses s'opposent : les thèses « monétaristes » et les thèses « Keynésiennes ».

Paragraphe 1/ la thèse Keynésienne :

L'offre de monnaie par le système bancaire selon l'approche Keynésienne est considérée comme exogène, déterminée par la politique de la banque Centrale. « En effet, du fait de la très grande sensibilité de la demande de monnaie des agents économiques au taux d'intérêt, tout accroissement exogène de l'offre de monnaie induisait une baisse du taux d'intérêt et donc une thésaurisation supplémentaire dont les effets venaient en quelque sorte annuler l'impact positif qui était attendu pour l'économie de la mise en circulation de moyens de paiement nouveaux ». ¹⁹Les Keynésiens voient une relation de la demande de monnaie et les taux d'intérêts par un

¹⁸ H.Benissad. « L'ajustement structurel. Objectifs et expérience ».Edit. Alim . année .JAN.1994. p 18

¹⁹ J.H.David OP.Cit. page 213

motif appelé « motif de spéculation » d'où le constat suivant de la possibilité d'une thésaurisation et que le taux d'intérêt détermine le partage de l'épargne entre placements financiers et thésaurisation.

Pour le courant keynésien donc, le taux d'intérêt est très important (contrairement aux classiques). Nous savons que l'école « monétariste » n'a pas la même conception que l'école « keynésienne » quant à l'influence de la monnaie sur l'activité économique. Elle rejette la thèse des keynésiens qui consiste à ajuster avec précision (réglage fin) les paramètres monétaires (quantité de monnaie, taux d'intérêt, vitesse de circulation de la monnaie) aux nécessités économiques conjoncturelles.

J. M. Keynes²⁰ dans son œuvre ' théorie générale et traité sur l'économie' démontre qu'un accroissement de la quantité de monnaie en circulation qu'elle qu'en soit la nature, crée une demande excédentaire de marchandises ; et que la monnaie détenue par les particuliers et les entreprises n'est pas détenue seulement pour faire face à leurs transactions, mais qu'elle était aussi détenue pour un motif de précaution (notion de revenu) d'abord et pour un motif de spéculation ensuite d'où l'introduction de notion des taux d'intérêt.

Keynes, affirme que la véritable tâche de la théorie monétaire, « est de traiter les problèmes d'une manière dynamique afin de mettre en évidence l'enchaînement causal par lequel le niveau des prix est déterminé. Il insiste aussi sur le rôle moteur que le système bancaire est susceptible de jouer dans l'enchaînement des mécanismes économiques. »²¹

²⁰ J.Henri David « la monnaie et la politique monétaire » p.127 Edit.Economica.1983.

²¹ Jean Marchal et Jacques Lecaillon » Les flux monétaires » Edit.Cujas 1967.P.286

Paragraphe 2-/ la thèse monétariste :

Les monétaristes attribuent un rôle secondaire au taux d'intérêt. Ils insistent sur l'importance de la politique monétaire dans la régulation économique conjoncturelle. En effet pour les monétaristes, « l'abaissement des taux d'intérêt qui résulte d'un accroissement de la quantité de monnaie en circulation n'a qu'une influence faible sur la demande d'encaisse des agents économiques.

Tout supplément d'offre de monnaie provoque donc un excédent d'encaisse chez les agents économiques... »²² Pour les monétaristes, seule compte la quantité de monnaie en circulation qui dans leur optique, doit être maintenue à un niveau de progression compatible avec la croissance économique. L'accent est mis sur le contrôle de la croissance monétaire et la fixation d'un chiffre précis comme objectif.

La maîtrise de la croissance de la masse monétaire constitue l'un des objectifs privilégiés des monétaristes.

La masse monétaire, dans une optique monétariste, doit croître au même rythme que le produit national, si la masse monétaire est sous contrôle, alors l'inflation est stable. Le courant monétariste ²³ amène à dire que lorsqu'on augmente la masse monétaire, les agents économiques ont des encaisses supérieures à celles désirées, le surplus d'encaisse est immédiatement dépensé. Donc, une augmentation brutale de la masse monétaire se traduit par un excès de demande sur le marché des biens et des services.

²² J.Henri David « la monnaie et la politique monétaire » p.220 Edit.Economica.1983.

²³ J.M .Albertini&A.Silem“ comprendre les théories économiques ”Ed. Seuil 1988 p 134

Ainsi M.FRIEDMAN (chef de file de l'école monétariste)²⁴ préconise une surveillance étroite de la masse monétaire dont il recommande de maintenir un taux constant de croissance. En effet, Friedman constate que la masse monétaire augmente plus vite que l'activité économique. La cause de l'inflation est donc un accroissement anormal de la quantité de monnaie par rapport au volume de la production. Milton Friedman est pour une politique monétaire stricte : théorie quantitative de la monnaie. Il remet en cause la courbe de Phillips (keynésien)²⁵ (selon cette courbe, une relance monétaire se partage entre un effet prix « inflation » et un effet quantité « hausse de la production » ; l'importance de l'effet prix par rapport à l'effet quantité dépend du taux de chômage)

Pour les Monétaristes, une politique monétaire doit avoir essentiellement trois objectifs :

- La surveillance du taux d'intérêt qui a une influence sur les investissements des entreprises et leur arbitrage entre les titres et la monnaie ;

- La libération des mouvements internationaux de capitaux et la surveillance des parités entre les devises ;

- La surveillance de la politique du crédit.

²⁴ M.Friedman «Inflation et systèmes monétaires » Ed.C.Levy 1969 Page 65

²⁵<http://www.skyminds.net/economie-et-sociologie/le-role-economique-et-social-des-pouvoirs-publics/politiques-conjoncturelles-et-structurelles/>

Pour les Keynésiens, le deuxième objectif intermédiaire est beaucoup plus important que le premier. Pour freiner ou encourager la création monétaire, les Keynésiens recommandent d'exercer une action par les taux d'intérêt²⁶. Le niveau des taux d'intérêts nominaux est l'instrument privilégié des Keynésiens : une baisse des taux d'intérêts doit conduire à une reprise de l'activité économique.

Pour l'école Keynésienne, la politique contrôlant la quantité de monnaie n'a pas de sens. Ce sont les taux d'intérêt qui déterminent le niveau de la liquidité et non l'inverse. La croissance de la masse monétaire influe à la fois sur les prix et les quantités. Keynes pense que l'inflation ne peut surgir qu'en période de sous-emploi.

De ce fait, il affirme que « la véritable tâche de la théorie monétaire est de traiter les problèmes d'une manière dynamique afin de mettre en évidence l'enchaînement causal par lequel le niveau des prix est déterminé²⁷ ». Il insiste aussi sur le rôle moteur que le système bancaire est susceptible de jouer dans l'enchaînement des mécanismes économiques, que la politique monétaire ne pourrait être conçue autrement que comme une politique d'accompagnement de la politique budgétaire.

Tout compromis entre ces deux tendances demeure difficile du fait qu'on se heurte à une contradiction fondamentale car la Banque Centrale ne peut pratiquement contrôler en même temps les quantités et les taux.

²⁶ J.M. Keynes « Essais sur la monnaie et l'économie » Edit. Payot. P.B. 1972 Page 15.

²⁷ Jean Marchal et Jacques Lecaillon « les Flux monétaires » edit. Cujas 1967. P 286

On sait, en effet, que la création monétaire dépend de la monnaie banque centrale émise par cette dernière. Un rationnement en quantité de celle-ci ne peut que résulter dans une déstabilisation à la hausse des taux d'intérêt et inversement.

En revanche, le contrôle des taux d'intérêt, quel que soit leur niveau souhaité et les variations permises de ce niveau, ne peut se faire que si la Banque Centrale est prête à intervenir sur le marché monétaire sans considération du volume en augmentation ou en diminution de son émission de monnaie.

SECTION III – Les Instruments de la politique monétaire

« Les instruments sont les outils dont dispose la Banque Centrale pour mettre en œuvre sa politique monétaire et affecter en finalité le comportement économique et financiers des agents privés »²⁸

Si on part du principe que l'origine de la création monétaire réside essentiellement dans l'activité de crédit, Et que le but des autorités monétaires est la maîtrise de l'évolution de la masse monétaire et celle des taux d'intérêt, deux moyens principaux d'action et de contrôle sont à leur disposition pour réguler cette activité :

-Le contrôle quantitatif à travers lequel les autorités monétaires ont tendance à contraindre ou à limiter le développement de l'activité des banques. L'encadrement du crédit s'avère le plus important.

-L'intervention des autorités monétaires, en particulier la banque Centrale dans la réalisation de l'équilibre de la liquidité bancaire (L'escompte, l'open – market, et la politique des réserves obligatoires).

²⁸ Asma Layouni -les mesures intermédiaires de la politique monétaire : rôle et implications stratégiques-
Thèse de Doctorat de Sciences Economiques-Université Lumière Lyon 2-2007.P16

Avec le développement des marchés des capitaux, le financement de l'économie s'est élargi. Les banques, à l'occasion d'achat de titres de plus de l'octroi du crédit peuvent créer de la monnaie surtout si ce marché est suffisamment développé.' Encadrer le crédit ne suffit plus à contrôler la masse monétaire. Il faut agir sur la liquidité bancaire et cela ne peut se faire qu'indirectement en faisant varier le taux des opérations de refinancement auprès de la banque centrale.'²⁹

Paragraphe I- l'encadrement du crédit :

L'objet de l'encadrement du crédit est de limiter par voie règlementaire la distribution du crédit voire de cerner la progression de la source essentielle de la création monétaire.

Il permet donc de freiner directement la progression de la masse monétaire, tout en évitant une forte hausse des taux d'intérêt. « L'utilisation de l'encadrement du crédit permet donc à la fois de limiter la création monétaire et la distribution du crédit lorsque celles-ci atteignent un rythme excessif et de maintenir les taux d'intérêt au niveau relativement bas jugé nécessaire pour entretenir la croissance et le plein emploi »³⁰.

Cependant, l'encadrement du crédit présente des avantages et des inconvénients. Son avantage principal est le contrôle de la source principale de la création monétaire et donc de contrôler efficacement celle-ci. Ses inconvénients sont :

- l'encadrement fausse la concurrence entre établissements et empêchent les banques d'accroître leurs parts de marché voire à figer les situations bancaires en étant appliqué d'une manière uniforme à tous les établissements.

²⁹ JezabelCuppey-Soubeyran :Monnaie,Banques,finance.PUF.2eme edit.2012.P247

³⁰ Ould cheikh El Mokhtar “ la politique monétaire et ses effets sur les variables réelles. Cas de la Mauritanie » mémoire de magister .1999 (Annaba) p.45

- une différence s'établit dès lors, entre entreprises. Les banques auront tendance à accorder du crédit aux grandes entreprises plutôt qu'aux moyennes entreprises.

Aussi, une nouvelle entreprise sera moins encouragée à se développer « dans la mesure où les établissements de crédits eux-mêmes tendent à encadrer le développement de leurs concours à leurs clients en fonction des encours de ces clients, ce qui ne laisse pas de place au développement d'affaires nouvelles ou de clients nouveaux »³¹

Paragraphe II- l'action sur la liquidité bancaire

Le contrôle seul des autorités monétaires de l'expansion monétaire par le biais de l'encadrement du crédit s'avère insuffisant, ce qui pousse celles-ci à utiliser en exerçant sur la liquidité bancaire d'autres instruments de contrôle indirect tels que :

1/le taux de réescompte :

En cas de besoins, et pour reconstituer leurs liquidités, une possibilité est ouverte aux banques commerciales de se refinancer directement auprès de l'institut d'émission par la technique de réescompte ou 'auprès d'autres banques sur le compartiment interbancaire du marché monétaire'.³² La Banque Centrale agit donc sur le coût de refinancement des banques en modifiant son taux d'escompte (taux d'intérêt) ; soit en élevant ce taux pour astreindre les banques à réduire leurs prêts à l'économie ; soit en le diminuant et ce pour inciter les banques à développer leur activité de crédit. Et selon **J.H.DAVID**³³ il s'agit de concours que la banque Centrale accorde individuellement aux banques commerciales en leur rachetant, à terme généralement

³¹ J.H.David OP. Cit. P 255

³² Jezabel Couppey-Soubeyran : Monnaie, Banques, finance Op.Cit.P249

³³ J.H.David OP.Cit. P 241.

assez court et à taux fixés à l'avance en l'occurrence le taux de l'escompte, des effets représentatifs de créances sur l'économie ou sur l'Etat.

Cependant, le recours au refinancement auprès de la banque Centrale s'effectue sur la base de plafonds de réescompte imposés à chaque banque.

(2)/La politique des réserves obligatoires :

La réglementation des réserves obligatoires impose aux banques commerciales de détenir en compte non rémunéré à la banque Centrale un certain volume de monnaie centrale ; qui, selon **M. de Mourgues**³⁴ fait obligation aux banques de détenir de la monnaie centrale en « réserve » dans des comptes non productifs d'intérêts, à l'institut d'émission.

Cette réglementation a pour souci de préserver la liquidité des banques et la sécurité des déposants, et est pour les autorités monétaires un instrument de contrôle indirect de la création de monnaie. « Les banques sont ainsi conduites à modérer la progression de leurs concours à l'économie »³⁵

Le maniement des réserves obligatoires est utilisé pour appuyer l'action de l'institut d'émission sur le taux d'intérêt. Il permet d'accompagner une détente des taux par des abaissements successifs des réserves obligatoires ou de renforcer l'effet d'une hausse des taux par une augmentation du coefficient de réserves.

3/-L'Open-Market :

Qui consiste à l'intervention de la banque Centrale sur le marché monétaire par cession ou acquisition des titres. Par cession des titres payés en monnaie Centrale pour réduire la création de monnaie, ou par acquisition des titres fournis en monnaie

³⁴ M. de Mourgues « Economie monétaire » Ed-Dalloz-1984. Page 118.

³⁵ D-Besnard et M.Redon-La monnaie : politique et institutions. P161

centrale pour stimuler la création de monnaie. 'Le taux de soumission minimal à ces opérations principales de refinancement est un taux directeur fixé par la Banque Centrale : le taux « refi » pour l'Eurosystème (système européen de banques centrales) ; aux Etats Unis est le taux des « fed funds »'³⁶

Ce type d'intervention a l'avantage d'obliger les banques à bien maîtriser leur situation de trésorerie car il pilote directement la masse monétaire. « La politique d'open-market agit plus directement sur l'offre monétaire que la politique de réescompte. »³⁷

4/La politique de crédit direct de la banque d'émission ou de l'état³⁸

Dans une économie inflationniste, l'Etat est amené dans sa politique de gestion du déficit, à ne pas épuiser les crédits qui lui ont été accordés, mais la banque centrale et les banques étatiques et privées sont également contraintes à ne pas dépasser un certain plafond de crédit. Cette mesure très restrictive n'est utilisée que très rarement .Le fond monétaire International recommande cette mesure uniquement lorsqu'il s'agit de lutter contre un taux d'inflation galopant comme l'Algérie l'avait connu au cours des années 1990.

³⁶ JezabelCuppey-Soubeyran :Monnaie,Banques,finance Op.Cit.P250.

³⁷ Beat Burgenmeier.Op.Cit.p138

³⁸ Ghanie Ghaussy « politique monétaire et stabilité économique »<http://webmanagercenter.com/management/p1>

Conclusion :

Dans le sens où la politique monétaire contribue à la stabilisation et à la réalisation des objectifs de la politique économique puisqu'elle constitue un de ses instruments, il advient indispensable pour la banque centrale de s'entourer d'éléments qualifiés et efficaces qui pourront l'aider à choisir les instruments appropriés à la conjoncture économique et définir une bonne politique de contrôle de crédit.

La politique monétaire se fixe plusieurs objectifs : un objectif final qui recouvre des objectifs dits intermédiaires ou cibles. Le plus important en est le contrôle de la masse monétaire selon la vision monétariste et celle des taux d'intérêts selon l'approche Keynésienne.

CHAPITRE II
LA POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE EN
ALGERIE

Introduction

Le choix d'une politique monétaire appropriée dépend en général de l'étude d'une situation similaire, d'une autorité monétaire compétente, ainsi que d'un système bancaire efficace, dompté d'un cadre institutionnel favorable.

En s'appuyant sur les différentes analyses, théories économiques et monétaires et particulièrement sur la théorie Keynésienne et sur celle des monétaristes, les pouvoirs publics algériens essayent d'intervenir dans le processus de développement économique, en adaptant un modèle qui puisse répondre et concrétiser les objectifs cibles qui conduisent à une expansion économique favorable.

Néanmoins, Il faut souligner que les théories monétaires sont nées suite à une situation de déséquilibre spécifique, dans un cadre et contexte bien précis mais qu'en est-il quant à leur application à l'économie algérienne ?

Section I- La politique monétaire durant la période 1963-1990

D'une manière générale, on peut considérer que l'ensemble des instruments de régulation des flux monétaires que nous avons examinés précédemment étaient, jusqu'à la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, complètement ignorés en Algérie.

Dans un premier temps (1962-1969), la demande de crédit bancaire est faible et ne pose pas trop de problèmes de régulation, d'équilibre monétaire, ni de problèmes liés à la valeur interne du dinar. Ce dinar algérien qui voit sa naissance dès avril 1964.

A partir de 1970, la demande de crédits bancaires s'amplifie à cause du montant des programmes d'investissements publics et de l'implication des banques commerciales publiques dans le financement du développement. Désormais, par la réforme financière de 1971 le secteur bancaire est introduit dans la sphère de financement.

Dès cette période, et en l'absence d'une politique monétaire active et de type classique, les pouvoirs publics ont mis en place une planification des crédits qui signifie au fond que tout financement (impliquant une création de monnaie) correspond à un besoin de l'économie

Pour expliciter les sources de la création monétaire avant l'approbation de la loi bancaire, il est fondamental d'étudier le taux de liquidité de l'économie durant la période 1970 à 1987. Il apparaît selon les chiffres ci-après que ce taux est nettement supérieur à 50% sauf pour l'année 1974, d'où le caractère inflationniste de l'économie algérienne durant cette période :

	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79
Taux d'accroissement M2(en %)	8.3	6.9	30	11.5	27.1	30.2	29.8	19.3	29.8	18
Accroissement PIB (%)	11.7	2.6	16.6	17.1	73.5	10.2	20.7	17.7	20.2	22.3
Taux de liquidité(%)	57	60	66	63	46	55	59	60	64	62

Source :Abdelkrim Naas.-Le système bancaire algérien-de la décolonisation à l'économie de marché-Edit-Maisonneuve&Larose-2003-P102

Et le tableau suivant illustre, le financement de la Banque Centrale qui est en progression continue : (en milliards de D.A)

	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79
Avances de BCA	3.83	5.05	5.92	5.71	5.24	8.00	11.6	15.2	22.8	26.2
Dont au Trésor	3.32	3.80	2.48	0.62	-1.39	0.01	2.5	6.3	15.1	14.3
Aux Banques	0.51	1.25	3.44	5.09	6.63	7.99	9.1	8.9	7.7	11.9
Masse monétaire	13.1	13.9	18.1	20.4	25.8	33.7	43.6	52.0	67.5	79.9
BCA/M2	15.9	35.9	32.6	28.1	20.3	23.8	26.7	29.2	33.8	32.9
Avances trésor/M2	25	27	13	3	-5	0.2	5	12	22	18

Source :Ouchichi Mourad- L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie-thèse de doctorat-Université Lumière Lyon2-Mai 2011-P77

L'élargissement des compétences du secteur bancaire en matière d'allocation de crédits « s'illustre par l'envolée des concours à l'économie. Ainsi la moyenne annuelle des crédits bancaires à l'économie passe de 3.5 milliards de dinars durant la période 1964/70 à 85.6 milliards de dinars durant la période 1970/86, soit une multiplication par deux fois du volume des crédits bancaires ». ³⁹

La première priorité de la décennie 80 a été caractérisée par la restructuration organique et financière des entreprises publiques. Elle a consisté au traitement des créances et des dettes des entreprises, renonciation du Trésor sur les prêts à long terme (financement obligatoire des investissements planifiés). « Les crédits à long terme sont incorporés aux fonds propres des entreprises, et l'octroi des crédits à moyen terme ou à court terme par examen spécial du gouverneur ». ⁴⁰

Durant cette période, la banque centrale d'Algérie (Banque d'Algérie par la LMC) qui devait être le régulateur de la demande monétaire perdit son rôle au profit du Trésor qui devient le centre de régulation financière et monétaire. Aussi, les entreprises devaient avoir une domiciliation bancaire unique qui permettait en ce sens aux banques le contrôle de l'activité des entreprises.

A ce terme, sont insérées durant cette période les subventions de l'Etat (Trésor).

Mais dans le contexte global, le volume des créances impayées (des entreprises) a gonflé et les découverts bancaires étaient importants surtout après la chute brutale des prix de pétrole en 1986.

³⁹ Lounis Ahcene « Politique monétaire dans le cadre d'une transition vers l'économie de marché » cas de l'Algérie. P23 .mémoire de magistère en sciences économiques.1994/1995

⁴⁰ C.Hamza « la restructuration industrielle- quelques éléments d'approche. In revue l'économie n°13 avril 1994.p15

Il faut signaler que de 1970 à avril 1990, le système bancaire était inséré dans la doctrine de la planification financière. Jusqu'à la veille de la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, la politique monétaire algérienne était marquée par les caractéristiques de la régulation monétaire en économie d'endettement⁴¹, à savoir :

1- La fixation administrative des tarifs appliqués par les banques (taux d'intérêt, commissions, dates de valeur) à un niveau relativement bas pour ne pas pénaliser les entreprises publiques (principales bénéficiaires des crédits bancaires).

2- Les banques étaient totalement astreintes à financer l'activité des entreprises publiques. L'offre de crédit dépendait du bon vouloir de ces entreprises sans aucun lien avec le niveau de l'activité de ces entités.

3- Inélasticité de la demande de crédit par rapport aux taux d'intérêt ;

4- La Banque Centrale était « astreinte » à refinancer la trésorerie des banques à défaut de mettre en péril l'activité de ces entreprises ;

5- Mise en place de l'encadrement du crédit (planification financière) visant à limiter le volume des financements consentis aux agents économiques par les banques.

La fonction du système bancaire de par les textes, s'éclaircit avec l'approbation de la loi bancaire 86.12 du 19 Août 1986 qui vise une refonte complète du système bancaire et :

« a) Les banques sont encouragées à se prémunir contre les risques d'insolvabilité et d'immobilisation de leurs avances ;

b) La Banque Centrale d'Algérie recouvre ses prérogatives en matière de politique monétaire ; elle met en œuvre, entre autres, le plan de crédit et les actions de stabilisation de la monnaie nationale ;

⁴¹ F.RENVERSEZ- « Eléments d'analyse monétaire » Ed. Dalloz 1983 Page 123.

c) les banques et les établissements de crédit sont, désormais, libres de lever ses emprunts à moyen ou long terme ;

d) les avances de l'institut d'émission au Trésor Public et aux banques ne sont pas illimitées ;

e) les banques peuvent octroyer aux entreprises des prêts à long terme, débudgétisant ainsi ce type de financement. »⁴²

A travers l'élaboration d'un plan de crédit, les autorités monétaires souhaitaient procéder au financement de l'économie tout en laissant aux banques une marge de manœuvre quant à l'appréhension des risques de solvabilité et tout en étant couvert par l'instauration de la loi sur le secret bancaire. Mais, il faut souligner que l'endettement du Trésor Public auprès du système bancaire demeure important malgré l'existence des conditions contraire dans la loi bancaire.

A travers la loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 19 Août 1986, les réformes économiques entamées en 1988 ont octroyé aux banques une plus large autonomie dans la gestion de leurs activités et affirmé le « caractère commercial » des relations banques-entreprises.

Selon A.Naas,⁴³ l'application aurait certainement introduit une plus grande discipline dans le financement de l'économie et constitué une phase nécessaire à la transition vers l'économie de marché.

Section II : La politique monétaire durant la décennie 1990-2000 :

Affermit par l'effondrement des prix de pétrole, la détérioration de la situation économique du pays s'accélère durant les années quatre-vingt. La loi bancaire de 1986 (modifiée et complétée par la loi 88-12) laquelle devait libérer le système

⁴² H.Benissad :l'Algérie : de la planification socialiste à l'économie de marché.ENAG-2004-P 126

⁴³ A.Naas :le système bancaire algérien-de la décolonisation à l'économie de marché.Maisonneuve&Larose.2003P.170

bancaire de son cloisonnement , donner plus de prérogatives à la Banque Centrale n'as pas répondu aux attentes et aux résultats escomptés.

En effet, la loi bancaire de 1986 étant la propriété de l'écrit cède la place à une nouvelle loi. A partir de 1990, on assiste donc à l'abrogation de la loi bancaire 86-12 et à la promulgation de la Loi sur la Monnaie et le Crédit 'LMC' .

Paragraphe1-l'avènement de la loi 90-10

Promulguée le 14 avril 1990, la LMC constitue un nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées, par les pouvoirs publics, en Algérie depuis 1988 et dans le prolongement des reformes visant l'autonomie des entreprises. Elle définit aussi, les modalités de gestion de la monnaie en réhabilitant le rôle de la banque Centrale et son indépendance en créant le conseil de la monnaie et du crédit qui a pour rôle l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire. Elle oblige les banques à respecter les normes de gestion en vue de garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des tiers. Le Trésor Public, n'est plus l'agent financier de l'Etat. Le Conseil de la Monnaie et du Crédit est désormais une autorité souveraine en matière de politique monétaire. Le contexte dans lequel a été promulguée la LMC et les conditions de son adoption ont suscité des discordances entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. « Pour assurer la cohérence et le succès des réformes économiques, le gouvernement a demandé que le projet présenté soit voté en l'état »⁴⁴. (Sans que les députés introduisent des amendements).

ParagrapheII-Les dispositions de la régulation monétaire pour les autorités monétaires

L'objectif final de la politique monétaire menée par la Banque d'Algérie est la stabilité interne et externe de la monnaie. Comme objectif intermédiaire est retenu la

⁴⁴ A.Naas.OP.Cit.P 171

stabilité de l'inflation voire la maîtrise de la création monétaire. (Tendance monétariste).

Etant donné la nouvelle réglementation mise en place en 1990, voire l'application de la loi sur la monnaie et le crédit (L.M.C), les autorités monétaires algériennes (le conseil de la monnaie et du crédit) ont opté à partir de 1991 pour le choix d'une politique monétaire d'inspiration monétariste. En effet, pour combattre le laxisme monétaire qui a caractérisé la période antérieure, plusieurs actions ont été lancées, à savoir :

1- La fixation de normes de croissance des agrégats monétaires

(Fixation de taux de croissance de la masse monétaire et du crédit intérieur) ;

2- La déréglementation des taux d'intérêt c'est à dire autoriser les banques à fixer la grille de leurs taux d'intérêt, les commissions qu'elles perçoivent et les dates de valeur.

Il s'agit de procéder au démantèlement de l'ancien appareil réglementaire pour mettre en place un système financier régi par la concurrence qui seule pourrait l'inciter à développer son imagination et à contribuer au mieux au financement des activités économiques nationales ;

3- La réforme du marché monétaire par l'élargissement de sa base (des intervenants) et l'octroi d'un rôle privilégié dans le refinancement des banques ;

4- La mise en place de nouveaux instruments de contrôle de l'activité bancaire : Les réserves obligatoires « qui consistent à rendre indisponible tout ou une partie de la monnaie centrale détenue par les banques ou, si elles n'en possèdent pas, à les obliger à s'en procurer par le refinancement »⁴⁵.

⁴⁵ Monique Beziade op. cit.p361.

La loi sur la monnaie et le crédit limite la possibilité de crédit, donc diminuer en quelque sorte le recours des banques au refinancement auprès de la banque centrale d'Algérie. En effet et selon l'article 93 de ladite loi, la banque centrale d'Algérie peut exiger des banques commerciales de déposer auprès d'elle, dans un compte non rémunéré une réserve calculée sur la base d'un taux qui ne doit, en aucun cas dépasser 28% des montants servants à la base de calcul. Ce taux pourrait s'appliquer soit sur l'ensemble des dépôts ou sur une catégorie de ceux-ci, soit sur l'ensemble des placements des banques ou sur une catégorie de ceux-ci, tant en monnaie nationale, qu'en monnaie étrangère.

Par ailleurs, et en l'application des normes édictées par le comité de Bale, le système de ratios prudentiels oblige les banques à respecter certaines normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants, et plus généralement des tiers ainsi que l'équilibre de leur structure financière ⁴⁶.

Suite à un problème financier de grande envergure qui a mis le système bancaire public en situation critique, la loi 90 sur la monnaie et le crédit est modifiée et complétée par l'ordonnance n°03.11 du 26 Août 2003 qui constitue ainsi un nouveau texte de référence pour le secteur bancaire et financier.

Paragraphe III : la mise en œuvre des réformes orientées vers l'économie de marché.

Une économie de marché est un système économique qui s'organise autour du marché et qui repose principalement sur les lois du marché, notamment celle de l'offre et de la

⁴⁶ CH. DE BOISSIEU « Les ratios prudentiels dans les années 1990. Bulletin du centre d'information sur l'épargne et le crédit (CIEF)- N°136 février 1991.

demande, pour réguler les activités économiques. Une économie de marché naît de la réalisation d'un équilibre entre l'offre et la demande dans un environnement concurrentiel, par un ajustement du niveau des prix et du niveau de rémunération des facteurs de production..

L'économie de marché est souvent associée au libéralisme économique⁴⁷. Selon l'optique du FMI, il s'agit de minimiser l'intervention de l'Etat préconisé dans l'approche Keynésiennes et de s'inspirer du courant monétariste en encourageant l'investissement privé.

« La caractéristique essentielle de l'économie de marché est celle d'être une économie où les agents sont pleinement habilités à faire leur choix, selon les informations que leur livre le lien de rencontres et d'échanges des biens et services : le marché. »⁴⁸

Les autorités monétaires ont opté pour une transition vers l'économie de marché. C'est un événement économique marquant de la part des autorités algériennes vu l'ampleur de la difficulté financière (dettes extérieures, inflation, faible évolution du taux de croissance ...) en général, et celle des entreprises publiques en particulier nécessitant un assainissement de leurs dettes qui pèsent lourds sur le système bancaire.(les entreprises sont financées essentiellement par le crédit).

A partir de 1990, avec la Loi sur la Monnaie et le Crédit, la création du marché monétaire se met en place. Et afin de limiter l'accroissement de la masse monétaire, des actions sont menées sur le crédit et le taux d'intérêt.

⁴⁷ <http://fr.wikipedia.org/>

⁴⁸ C. hamza « le rôle de l'Etat en économie de marché » in revue l'économie n°16. juillet. Aout 1994.Edit -Agence Algérie. Presse. Service.

Malgré ses nouvelles prérogatives, la Banque d'Algérie, continue d'offrir des liquidités et à financer les banques avec des intérêts bas. Cependant, des sanctions sont mises en place à partir de 1991 de tout dépassement des plafonds de refinancement.

Les autorités monétaires ne pouvant faire face, et toujours dans le cadre d'une relance économique et d'une stabilité financière se voient obliger d'entamer une procédure d'ajustement structurel. « L'objectif est d'aboutir à une économie moderne diversifiée, plus armée pour une ouverture sur le monde. L'ajustement est d'abord une nécessité interne qui découle de la situation de l'économie algérienne et non d'un traitement qui est imposé par l'extérieur... Il est utile sinon indispensable que ce programme reçoive le soutien du Fonds Monétaire International.⁴⁹

Le plan de l'ajustement structurel est dicté par le FMI au pays dont la balance des paiements est en déséquilibre et préconise en ce sens des mesures correctives d'ordre budgétaire, fiscal et commercial. A savoir le déficit budgétaire atteint 168.3milliards en 1993.

⁴⁹ M. Abdelwahab Keramane « accord Algérie – F.M.I » in revue l'économie n°14 mai 1994.p10 .Agence Algérie Presse Service.

En ce sens, les banques sont astreintes à répondre aux besoins de l'économie en respectant ces mesures et aussi la nouvelle réglementation prudentielle. Ceci étant cependant très difficile vu la situation économique déséquilibrée.

Aussi, il faut rappeler que ⁵⁰« l'expansion monétaire a atteint 24% en 1992 et 21% en 1993 tandis que la croissance de la monnaie fiduciaire a été respectivement de 17,6% en 1992 et de 14,3% en 1993. Ces chiffres montrent que l'expansion monétaire a été beaucoup moins élevée ces dernières années ».

La croissance a atteint environ 2% en 1994, en quatre ans, le taux d'inflation a été multiplié par quatre ; il a atteint 35% en 1994. Dès le début de l'année 1993 avec la mise en œuvre du Plan National 93/97 cinq catégories d'actions sont envisagées⁵¹ :

- Maîtrise des opérations du commerce extérieur et leur adéquation aux objectifs de croissance de la production.
- De la préparation de la relance à terme de l'économie.
- L'organisation de la production du pouvoir d'achat des catégories sociales défavorisées.
- De la lutte contre les tensions inflationnistes.
- De la mise en œuvre des actions et priorité du budget d'équipement pour 1993.

Entre autre, les banques doivent rationaliser leur gestion et mieux accomplir leur fonction d'intermédiation financière.

⁵⁰M. Abdelwahab Keramane.op.cit.p 13

⁵¹Revue l'économie n°05. juin 1993. . A.P.S p. 6

A partir de l'année 1994, et avec l'application du programme de l'ajustement structurel, et l'émergence d'un marché financier, la politique monétaire a connu des restrictions dans le but de réduire l'inflation et tendait vers la stabilisation du taux de change. Ceci a été facilité par la réduction du déficit budgétaire par rapport au Produit National Brut (soit de 4 point en 1994 et de 3 point en 1995). 'La libération du marché interbancaire en 1994 est conçu comme l'élément central de la réforme bancaire et le mécanisme de mise en adéquation des offres et des demandes de monnaie et de devises',⁵²

Durant le premier semestre 1995, et toujours dans le cadre de la poursuite du programme de stabilisation monétaire le solde du Trésor ⁵³ s'est élevé à 16,8 milliards de dinars, les banques ont bénéficié de 33,6 milliards de dinars de décaissements de ce dernier au titre des rachats et des pertes de change. Dans le même contexte, le Trésor a remboursé 53 milliards de dinars à l'égard du système bancaire.

Le taux de refinancement des banques auprès de la banque d'Algérie a été relevé de 72,7% par rapport au 4eme trimestre 1994. Ceci pour atténuer la faiblesse de l'épargne financière puisque les dépôts en dinars ont baissé au premier trimestre 1995.

Il est remarqué aussi une augmentation des crédits à l'économie de l'ordre de 16%(305,8 milliards de dinars en 1994 et 354,7 milliards de dinars en 1995). Ceci

⁵² Revue Media- Bank n°21- « Indicateurs monétaires- Tendances monétaires et financières ». décembre 95/ déc.1996. p.6

⁵³Fatima Zohra Oufriha 'ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie '.In les cahiers du CREAD n°46/1998.P183

s'explique par des transferts en devises au titre des paiements cash des importations et du désendettement net en devises des entreprises et des banques. Il résulte en ce sens, une diminution des avoirs extérieurs passant de 50,7 milliards de dinars en décembre 1994 à 31,5 milliards de dinars en mars 1995.

Pour le second semestre 1995 le montant de refinancement des banques auprès de la banque d'Algérie a baissé passant de 101,4 milliards de dinars à 84,5 milliards de dinars en juin 1995.

A fin juin 1995, le refinancement des banques auprès de la banque d'Algérie au moyen d'instruments de marché monétaire a atteint 30% des concours de la banque d'Algérie. Les banques rencontrent donc des difficultés à répondre aux besoins de l'économie surtout vis à vis des entreprises publiques dont le redressement n'a pas encore été achevé. Malgré le rachat des découverts par le Trésor qui a eu un impact négatif sur les banques, les entreprises publiques rencontrent toujours des difficultés de Trésorerie.

Pour ce qui est de la progression de la masse monétaire(M2), il y'a un ralentissement de 1994 à 1997 ; le taux de liquidité a diminué de 49% en 1993 à moins 37% en décembre 1997. Le taux d'inflation a baissé de 39% en 1994, à 21% en 1995, à 15% en 1996, à moins de 6% en fin 1997.

Section III- La politique monétaire depuis 2000 à nos jours

L'ordonnance n°01-01 du 27 février 2001 introduits des aménagements à la LMC, notamment en ce qui concerne les autorités de contrôle et de surveillance. En effet, le Conseil de la Monnaie et du crédit n'a plus en charge l'administration de la Banque d'Algérie (qui relèvera du conseil d'administration) mais restera toujours une autorité

monétaire. Au niveau de sa composition le Conseil de la Monnaie et du Crédit est formé des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie et de trois personnalités indépendantes, nommées par décret du Président de la République.

La bonne conduite de la politique monétaire est renforcée par l'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit qui définit les prérogatives du Conseil de la Monnaie et du Crédit et précise également les responsabilités de la Banque d'Algérie. Cette responsabilité est renforcée par l'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 suscitée.

Paragraphe I -Les Objectifs de la politique monétaire :

La LMC fixe deux principaux objectifs opérant dans l'objectif d'un équilibre économique à savoir, la stabilité des prix comme objectif interne et la stabilité des taux de change comme objectif externe. A cet effet, la politique de régulation monétaire consiste à agir sur l'offre et la demande de monnaie.

Cette action s'appuie sur des objectifs intermédiaires qui portent sur les variables tels que les taux d'intérêts, le contrôle des agrégats de monnaie et de crédit et le taux de change. Étant donnée la surliquidité, dû essentiellement à l'augmentation de l'agrégat avoires extérieurs, le contrôle de l'inflation constitue désormais le premier objectif de la politique monétaire menée par la Banque d'Algérie.

A cette fin, et pour 2007 par exemple, la Banque d'Algérie retient un objectif d'inflation de 3%. L'article '35' de l'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010, mentionne et relance le principale objectif qu'est la stabilité des prix , le maintien dans les domaines de la monnaie ,du crédit et des changes, les conditions qui favoriseront le développement tout en veillant à la stabilité monétaire et financière d'où l'intérêt dominant de maitrise de l'inflation entre autres.

La conduite de la politique monétaire a permis de respecter un taux d'inflation de 3.5%.mais elle enregistre un taux très élevé en 2012 atteignant un taux de 8.2% en juillet 2012 et 8.9% à fin 2012.Cette augmentation est due selon les analyses de la Banque d'Algérie à un effet endogène, à savoir à des défaillances des structures des marchés des biens et services en particulier celles des marchés de gros.

Une forte progression de l'agrégat M2 est enregistrée entre 2003 et 2006 .Son taux de croissance est supérieur à 10% en 2004 et est de 10.9% en 2005.Ceci est dû essentiellement à l'augmentation des avoirs nets. Les données sont les suivantes :

	2003	2004	2005	2006
Taux de croissance M2%	15.6	11.4	10.9	18.67

Source : Banque d'Algérie

Au cours des années 2007 et 2008, l'analyse de la situation monétaire montre une très forte expansion de la masse monétaire d'un taux de 16.04% en 2008 contre 24.17% en 2007 .L'agrégat « avoirs extérieurs nets » s'est particulièrement accru en 2006, excédent la masse monétaire M2 et on assiste à une augmentation des créances nettes du Trésor Public sur le système bancaire.

Les réserves de changes de l'Algérie ont enregistré une augmentation due principalement à l'envolée des prix des hydrocarbures dépassant les 10 milliards de dollars en 2010.

Les Avoirs en devises en milliards de dollars

2000	2001	2002	2003	2004
11.91	17.91	23.1	32.9	43.11

Source : rapport de la Banque d'Algérie

Paragraphe II-Les instruments de la politique monétaire

Les instruments classiques sont inefficaces face à une importante inflation. La Banque d'Algérie procède à un suivi rigoureux des processus inflationnistes. Les tabulations sont pour un taux de 3.88 % en 2011 qui atteint finalement un taux d'inflation de 3.87% soit un écart très faible. Quels instruments efficaces conduiraient à la maîtrise de ce phénomène qu'est l'inflation donne beaucoup de fils à retordre pour les économistes dont les avis divergent.

Pour la Banque d'Algérie, la reprise des liquidités émerge comme principal instrument de conduite de la politique monétaire avec la combinaison, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires. . La Banque d'Algérie a introduit durant le second semestre de 2005 deux nouveaux instruments indirects : « la reprise de liquidités à fréquence trimestrielle » contre un taux de 1.% (taux a été porté à 2 % en 2006) et « la facilité de dépôt rémunérée » contre un taux de 0.3 %.

La conduite de la politique monétaire au moyen de ces instruments a permis de résorber un montant de 878.9milliards de dinars sur un montant global d'excès de liquidité de 909.81milliards de dinars soit un taux de 96.61%.

Ainsi, la Banque d'Algérie a eu recours à la manipulation du taux de réserves obligatoire et à la reprise directe de liquidités.

Le taux de réserve obligatoire est passé de 4.25 % en décembre 2001 à 6.25 % puis à 6.5 % en mars 2004. Les réserves obligatoires sont rémunérées depuis 2005 à 1 % (sachant que le montant de la réserve obligatoire est rémunéré par la Banque d'Algérie à un taux de 1%, calculé sur la base d'un taux de 6.5% de l'assiette de calcul), au lieu de 1.25 % auparavant.

Ces différents mécanismes ont eu pour effet d'accroître les dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie. Grâce à ces différents instruments, La banque d'Algérie parvient à stabiliser la situation monétaire.

« Le principal instrument actif de conduite de la politique monétaire en 2007 est les reprises des liquidités. Aussi, l'instrument « réserves obligatoires » a constitué un autre instrument actif tout au long de l'année 2007, représentant entre 17% et 20% des liquidités bancaires auprès de la banque d'Algérie et contribuant ainsi à atténuer l'excès de la liquidité en 2007. »⁵⁴. Le taux de réserves obligatoires est relevé à 9% des dépôts en 2010 et à 11% en 2012.

Paragraphe III-La politique monétaire et financement de l'économie

Le passage à l'économie de marché exige cependant, une intermédiation financière adéquate voire un système bancaire efficace et un système financier approprié. Aussi, le développement doit s'appuyer ,pour la réalisation des objectifs tracés, sur un éventail d'entreprises dotées de structures solides que ce soit du point de vue financier ou du point de vue ressources humaines compétentes .

Il est remarqué que ⁵⁵ la politique d'assainissement financier n'a pas pris en charge sérieusement les pertes de change des entreprises suites aux dévaluations excessives du dinar. A titre d'exemple, pour l'année 1993, l'Etat a octroyé 80 milliards de dinars au fonds d'assainissement financier des entreprises publiques, alors que les besoins financiers des entreprises sont estimés pour la même année à plus de 400 milliards de dinars.

⁵⁴ Liberté du 25 juillet 2008-synthèse de Rayenne in www.algerie-dz.com

⁵⁵ ChaibBounoua « la crise financière de l'entreprise publique algérienne » in revue l'économie n°14 . mai 1994. p. 19.

Toujours est-il que l'Etat ne peut assurer continuellement le financement des dites entreprises et par ailleurs les banques sont confrontées au respect des règles prudentielles qui délimitent leur refinancement auprès de la Banque Centrale d'Algérie et aussi à la politique des réserves obligatoires. L'année 2005 a marqué le début du programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC). Cet ambitieux programme (2005-2009) prolonge l'action du programme de soutien à la relance économique (PSRE) de 2001 à 2004.

Le financement de l'économie par le biais de la Banque d'Algérie entre 2000 et 2001 est très faible, dû principalement à la création des fonds de participation qui diminue le recours du Trésor Public aux avances de la Banque d'Algérie. Il est remarqué conjointement le faible crédit aux Banques et cela apparait à travers les données du tableau suivant :

Financement de l'économie par la Banque d'Algérie

	1998	1999	2000	2001
Financement Banque d'Algérie	325.5	469.8	14.1	-276,3
Dont :				
-concours au Trésor	99.3	159.0	-156.4	-276,3
-crédit aux Banques	226.2	310.8	170.5	0
Masse monétaire M2	1.287,9	1.468,4	1659.2	2.071.8
Financement BA/masse monétaireM2	25%	32%	1%	0%

Source : A.Naas.OP.Cit.P.273

La bonne conduite de la politique monétaire est renforcée par l'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit qui définit les prérogatives du Conseil de la Monnaie et du Crédit, qui précise également les responsabilités de la Banque d'Algérie .En 2010, l'ordonnance n°10-04 a donné un ancrage à la stabilité des prix et la contribution de la politique monétaire à la stabilité financière.

Par ailleurs, de nouvelles dispositions de la part du comité de bale viennent accompagner l'activité bancaire dans le processus de gestion des risques.

Ainsi, la réforme Bale II, est venue compléter la démarche entreprise par ce comité, dans ses soucis de sécuriser et d'uniformiser l'activité bancaire au niveau mondial. L'accord de Bâle II, vise à optimiser l'alignement des exigences en fonds propres sur les risques supportés et à assurer de meilleures conditions de concurrence entre les banques au niveau international. Les recommandations de Bâle II, s'appuient sur trois piliers indissociables dont la finalité est de renforcer les relations entre contrôle interne et externe des risques.

Le premier pilier concerne les exigences minimales en fonds propres définit par le nouveau ratio **Mac Donough**, destiné à remplacer le ratio **Cooke**. Ce ratio ne change pas l'assiette de calcul "fonds propres/risques", par contre une ventilation du risque en fonction de sa nature sera exigée. Les fonds propres de la banque doivent couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. L'objectif du deuxième pilier est de renforcer le processus de surveillance des autorités de contrôle sur les établissements de crédit. Enfin, le troisième pilier consiste en un dispositif de discipline par le marché. Il définit les règles à respecter par les banques en matière de

communication financière pour permettre au public l'accès en toute liberté aux informations sur l'actif, les risques ainsi que sur leur gestion »⁵⁶

Depuis 2002, la Banque d'Algérie mène une politique active visant à résoudre le problème de surliquidité dû essentiellement au gonflement des réserves de change.

La Banque d'Algérie reconnaît dans son rapport de 2005 que les banques affichent des ratios d'intermédiation bien inférieurs à ceux qu'autorisent les règles prudentielles compte tenu de la stabilité de leurs ressources.

Ces différents mécanismes ont eu pour effet d'accroître les dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie. Grâce à ces différents instruments, La banque d'Algérie parvient à stabiliser la situation monétaire.

En effet, et dans le but de contribuer à un financement bancaire approprié et non inflationniste des entreprises, la Banque d'Algérie utilise les instruments de la politique monétaire tels que reprises de liquidités, réserves obligatoires et facilité marginale de dépôts avec une certaine flexibilité.

Au début de chaque année, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la Monnaie et du Crédit, les prévisions de l'évolution des agrégats monétaires et propose les instruments de politique monétaire de manière à répondre aux objectifs de cette dernière.

⁵⁶<http://www.memoireonline.com/10/08/1546/banques-sa-banques-cooperatives-strategies-developpement.html>

En 2007, la conduite de la politique monétaire a permis de respecter un taux d'inflation de 3.5% mais en 2008 face à la crise mondiale et à l'augmentation des importations des produits alimentaires à prix élevé, l'inflation a atteint 4.4% en moyenne annuelle.

Pour 2008, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a arrêté les objectifs de taux d'expansion de la masse monétaire à 27% et le taux de croissance des crédits à l'économie à 15.3%.

En 2009, l'inflation enregistre un très haut niveau avec un taux de 5.7%, «les réserves de change officielles on atteint 146.23 milliards de dollars à fin juin 2009 alors que la dette a été évaluée à quatre milliards de dollars ...les exportations d'hydrocarbures avaient reculé de manière substantielle en 2009en registrant 44.41milliards de dollars soit une baisse de 42.46% par rapport à 2008 »⁵⁷

Il faut souligner que la volatilité des revenus des hydrocarbures a des conséquences importantes non seulement sur la liquidité des banques et sur la concrétisation des objectifs de la politique monétaire mais aussi sur le développement économique du pays.

En fixant un taux d'inflation comme objectif, la Banque d'Algérie suit ce qu'on appelle « le ciblage de l'inflation » méthode appliquée par les pays industrialisés. « L'expérience a montré que seuls quelques pays industrialisés de la zone euro, les Etats Unis ,la nouvelle Zélande , la Suède , la Grande Bretagne et exceptionnellement l'Afrique du Sud qui avaient adopté cette stratégie dans les années 90...ont réussi à maintenir la croissance »⁵⁸ « Le ciblage de l'inflation n'est pas indiqué pour les pays non crédibles au sujet aux chocs 'externes',tels que

⁵⁷ M.Laksaci in le quotidien Liberté du 21/10/2010

⁵⁸ Supplément économique dans « l'info.au quotidien25/juillet 2008

l'évolution défavorables du taux de change ou de la volatilité des prix des hydrocarbures »⁵⁹Cette réflexion est citée dans la revue du Fonds monétaire international en 1999, et mentionnant que 'la fixation sur l'inflation peut non seulement fausser les politiques économiques mais conduire aussi à des dispositions institutionnelles qui réduisent les flexibilités économiques sans gain important sur le plan de la croissance'⁶⁰

Et toujours dans la perspective de la mise en œuvre des nouvelles règles prudentielles Bale II , la Banque d'Algérie et la commission bancaire continuent de veiller à ce que toutes les banques améliorent leur gestion des risques de crédits .Aussi, une centrale de risque au niveau de la Banque d'Algérie est chargée de recueillir auprès de chaque banque et chaque établissement financier le nom des bénéficiaires des crédits, le plafond et la nature du crédit et les garanties prises pour chaque crédit.

Cette conduite prudente permet de maîtriser l'inflation dans le contexte de la stabilité monétaire. En 2006, le taux d'inflation est de 2.5% qui dans la limite fixé par l'autorité monétaire.

Par ailleurs, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au refinancement auprès de la Banque d'Algérie de ce fait la liquidité bancaire s'est accrue de 56,58% au cours de l'année 2006 soit un montant de 1146.9 milliards de dinars a fin décembre 2006 contre 732 milliards de dinars en 2005. « Il importe de souligner que la formation de la liquidité bancaire est corrélée à l'évolution de

⁵⁹ Supplément économique dans « l'info.au quotidien 25/juillet 2008

⁶⁰ Supplément économique. Op.cit.2008

l'agrégat avoirs extérieurs nets sachant qu'une partie de la monétisation de change alimente le fonds de régulation des recettes du Trésor. »⁶¹

L'année 2008 est marquée par la crise financière mondiale, cependant le prix des hydrocarbures a connu un pic en juillet 2008 à plus de 145 dollars /baril puis a connu une nette détérioration fin décembre 2008 puisque il a atteint les 35 dollars.

Cette situation a eu un impact négatif sur l'économie Algérienne dépendante des entrées des hydrocarbures. Ce pic a permis l'augmentation des avoirs extérieurs avec une progression de 38%, et la masse monétaire s'est accrue de 16.04 %('2008) mais étant inférieure à l'année précédente.

En 2008, Le taux des réserves obligatoires a été ajusté à 8% contre 6.5% .Et dans le souci d'améliorer les fonds propres des banques, la maîtrise de la gestion des risques de crédits restent une priorité voire indispensable .Pour ce faire, « le Conseil de la Monnaie et du crédit, a augmenté en décembre 2008 l'exigence en matière de capital minimum des banques et des établissements financiers »⁶²

Par ailleurs, les exportations hors hydrocarbures ne représentent pour 2007 que 2% malgré un taux de change de 100 dinars un euro avec un très fort taux d'inflation risquant de remettre en cause les équilibres macro-économiques.

⁶¹ Rapport Banque d'Algérie décembre 2006

⁶² Rapport Banque d'Algérie 2008

‘ L’Algérie est dans une interminable transition n’étant ni dans une économie étatisée, ni une véritable économie de marché concurrentielle, expliquant le peu d’efficacité tant de la régulation politique, sociale et économique’⁶³

Les deux expériences de réformes montrent que c'est le niveau des recettes pétrolières qui commandent le rythme des réformes, sachant que le basculement dans le marché est un horizon très lointain pour les entreprises déficitaires en question⁶⁴

En 2009, le conseil de la monnaie et du crédit a édicté un nouveau règlement en matière d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et instruments de la politique monétaire portant sur les opérations de refinancement des banques , les opérations de reprises de liquidités excédentaires sur le marché monétaire et sur les facilités à l'initiative des Banques.

Une remarque du sous gouverneur de la Banque de France en 2009*, met en relief la nécessité de surveiller les fonds propres des banques dans le cadre de la réglementation prudentielle.

Dans ce contexte, le rapport de la Banque d'Algérie montre qu'une amélioration des fonds propres des banques publiques est constatée durant l'année 2008 atteignant plus de 150 milliards de dinars.

⁶³ Abderrahmane Mebtoul in la Nouvelle République du 23 avril 2008' Le gouvernement peut-il juguler l'inflation et créer 400000 emplois par an ?

⁶⁴ Lahouari Addi 'Réformes économiques et obstacles politiques' Article paru dans Le Quotidien d'Oran les 24, 26 et 27 juin 2004

*Jean Pierre Landau « bulles et surveillance macroprudentielle » In conférence organisée conjointement par la Banque de France et l'école d'économie de Toulouse 28/Janv/2009.P5

De ce fait tous les grands projets d'investissements sont financés par les banques publiques algériennes. Le renforcement de la capacité d'engagement des banques est soutenu grâce à une ligne de crédits du Trésor Public.

Le prix du pétrole a augmenté en 2010, avec un prix moyen de 77.5 dollars contre 52.23 dollars pour le premier semestre 2009. A fin juin 2010, les réserves officielles de change s'élèvent à 146.229 milliards équivalent dollars.

Aussi, la Banque d'Algérie a continué l'absorption de l'excès de liquidité bancaire par des opérations de reprise de liquidité dont le montant est resté sans changement par rapport à 2009 soit 1100 milliards de dinars.

Conclusion du chapitre:

La politique monétaire en Algérie est une politique de crédit. Les mécanismes et les instruments qui qualifient un système bancaire sont ignorés jusqu'à la promulgation de la LMC en 1990. Durant la période de la planification financière, les pouvoirs publics ont mis en place une planification des crédits qui devait correspondre à un besoin de l'économie. Le système bancaire est le fait de la Banque Centrale et du trésor public qui consistait uniquement au financement des entreprises publiques.

Durant toute la période de la gestion planifiée, le rôle du système bancaire a consisté, en effet, à répondre à la demande de monnaie des entreprises et du trésor, selon les objectifs arrêtés par le plan, et ses prérogatives sont longtemps ignorées.

Avec la LMC, la politique monétaire en Algérie marque une nouvelle tournure, celle d'une politique monétaire selon l'optique monétariste. Il s'agit aussi, de mettre en place un système financier régi par la concurrence, de la mise en place de nouveaux instruments de contrôle de l'activité bancaire et définition du système bancaire en tant qu'entreprise économique dans une économie de marché, régi par la loi de l'offre et de la demande.

Le financement de l'économie par le système bancaire est cantonné par les directives et conseils du comité de Bale dans un but de maîtrise et gestion des risques.

Toujours dans une optique d'une économie de marché laquelle sous-entend un désengagement de l'Etat et un rôle prédominant des tous les acteurs économiques, la situation en Algérie est autre .Le désir d'encourager le développement doit s'accompagner de tracées favorables sans négliger le facteur humain très apprécié dans la réflexion managériale.

CHAPITRE III :
L'analyse de la masse monétaire

Introduction

La monnaie se distingue de plus en plus des biens à mesure qu'elle se dématérialise. Les conditions dans lesquelles elle est offerte, c'est à dire non pas produite mais plutôt « créée » requièrent dès lors une analyse particulière qui doit nécessairement tenir compte au-delà des fonctions de la monnaie, de ce qu'elle est, de sa nature même.

Le principe de l'émission monétaire repose sur un prêt bancaire qui est lié au dépôt. De la monnaie est créée dans l'économie quand un agent économique effectue un dépôt auprès d'un organisme bancaire. Et comme nous l'avons précisé la monnaie est émise par des institutions spécialisées au profit des agents économiques.

En général, les agrégats de monnaie regroupent⁶⁵ tous les actifs détenus par les agents non financiers résidents qui, gérés par les institutions financières et le Trésor peuvent servir de moyens de paiement sans risque de perte en capital.

La quantité de monnaie en circulation voire la masse monétaire peut être définie comme étant : « un stock de créances détenues par les utilisateurs de monnaie sur le système bancaire.

⁶⁵ Revue Banque de France : « La monnaie en 1984 » juillet 85. P5

Ce stock n'est pas permanent, il se renouvelle comme tous les ensembles économiques c'est à dire qu'il est soumis à des processus de création et de destruction qui modifient et son volume et sa structure »⁶⁶

Les agrégats monétaires regroupent les disponibilités monétaires (M1), la masse monétaire (M2) et les liquidités de l'économie (M3).

Certains économistes retiennent (M1) comme masse monétaire c'est à dire, les disponibilités monétaires ; d'autres utilisent une définition plus large qui inclut l'ensemble des liquidités.

En France par exemple, le conseil national de crédit adopte une conception plus large, en incluant toute la quasi-monnaie et les dépôts à terme effectués auprès du Trésor (M3). Pour d'autres est retenue la masse monétaire M2.

Cependant, pour des raisons de difficultés de maîtrise des autorités monétaires de l'évaluation des placements à court terme, l'agrégat cible utilisé dans toute analyse est la masse monétaire M2.

Pour le cas Algérien, l'agrégat utilisé est la masse monétaire M2, à savoir, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires, dont les montants et les contreparties sont obtenus essentiellement à partir des bilans consolidés de la Banque Centrale et des banques.

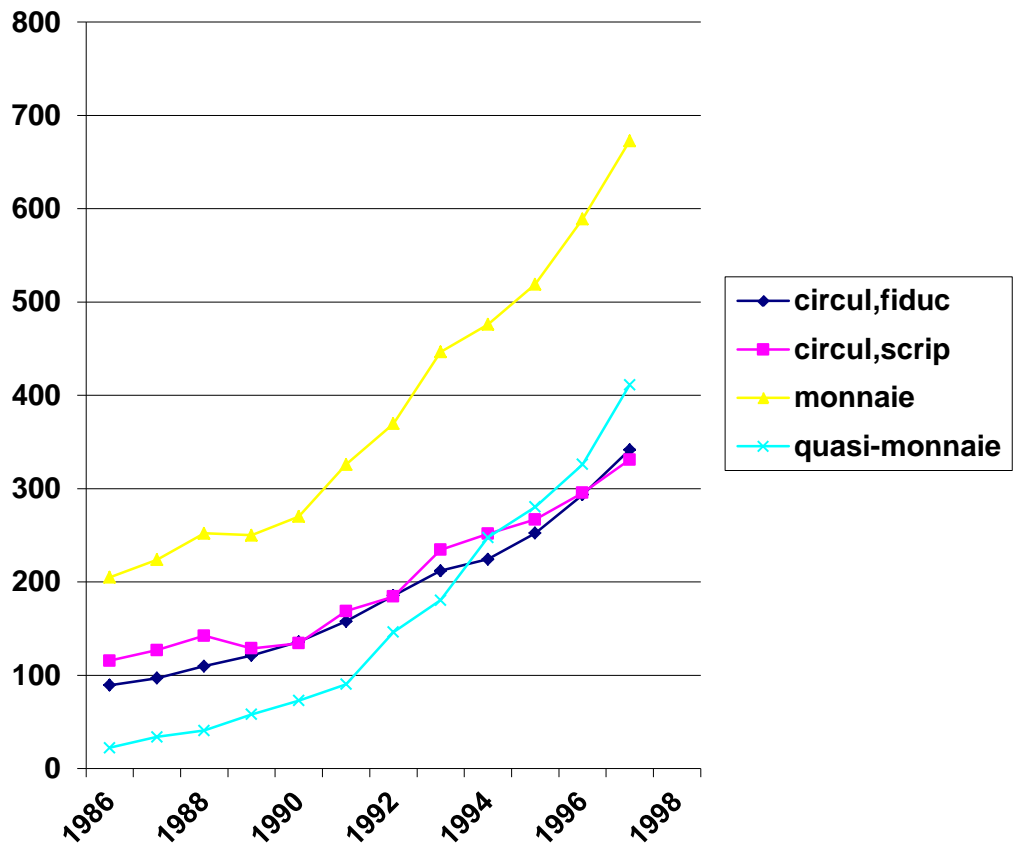
⁶⁶ André Chaineau : « mécanismes et politiques monétaires » edit . puf.l'économiste .P26.1968.

A cet effet, notre analyse va parcourir les années 1986 à 1996 puis les années 1997 à 2008 et un essai de prolonger l'analyse jusqu'à 2010 selon la disponibilité des données.

De 1986, car cette année est marquée par la promulgation de la loi bancaire coïncidant avec une chute brutale des prix du pétrole ; à l'année 1996 où plusieurs événements ont souligné l'évolution de l'économie algérienne.

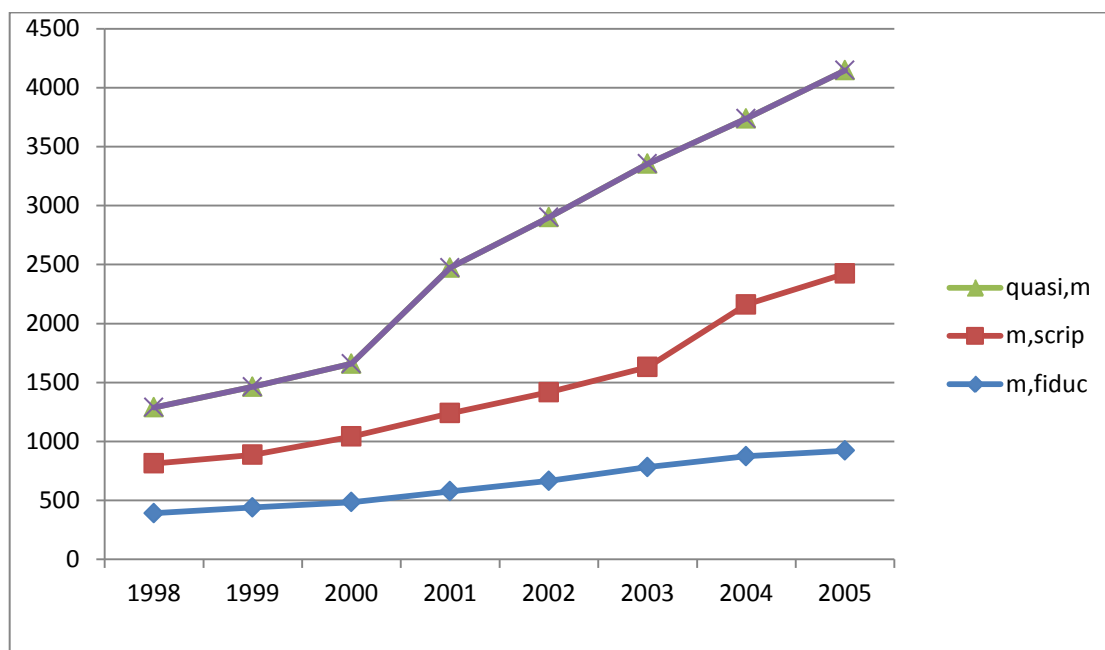
Marquée, entre autre, en 1990 par la loi sur la monnaie et le crédit (LMC), par la phase de transition vers l'économie de marché ; par la politique d'ajustement structurel, jusqu'à 2001 (programme de soutien à la Relance Economique 2001-2004) ,par les opérations d'assainissement du portefeuille des banques publiques et notamment avec le programme quinquennal de consolidation de la croissance économique 2005-2009 (en 2008 l'environnement économique international s'est caractérisé par la propagation des effets de la crise financière et des effets des tensions inflationnistes et enfin en 2010 la réglementation prudentielle voit surgir d'autre normes pour minimiser les risques bancaires .)

L'analyse des composantes de la masse monétaire se fera à partir de la représentation graphique suivante établie sur la base des données du tableau joint en annexe n°1.



EVOLUTION DE LA MASSE MONETAIRE-période 1986-1998

Progression des disponibilités monétaires et la quasi-monnaie.de 1998 à 2005



La représentation graphique ci-dessus, nous permet de faire l'analyse de ce qui suit :

Section I: LES DISPONIBILITES MONETAIRES :

Les disponibilités monétaires regroupent la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale lesquelles varient selon le comportement des agents économiques.

Paragraphe I- La monnaie fiduciaire : La monnaie fiduciaire est constituée par les billets de banque. Le privilège de l'émission des billets appartient à la Banque Centrale, en sa qualité d'institut d'émission ; ceci est défini dans le cas algérien par la loi sur la monnaie et le crédit.

La monnaie fiduciaire est l'une des composantes des disponibilités monétaires et est représentée par la circulation de billets de banque et de pièces de monnaie.

La circulation fiduciaire a connu une forte expansion passant de 89,9 milliards de dinars en 1986 à 341,7 milliards en 1997 soit une augmentation de 251,8 milliards de Dinars. Cette expansion apparaît nettement dans la représentation graphique. Cet agrégat reflète le faible développement du système de paiement et constitue un élément essentiel dans l'explication du comportement des ménages, en Algérie, et du recours sans cesse continu des banques à la banque centrale d'Algérie.

La structure de la masse monétaire a évolué au cours de l'année 1999 en faveur d'un accroissement des dépôts à terme, d'un fléchissement des dépôts à vue et d'une stabilité de la circulation fiduciaire.

Elle traduit la préférence du public pour la liquidité et le rôle important que jouent les secteurs de l'économie « informelle » dans le recyclage des billets de banque en Algérie.

Ces secteurs concurrencent gravement, du point de vue de la rémunération, les banques et « répriment » l'investissement en tant que facteur de la croissance économique.

Pour l'année 2003, l'agrégat monnaie fiduciaire, est évalué à 778,8 milliards de dinars à fin décembre et à 714,7 milliards de dinars à fin juin contre 664,6 milliards de dinars à fin décembre 2002 soit un ratio monnaie fiduciaire/M2 en augmentation par rapport aux années précédentes.

Paragraphe II- la monnaie scripturale :

La monnaie scripturale est représentée par les dépôts et circule sous différentes formes ; les plus courants sont le chèque, les virements et les cartes bancaires.

La monnaie scripturale se traduit par les écritures de compte à compte.

Elle est représentée par :

- Les dépôts à vue dans les banques ;
- Les dépôts dans les centres de chèques postaux et les caisses d'épargne ;
- Les dépôts de fonds des particuliers au Trésor.

La monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale ont un apport différent, chacune à sa particularité vis à vis du comportement du public comme il est mentionné chez M.E. Benissad « monnaie fiduciaire et monnaie scripturale ont un poids relatif très différent au sein des disponibilités monétaires. Il est de même de leur rôle dans le fonctionnement de l'économie et la réalisation de ses équilibres »⁽⁶⁷⁾ . Du moins, le public a une préférence pour la monnaie fiduciaire.

En effet nous remarquons que la monnaie scripturale a connu également une forte expansion passant de 115,4 milliards de D.A en 1986 à 331,1 milliards de D.A en 1997 soit une augmentation de 215,6 milliards de dinars.

Cette monnaie scripturale a toujours constitué la ressource principale des banques.

⁶⁷ M.E.Benissad « Essai d'analyse monétaire » avec référence à l'Algérie
O.P.U 1980 - P. 17

L'évolution de la structure de la masse monétaire M2 a été marquée en 2009, par une contraction des dépôts à vue auprès des Banques (-12.45%) et une expansion de la quasi-monnaie (12.01%).

Elle représentait 84% du total des dépôts en 1986. Cependant, on assiste depuis 1995 à un renversement de tendance dans l'évolution des dépôts à vue par rapport à l'ensemble des dépôts.

Les dépôts à vue ne représentent, en 1995 que 33% par rapport au total des dépôts.

La structure de la masse monétaire a évolué au cours de l'année 1999 en faveur d'un accroissement des dépôts à terme de 39.4% contre 36.8% en 1998 traduisant l'amélioration des ressources bancaires a terme.

Les dépôts à vue ont diminué en 1999 de 30% contre 32.8% en 1998. La part de la circulation fiduciaire dans M2 est de 30% en 1999 contre 30.4% en 1998.

Evolution de la structure de la masse monétaire (en %)

	1997	1998	1999
Circulation fiduciaire	31.2	30.4	30
Dépôts à vue	30.9	32.8	30.6
Dépôts à terme	37.9	36.8	39.4
Masse monétaire	100	100	100

Source :ONS(office nationale des statistiques)

La proportion des dépôts à terme en dinar algérien a augmenté de 80.59% en 1999 contre 78.55 en 1998 et 78.77 en 1997. Par contre la proportion en dépôts en devises a diminué en 1999 de 19.41% contre 21.45% en 1998 et 21.23% en 1997.

Evolution de la Structure des dépôts vue et à terme (en %)

	1997	1998	1999
Dépôts a vue	100	100	100
-dépôts ds les banques	76.31	79.10	78.46
-dépôts au trésor	2.23	1.73	2.09
-dépôts au CCP	21.46	19.17	19.45
Dépôts a terme	100	100	100
-dépôts en dinar algérien	78.77	78.55	80.59
-dépôts en devises	21.23	21.45	19.41

Source : ONS

Cependant, il est à noter que la tendance de l'utilisation de la monnaie fiduciaire contre la monnaie scripturale a changé et une nette différence est enregistrée à partir de l'année 2000.

Par ailleurs, suite au scandale financier qu'a connu le pays pour l'affaire Khalifa, ainsi que les multiples évasions fiscales, il est envisagé par les autorités monétaires, la limitation de la manipulation de l'argent liquide. Pour ce faire, les différents acteurs économiques devront payer par chèque toute transaction supérieure à cinquante mille dinars.

Section II - LA QUASI-MONNAIE :

Elle représente une deuxième composante de la masse monétaire et est constituée par les dépôts rémunérés par un taux d'intérêt.

« Elle compte les placements à vue, les dépôts à terme, les bons de caisse et autres dépôts spéciaux gérés par les établissements de crédit » .⁽⁶⁸⁾

Toutefois, bien qu'elle soit rémunérée par un taux d'intérêt, cette composante marque une évolution moins importante que celle de la monnaie fiduciaire, ce qui démontre encore la préférence des ménages à la liquidité.

Les banques, en Algérie, se trouvent, en effet, en possession de ressources imparfaitement stabilisées. L'activité de « transformation » prend toute sa signification compte tenu, d'une part, du caractère des ressources bancaires et, d'autre part, de l'importance des « injonctions » administratives dans le domaine du financement de l'activité économique nationale.

L'évolution de la quasi-monnaie était très faible durant les années quatre-vingt jusqu'à 1996 où on enregistre une évolution d'environ 60% par rapport à M1. et continue à progresser passant de 617.9 milliards de dinars en 2000 à 1724.2 milliards de dinars en 2005 et dépassant ainsi la progression de la monnaie fiduciaire qui enregistre en 2000 439.5 milliards de dinars contre 921.8 milliards de dinars en 2005.

⁶⁸ Fouad Hakiki In revue CREAD « Monnaie crédit et financement en Algérie 1962-1987 », p 28. Avril 1987. Edit. U.A.F.A

Section III- Etude de la progression de la masse monétaire

Le taux de progression de la masse monétaire est comme suit :

1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
13.6%	13.6%	5.2%	11.3%	21.3%	23.3%	21.5%	15.4%	10.5%	14.4%	18.5%
1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
19.1	13.6	12.99	22,3%	17,3%	15,6%	11,4%	10.9%	18,7%	24.2%	16.0%

Source : Banque d'Algérie ;

Nous remarquons que le taux de progression de la masse monétaire (M2) va en diminuant et ce de 1987 à 1990 passant de 13,6% à 11,3 % respectivement avec un taux de 5,2% seulement en 1989 puis a tendance à croître de 1991 à 1993 passant de 21,3 % à 21,5 % en 1992 puis une nette diminution en 1995 puisqu'il passe à 10,5 % . Une certaine instabilité est remarquable entre 1990 (11,3%) et 1992 (23,9%) { Il y'a lieu de préciser que la loi sur la monnaie et le crédit n'est entrée en vigueur qu'au second semestre de 1990}, puis à partir de 1993 la situation de la masse monétaire tend vers la baisse coïncidant avec l'application des règles prudentielles. Aussi, l'évolution de la masse monétaire M2, en 1999 s'est nettement infléchi par rapport aux années antérieures passant de 19.1% en 1998 à 13.6% en 1999.

Ces tendances doivent avoir une explication logique, en effet la masse monétaire passe de 257,8 milliards de D.A en 1987 à 343 milliards de D.A en 1990 à 416,2 milliards de D.A en 1991 ,627 milliards de D.A en 1993 à 1.084,2 milliards de D.A en 1997 d'où une tendance à l'augmentation d'année en année.

La baisse du taux d'expansion de la masse monétaire coïncide avec l'application du PAS (Programme d'Ajustement Structurel), même constat est fait pour les crédits à l'économie et à l'état d'où une maîtrise du taux d'inflation qui enregistre 5% en 1998 contre 29.8% en 1994 et 34% en 1995.

En outre le taux de change s'est stabilisé. IL est de 7.7% en 1996 contre 77.8% en 1994 et 21.6% en 1995.

Ceci est dû principalement à l'évolution des disponibilités monétaires. Le taux de croissance de la masse monétaire est de 18,67% en 2006 sachant que son taux de progression était de 10.9% en 2005 contre 11.3% en 2004, 15.3% en 2003 et 22.3% en 2001.

La poussée inflationniste de 2004 (3.5 %) a été résorbée et l'inflation n'a atteint que 1.6 % seulement en 2005, ce qui témoigne de l'efficacité des instruments indirects de la politique monétaire.

A fin juin 2010, l'accroissement de la masse monétaire au sens de M2 est de 5.61% due à l'accroissement des dépôts dans les banques de 3.8%, dont l'accroissement des dépôts à terme de 4.91% et à l'accroissement de la circulation fiduciaire de 6.87%.

Cette évolution va être plus apparente si on étudie la part de chaque composante dans la masse monétaire.

PARAGRAPHE I –Étude comparative de la part des composantes dans la masse monétaire :

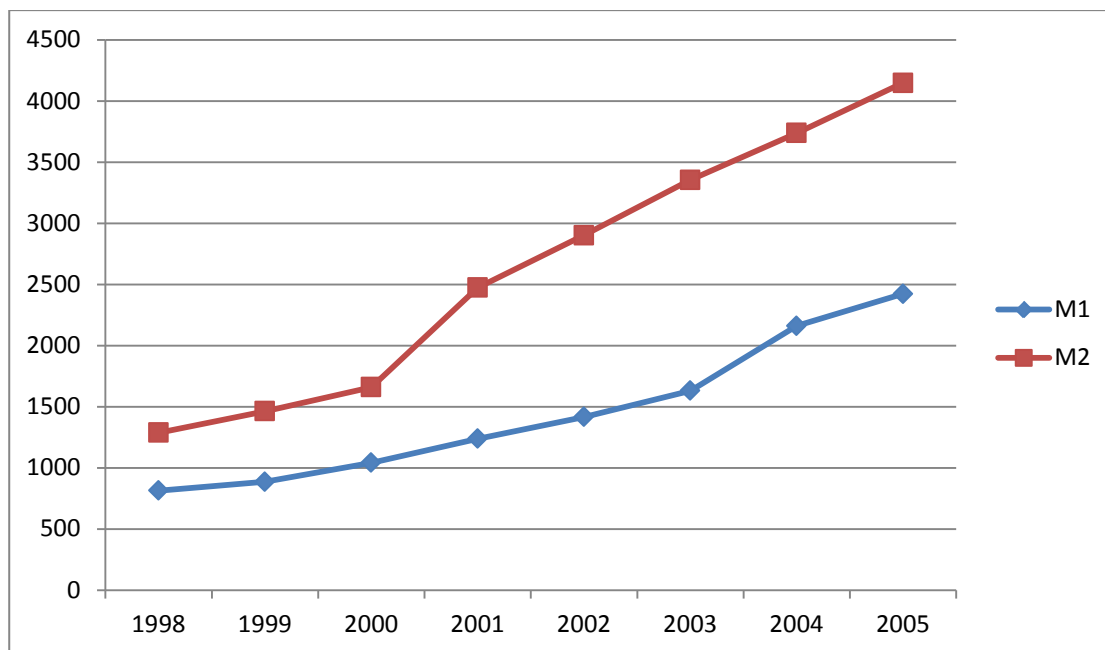
Le tableau ci-après retrace la part de chaque composante dans la masse monétaire

comp Année	m.fiduci/M2	M.script/ M2	M1/M2	Quasi-monnaie/M2
1987	0,375	0,492	0,868	0,131
1988	0,374	0,486	0,860	0,139
1989	0,393	0,418	0,811	0,188
1990	0,396	0,391	0,787	0,212
1991	0,378	0,405	0,783	0,216
1992	0,359	0,357	0,716	0,283
1993	0,338	0,374	0,712	0,287
1994	0,310	0,347	0,657	0,342
1995	0,315	0,333	0,649	0,350
1996	0,320	0,323	0,643	0,356
1997	0,315	0,305	0,620	0,379

Suite : la part de chaque composante dans la masse monétaire

1998	0.423	0.328	0.632	0.368
1999	0.432	0.305	0.605	0.394
2000	0.292	0.335	0.627	0.372
2001	0.233	0.267	0.501	0.499
2002	0.229	0.259	0.488	0.511
2003	0.233	0.253	0.486	0.514
2004	0.234	0.344	0.578	0.422
2005	0.222	0.362	0.584	0.416

Calculs établis sur la base de la situation monétaire de la banque d'Algérie.



- Progression de M1 et M2 de 1998-2005-

Si on compare la part des disponibilités monétaires et celle de la quasi-monnaie, on remarque une fois de plus que les disponibilités monétaires représentent une part très importante alors que celle de la quasi-monnaie est relativement faible.

Ainsi la part relative de la circulation fiduciaire dans M2 est de 31% en 1997 contre 43% en 1999 et moins de 30% en 2000.

Les dépôts à vue qui représentaient 32.8% de la masse monétaire en 1998, ne représentaient plus que 30.5% en 1999. Un repli du essentiellement à l'accroissement des dépôts à terme dans la structure de la masse monétaire, traduisant l'amélioration des ressources bancaires à terme.

La masse monétaire s'est accrue au premier semestre 2006 de 6.38%, un montant proche de l'année 2005 avec un taux de 6.53%. Le ratio circulation fiduciaire /M2 est de l'ordre de 22%. Le ratio dépôts à vue/M2 est de 37.3% en 2005 et de 38,60% en 2006.

Pour l'année 2008, le premier semestre est marqué par le prix élevé des hydrocarbures, de ce fait, la masse monétaire s'est accrue de 16.04% avec un accroissement de la circulation fiduciaire de 19.89% tandis que le ratio circulation fiduciaire /M2 est de 21.43% à fin 2007 contre 22.14% fin 2008 ce qui démontre la préférence pour les encaisses dans les comportements de demande de monnaie.

En 2009, la part des dépôts à vue (à M2) auprès des Banques a diminué atteignant 35.58% contre 42.36% à fin 2008.

Par contre, la part de la quasi-monnaie a progressé passant de 28.62% à fin décembre 2008 à 30.45% à fin juin 2009 à 30.75% à fin 2009 .l'accroissement de M2 est dû essentiellement à la forte expansion de la circulation fiduciaire et des dépôts auprès des CCP et du Trésor Public. Cette amélioration des dépôts a alimenté la liquidité des Banques qui a cru en 2010 voire une diminution du recours au refinancement.

Paragraphe II –La Vitesse de circulation de la monnaie :

La vitesse de circulation est l'indice de rotation des dépôts bancaires et comme le précise M.E. Benissad «dans la présentation de la vitesse de

circulation de la monnaie ...nous pourrions trouver des relations entre le niveau de développement et l'évolution de la monnaie à travers une corrélation entre plusieurs variables »⁶⁹

Sachant que la vitesse de circulation de la monnaie est égale à :

$$V = P/M \quad \text{de la relation } MV = p$$

M= la masse monétaire

V= la vitesse de circulation

P= P.I.B (à prix courants)

On aura :

ratios	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
PIB/M	1.18	1.19	1.37	1.62	2.12	2.03	1.85	2.04	2.45	2.72
1/V	0.85	0.84	0.73	0.61	0.47	0.49	0.54	0.49	0.41	0.36

ratios	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB/M	2.56	2.17	2.19	2.22	1.53	1.39	1.57	1.63	1.56
1/V	0.39	0.46	0.45	0.45	0.65	0.72	0.63	0.61	0.64

Calcul établi sur la base du tableau de la masse monétaire

Les données du tableau ci-dessus reflètent une vitesse de circulation de monnaie décroissante et faible. Ce qui induit à une faiblesse de rotation des dépôts bancaires et comme le mentionne M.E.Benissad« ces résultats sont l'indice d'une faible rotation des dépôts bancaires et d'une thésaurisation importante des ménages »⁷⁰.

⁶⁹ M.E. Benissad : « Essais d'analyse monétaire avec référence à l'Algérie» O.P.U 1980 p.28

⁷⁰ M.E.Benissad « Economie du développement de l'Algérie »OPU 1982 p 235

Au début des années quatre-vingt-dix, on remarque une augmentation de la vitesse de circulation de la masse monétaire reflétant une meilleure rotation de la monnaie.

Il est à signaler que la part de la monnaie fiduciaire dans M2 est passée à 22.14% et 25.22% respectivement en 2008 et 2009. Depuis 2006, l'accroissement de la circulation fiduciaire est plus élevé que celui du PIB hors hydrocarbures, voire ralentissement de la vitesse de circulation de la monnaie. Les dépôts à vue et quasi-monnaie (la part de la monnaie scripturale) a diminué de 2.59% en 2009 contrairement à 2008 (14.26%) et à 2007 (27.11%).

PARAGRAPHES III - : Evolution de la masse monétaire par rapport au produit intérieur brut (P.I.B) « la liquidité de l'économie »

Pour compléter l'analyse de la masse monétaire et situer son poids dans l'activité économique et donc mesurer l'offre de monnaie, il est nécessaire d'étudier la liquidité de l'économie.

Années composantes	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
M2(M.D.A)	257,8	293,0	308,1	343,0	416,2	515,9	627,0	723,7	799,6	915,0	1084,2	1287,9
P.I.B(M.D.A)	305,6	350,0	423,8	556,0	884,0	1045,0	1161,7	1473,4	1966,0	2464,6	2716,4	2803,1
Ratio de liquidité M2/P.I.B %	84,4	83,7	72,7	61,6	47,1	49,4	54,0	49,1	40,7	36,6	39,9	45,9

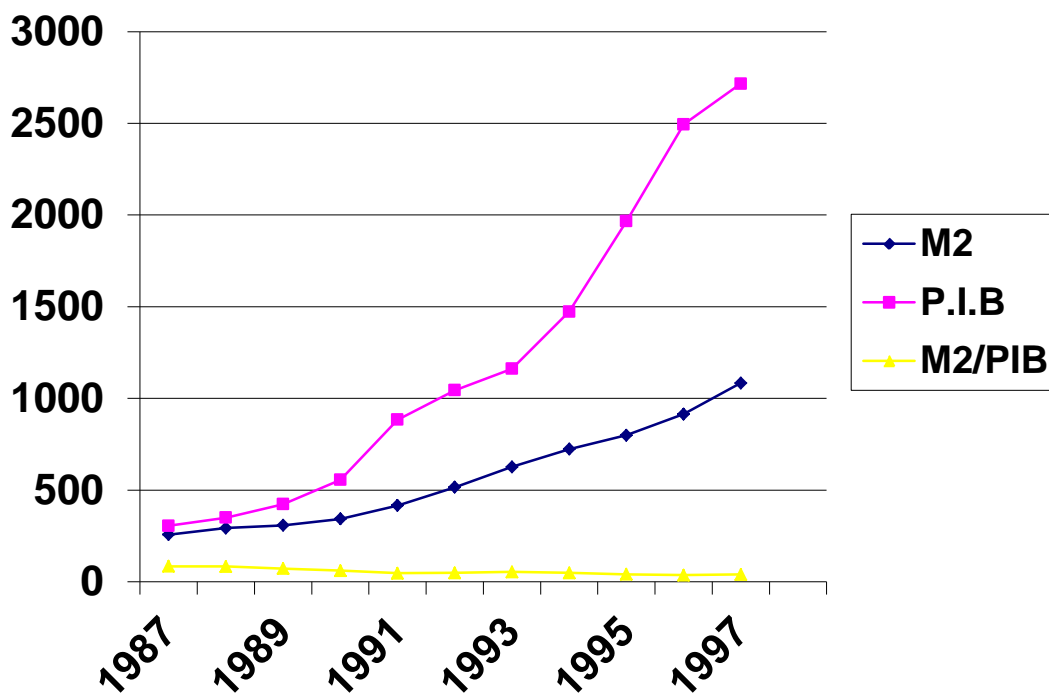
Sources : Banque d'Algérie .

Suite :

Années composantes	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
M2(M.DA)	1463.4	1659.2	2473.6	2901.6	3354.3	3738.0	4146.9	4.933.7	5.991
PIB(M.DA)	3215.1	4123.5	4257.0	4541.8	5266.8	6127.4	6498.6	8.460	9.325
M2/PIB(M.DA)	45.5	40.2	58.1	63.8	63.6	61.0	63.8	58,8	64.2

Sources : Banque d'Algérie .

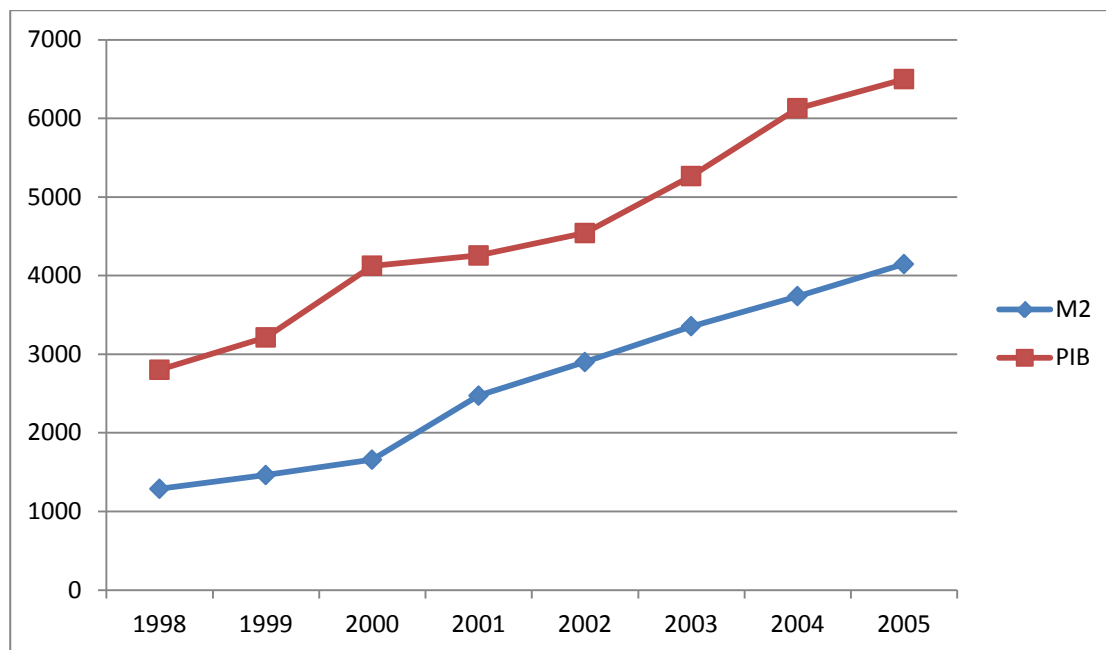
« La masse monétaire et la production sont supposées croître à un taux plus en moins similaire, et toute différence surtout sous forme d'inflation monétaire, indique un déséquilibre nécessitant une intervention prudente »⁷¹



*Evolution de la masse monétaire par rapport au produit intérieur brut (P.I.B)
« la liquidité de l'économie » de 1987 à 1997*

⁷¹ Zakia Belogbi »Adaptation du modèle macro économétrique de Haque et alii à l'économie algérienne » thèse de doctorat en Sciences Economiques – université d'Alger 2004/2005 P81

*Evolution de la masse monétaire par rapport au produit intérieur brut (P.I.B)
« la liquidité de l'économie » de 1998 à 2005*



En effet nous remarquons que le ratio de liquidité évolue en baisse de 1987 à 1991 représentant respectivement 84,4 milliards de D.A et 47,1 milliards de D.A .Et l'accroissement de la masse monétaire dépasse celui du PIB. Puis apparait une légère progression du ratio de liquidité durant la période de 1992 et 1993, puis en diminution de 1994 à 1996.

Nous remarquerons aussi que l'évolution de la masse monétaire est inférieure à celle du P.I.B ; ceci induit un ralentissement de l'activité économique. D'où inadéquation de la croissance de la masse monétaire avec le niveau du P.I.B.

Ainsi une nette difficulté réside pour les autorités monétaires à réaliser une adéquation entre ces deux agrégats ,accentuée d'une part, par les exigences des entreprises publiques en difficulté de trésorerie , par le volume des importations entre autre et par les contraintes des banques commerciales vis à vis de la banque d'Algérie ,d'autre part (application de politique restrictive qui risque de ralentir le processus de la croissance économique).

Le taux de croissance de la masse monétaire dont le montant est de 4.149.9 milliards de dinars en 2005 n'est que de 10.9% par rapport à l'accroissement des avoirs extérieurs nets qui étaient de 4.179.4 milliards de dinars en 2005 contre 3.119.2 milliards de dinars en 2004 soit une hausse de 40%.

La masse monétaire a progressé de 18,67% en 2006 contre un taux de 11.2% en 2005qui se conjugue avec la stabilisation du ratio circulation fiduciaire /M2 qui est de l'ordre de 22%.

Accroissement de M2 et du P.I.B

Fin de période

Années rubriques	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Accroissement M2	+ 11,3%	+ 20,9%	+ 24,4 %	21%	15,4%	+10,6%
Accroissement P.I.B		+48,2%	+22,7%	+12,8%	+6,6 %	+25,8%

Source : A. Benhalima « Monnaie et régulation Monétaire-Référence
à l'Algérie » p.78

suite :

Années rubriques	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Accroissement M2%	15.0	18.2	19.1	13.6	12.9	22.3	17.3	15.6	11.4	10.9	18.7 %	21.2 %	15.7 %	- 2.2%
Accroissement P.I.B		+ 1,2	+ 4,6	3%	2.4%	2.1%	4.9%	3%	7.4%	6.5%	5.5%	4.6%	4.6%	2.1%

Source :Office Nationale des Statistiques(ONS)

L'analyse des données figurant dans le tableau ci-dessus, démontre que l'accroissement de la masse monétaire en général est très important par rapport à l'accroissement du P.I.B, ce qui conduit à une surliquidité bancaire.

Le taux d'expansion monétaire en terme de M2 au second semestre 2008 est de 5.36% contre 10.13% au premier semestre 2008. Au second semestre 2009, il est de 5.44%. Cette progression de M2 est en deçà de l'objectif de croissance arrêté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit qui est de 12-13% avec un taux d'inflation de 4%.

En parallèle le taux d'inflation durant cette période est très élevé :

années	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taux d'inflation	20,5%	29,5%	29,8%	18,5%	5,7%	5%

Source : A.Bouzidi « les années 90 de l'économie algérienne » ENAG . éditions 1999. P.54

années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'inflation	5.7%	4.2%	2%	3%	3%	3.6%	1.6%	3%	4.7%	4.9%	5.7%	3.9%

Source : <http://el-mouradia.dz/francais/algerie/economie.htm>

L'inflation continue d'évoluer au premier semestre 2006 de 1,67% contre un rythme de 1,6% en 2005. Elle est générée essentiellement par la hausse des prix de logement et charges, transport et communication.

Mais 'selon un document important relatif à une étude sur l'Afrique du Nord et le Moyen –Orient, du centre de recherche américain, Casey Research en date du 6 mars 2008, le taux d'inflation en Algérie serait de 12% en 2007, beaucoup plus en 2008. Si le processus inflationniste continue à ce rythme ..., cela aura des incidences sur le taux d'intérêts des banques'.⁷²

Pour 2009, le rythme de croissance est élevé atteignant 5.7% voire 6.1% au cours du premier semestre 2009 dû essentiellement à une forte hausse des prix des biens alimentaires et les produits agricoles frais. Pour 2010, le taux d'inflation est de 3.9%

Selon l'ONS, la baisse du taux d'inflation en Algérie en 2010 est le résultat de la décélération du rythme de hausse observée notamment pour les produits agricoles frais.

Et par ailleurs le taux de croissance du P.I.B est :

années	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taux de croissance PIB	-2,1	- 0,9	+ 3,8	+ 3,3	+ 1,2	+ 4,6

Source : A.Bouzidi Op.cit . p.55

⁷² Abderrahmane Mebtoul in la Nouvelle République du 23 avril 2008' Le gouvernement peut-il juguler l'inflation et créer 400000 emplois par an ?-

(Suite)le taux de croissance du P.I.B

années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance PIB		2.4%	2.1%	4.9%	3%	5.2%	5.1%	2.0%	3.1%	3%	3.9%

Source :Office Nationale des Statistiques(ONS)

Entre 1993 et 1994, Le taux de croissance du P.I.B démontre le ralentissement de l'activité économique ; et ceci s'explique par l'application de la politique restrictive de crédit. Et l'application des règles prudentielles. Cette situation continue jusqu'à 2001.

indicateurs	2004	2005	2006	2007
Taux croissance PIB réel hors hydrocarbures (%)	6.2	4.7	5.6	6.4
Taux croissance PIB réel hors hydrocarbures, hors agriculture(%)	6.8	5.2	5.8	6.5

Source :<http://el-mouradia.dz/francais/algerie/economie.htm>

Conclusion du chapitre

Constituée des disponibilités monétaires et de la quasi-monnaie, la masse monétaire traduit les ressources bancaires. L'évolution de la masse monétaire comparée à celle du PIB indique l'état de la liquidité de l'économie et dans quelle mesure évolue l'activité économique.

Durant la période 1987-1990, le taux de progression de la masse monétaire a connu une nette diminution passant de 13.6% à 11.3% avec 5.2% seulement en 1989. En parallèle le ratio de liquidité évolue en baisse avec 84.4% en 1987 et 61.6% en 1990 contre 47,1% en 1991. Ceci traduit un ralentissement de l'activité économique et coïncide avec l'application de la politique restrictive et de l'ajustement structurel .

Le ratio de liquidité continue de régresser avec une amélioration à partir de 2001 avec un taux de 58.1% puis progressivement avec un taux approximatif de 63.8% en 2002-à 2005 puis une diminution en 2006 avec un taux de 58%.

Ceci traduit la difficulté pour les autorités monétaires à réaliser une adéquation entre la masse monétaire et le PIB.

Chapitre IV

L'analyse des contreparties de la masse monétaire

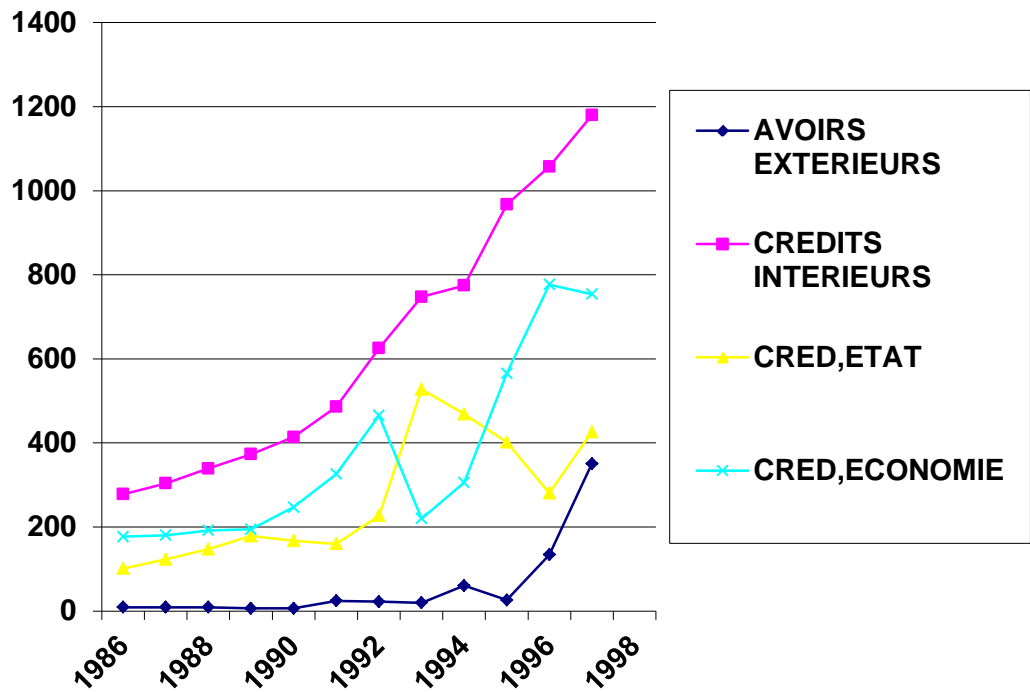
Introduction

Il est indispensable pour compléter l'analyse, d'étudier les contreparties de la masse monétaire. Ses contreparties sont les sources de la création monétaire. Depuis les réformes, les contreparties constituent pour chaque période tracée dans les chapitres précédents et selon les objectifs des pouvoirs publics, les éléments essentiels de financement de l'économie. En effet les banques sont appelées à créer de la monnaie par le biais de trois mécanismes :

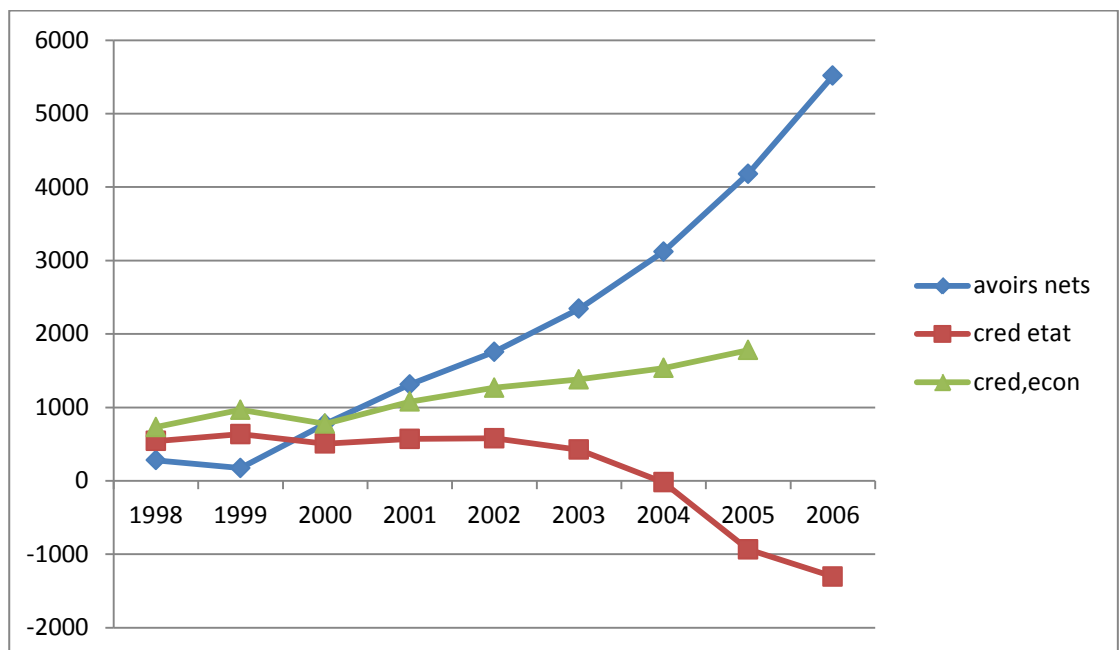
- Les crédits à l'économie ;
- Les avances au Trésor ;
- L'or et les devises .

En nous appuyant sur les données de l'annexe n°2, nous pouvons établir le schéma suivant⁷³ :

⁷³ Sachant qu'en 2010 et 2011, les avoirs nets selon les projections du FMI sont respectivement 11.890 ; 13.385 et constituent la source principale de création monétaire et de l'évolution de M2.
Les crédits à l'état : -4.416 ; -4.432
Les crédits à l'économie : 3.585 ; 4.016



EVOLUTION DES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE(1986-1998)



EVOLUTION DES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE
(suite :1998-2006)

La représentation graphique ci-dessus nous permet de suivre la progression et l'évolution des principales sources de création de la masse monétaire :

Section I - – Les crédits à l'économie :

Pour le financement de son activité, l'entreprise recourt assez souvent, au crédit bancaire. Le crédit constitue, en Algérie, le mode principal de financement de l'activité productive.

Les crédits à l'économie constituent la composante la plus importante des contreparties de la masse monétaire. On enregistre une évolution très marquée de ces crédits de 1987 à 1992 , passant de 180,6 milliards de D.A à 465,2 milliards de D.A ; puis une diminution très importante en 1993 (-245,0 milliards/ 1992) coïncidant avec l'application des règles prudentielles et, enfin, une reprise très accentuée de la progression de ces crédits qui passe de 220,2 milliards de dinars en 1993 à 753,8 M.DA en 1997 ayant pour cause l'assainissement financier des entreprises publiques qui n'a pas vraiment répondu aux résultats escomptés et aux objectifs tracés. «Les crédits à l'économie n'ont pas servi à soutenir une relance de l'activité industrielle laquelle est toujours négative en 1995 alors que le PIB est positif pour la première fois depuis 10 ans"⁷⁴

⁷⁴ Fatima Zohra Oufriha Op.CitP191

Les crédits intérieurs sont passés de 1273.4 milliards de dinars en 1998 à 1602.2 milliards de dinars en 1999, soit une augmentation approximative de 25.2%.

Les crédits à l'économie ont progressé de 28% en 1999. Passant de 731.179 milliards de dinars (en 1998) à 966.300 milliards de dinars.

Les crédits à l'Etat ont connu une croissance moins importante que celle des crédits à l'économie puisqu'ils sont passés de 542.3 milliards de dinars en 1998 à 635.9 milliards de dinars en 1999 soit une augmentation de 21.5%.

Ainsi, la situation des crédits intérieurs démontre le processus de désendettement du Trésor entamé depuis 1994.

En 2004, le total des crédits des banques est de 1534,4 milliards de dinars contre un montant de 1777,4 milliards de dinars en 2005 et 1804 milliards de dinars en 2006. La part du secteur privé dans l'encours des crédits à l'économie est passé de » 44% en 2004 à 49,6% en 2005 à 53,1% en 2006. « L'encours des crédits distribués au secteur public reste important avec une part de 50,4% à fin 2005 et de 46,9% à fin juin 2006 du total des crédits alloués par les banques.

Cette évolution est due partiellement au rachat, par le Trésor, des créances non performantes sur les entreprises publiques dissoutes et déstructurées »⁷⁵. Les crédits à l'économie se sont accrus de 12,16% en 2006 contre 6,5% en 2005; Les créances des banques sur le Trésor se sont accrues de 93,59 milliards de dinars en 2006.

⁷⁵ <http://www.bank-of-algeria.dz>

En 2008, les crédits à l'économie ont enregistré une forte croissance avec un taux de 17.84% (est de 15.22% en 2007) avec un rythme de 12% au second semestre 2008 contre 9.26% au second semestre 2007.

Si on analyse l'affectation par secteur, le privé a bénéficié d'une plus grande part (52.14% à fin 2008 contre 53.47% en 2007) marqué par la progression des crédits d'investissements au secteur de l'énergie et de l'eau.

En 2009, le crédit intérieur et particulièrement les crédits à l'économie émerge comme déterminant dans le processus de création monétaire aux avoirs extérieurs. En effet, cet agrégat a augmenté de 18.51% contre 18.60% en 2008, concernant principalement les crédits à la clientèle et les rachats de créances non performantes pour le Trésor sachant que le Conseil de la Monnaie et le Crédit a arrêté un objectif de croissance de 22-23%.

En 2010, les crédits à l'économie ont progressé de 12.5%. La croissance du crédit au secteur public est restée à un niveau élevé, tandis que la croissance du crédit au secteur privé (entreprises et ménages) a légèrement baissé sous l'effet d'une baisse du crédit aux ménages à la suite de l'interdiction des prêts à la consommation depuis août 2009.

L'activité des banques a évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	Dec.04	Juin-05	Dec-05	Juin-06
Crédits du secteur public	859,657	896,719	895,265	846,510
Banques publiques	856,976	895,950	894,924	846,485
Banques privées	2,681	0,769	0,341	0,025
Crédits du secteur privé	674,731	823,045	882,181	957,511
Banques publiques	568,605	690,835	751,029	797,204
Banques privées	106,126	132,210	131,152	160,307
Total des crédits distribués	1534,388	1719,764	1777,446	1804,021
Part des Banques publiques	92,9%	92,3%	92,6%	91,2%
Part des Banques privées	7,1%	7,7%	7,4%	8,8%

Source :Banque d'Algérie

Le total des crédits des banques est passé de 1534,388 milliards de dinars à fin 2004 à 1777,446 milliards de dinars à fin 2005 sachant que le total des ressources est de 2705,372 milliards de dinars à fin 2004 à 2944,536 milliards de dinars à fin 2005. Nous remarquons cependant , un très fort pourcentage de la part des crédits distribués au secteur public.

A ce jour, les crédits des Banques Publiques constituent la majorité de financement des projets d'investissements tracés par les pouvoirs publics.

Sachant que les ressources des banques sont :

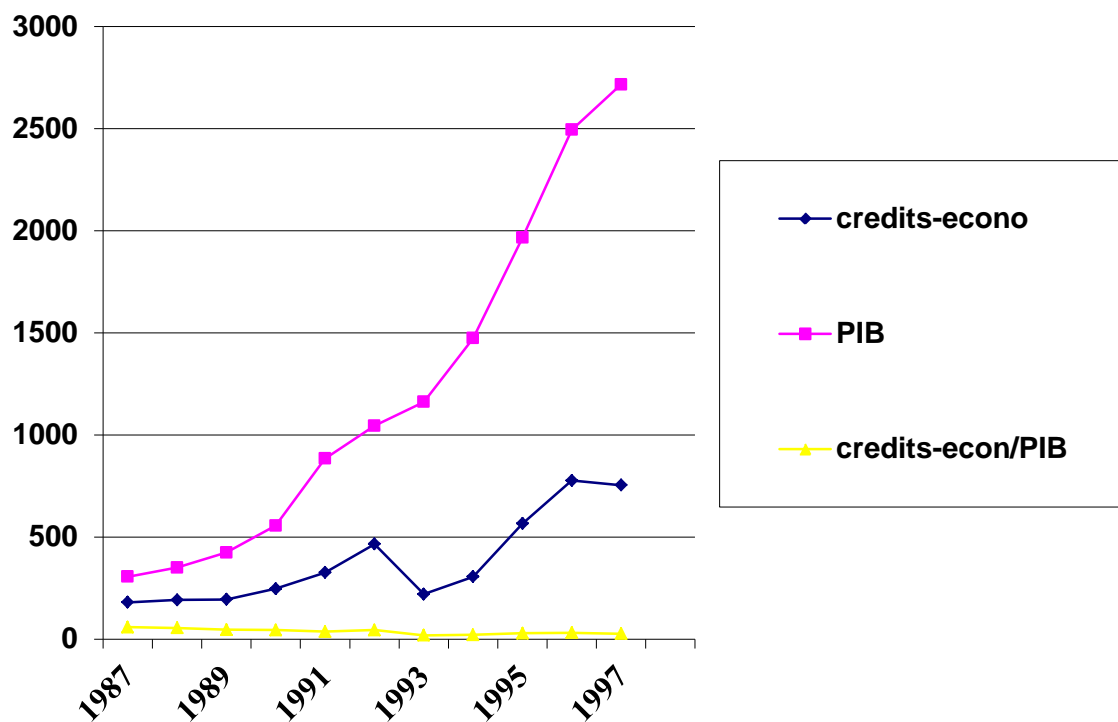
(en milliards de dinars ; fin de période)

	Dec.04	Juin-05	Dec-05	Juin-06
Dépôts à vue	1127,916	1225,282	1220,364	1411,859
Banques publiques	1019,891	1123,817	1104,302	1280,129
Banques privées	108,025	101,465	116,062	131,730
Dépôts a terme	1577,456	1605,260	1724,172	1736,061
Banques publiques	1509,556	1531,607	1642,274	1630,483
Dont :dep.en devises	201,847	183,048	210,193	202,751
Banques privées	67,900	73,653	81,898	105,578
Dont :dep.en devises	17,048	17,409	20,965	27,018
Total ressources collectées	2705,372	2830,542	2944,536	3147,920
Part des bqs publiq	93,5%	93,8%	93,3%	92,5%
Part des bqs privées	6,5%	6,2%	6,7%	7,5%

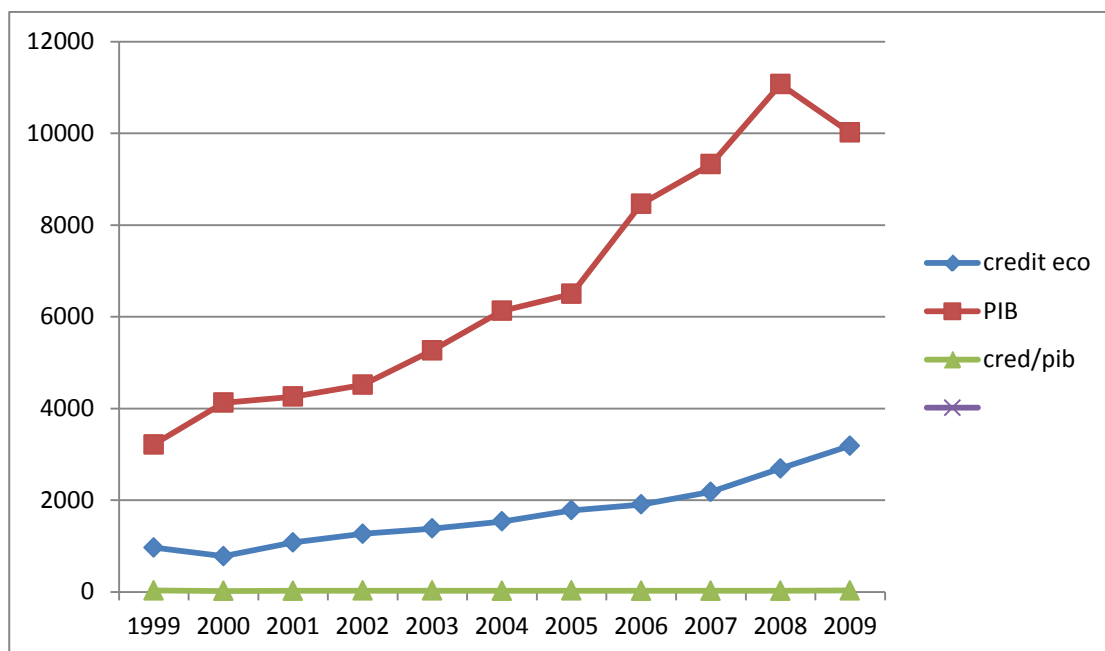
Source : Banque d'Algérie

La part des ressources collectées auprès des banques publiques constituent un pourcentage important comparée à celle des banques privées, cependant nous constatons une légère diminution de 0.8% entre décembre 2005 et juin 2006 ; par contre la part des banques privées n'a pas cessé d'augmenter allant de 6.5% en 2004 à 7.5% en 2006 soit 1%.

Si on compare les crédits à l'économie par rapport à l'évolution du P.I.B, on constate, d'après le tableau joint en annexe et le graphique ci-dessous, ce qui suit :



Evolution comparée des crédits à l'économie et le PIB (1987-1997) et de 1999 à 2009 .



Durant la période 1987-1992, la politique monétaire a pris totalement en charge le financement des déficits et des besoins en crédit des entreprises publiques. En d'autres termes, et de fait, il est remarqué une prépondérance du financement de ces entreprises par le crédit et une prise en compte de leur assainissement financier.

A partir de 1994, la situation a changé. La signature d'un accord « Stand-by » avec le F.M.I et la mise en place d'un programme de stabilisation économique a obligé les autorités algériennes à appliquer une politique monétaire restrictive consistant, entre autres, à relever les taux d'intérêt débiteurs donc à inciter les entreprises publiques à recourir de moins en moins au crédit bancaire pour financer leurs activités. D'où un fléchissement du rapport crédits à l'économie / P.I.B à partir de cette date.

Pour l'année 1999, les crédits à l'économie ont cru de plus de 30% par rapport à l'année précédente (966.3 milliards de DA contre 731 milliards de DA), constituant ainsi la principale source de croissance monétaire en terme de M2 qui est passée de 1287 milliards de DA en 1998 à 1463 milliards de DA en 1999. Dans ce sens, le marché financier reste quasi inexistant, c'est le financement monétaire qui prime.

Les crédits à l'économie se sont accrus d'environ 6% au premier semestre 2006 dont une grande partie au titre des crédits au secteur privé.,⁷⁶ contre une augmentation de 15,9% en 2005.

⁷⁶ <http://www.bank-of-algeria.dz>

Cette évolution des crédits à l'économie reflète le financement en partie des banques et les remboursements par anticipation de dettes extérieures effectuées par les entreprises.

Section II – Les avances au Trésor Public :

Les avances sur le Trésor représentent une seconde contrepartie de la masse monétaire et sont constituées de l'endettement net du Trésor auprès de la banque Centrale et les banques commerciales, ainsi que les engagements vis à vis des entreprises publiques et les particuliers au titre des comptes courants postaux, des comptes de fonds particuliers et de la monnaie divisionnaire en circulation.

Le Trésor a pour principale fonction de gérer les finances publiques tout en adaptant les dépenses aux recettes. Durant l'année, le Trésor fait, assez souvent, appel à la banque Centrale pour résoudre ses problèmes de trésorerie. En d'autres termes, pour couvrir le déficit budgétaire le Trésor public doit recourir au financement en se rapprochant de la banque centrale, et cette dernière est chargée de fournir à l'Etat un fonds de roulement nécessaire au financement du déficit budgétaire, donc à faciliter le financement de ses opérations courantes.

Cependant, il faut signaler que la loi sur la monnaie et le crédit limite l'usage de ces créances en exigeant le remboursement à une échéance déterminée.

Le Trésor joue un rôle très important dans la politique économique. Le financement des déficits budgétaires fait de lui le principal emprunteur auprès de la banque centrale qui doit répondre par l'émission de la monnaie centrale.

En effet, on remarque à partir du tableau (joint en annexe2) retraçant l'évolution des contreparties de la masse monétaire ,l'augmentation progressive des crédits à l'Etat de 1986 à 1992 passant de 101,08 milliards de DA en 1986 à 226,93 milliards de DA puis un pic en 1993 avec 527,4 milliards de dinars .

Durant la période 1992-1993, période de l'assainissement financier des entreprises publiques, le Trésor a couvert leur déficit ce qui explique le montant important de 527,4 milliards de DA. Par contre on remarque que les crédits à l'économie ont diminué en cette même période passant de 465,2 milliards de DA à 220,2 milliards de DA (1992-1993 respectivement).

Et comme le mentionne M.E.BENISSAD « cette stratégie induit à l'inertie des entreprises publiques et le ralentissement de la croissance » ⁷⁷

Ceci apparaît dans le tableau ci-après relatant le taux de croissance du PIB :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de croissance du PIB	-2,1	- 0,9	+3,8	+ 3,3	+ 1,2	+ 4,6	3.2%	2.4%	2.1%	4.1%

Source : A.BOUZIDI op. cit. p .54 et ONS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance du PIB	6.9%	7.4%	6.1%	5.5%	4.6%	4.6%	4.0%

Croissance réelle-Source : <https://www.cia.gov/cia/publications/factbook>

⁷⁷M.E.Benissad :« restructuration et réformes économiques 79-93 » p 17 O.P.U 1994.

A partir de 1994, les crédits à l'Etat tendent vers le bas enregistrant 468,6 milliards de DA en 1994 et 280,5 milliards de DA en 1996. Quant aux crédits à l'économie le contraire se produit passant de 565 milliards de DA en 1995 à 776,8 milliards de DA en 1996 .

Et comme il est précisé par F.Z.OUFRIHA « l'assainissement des entreprises publiques aura coûté de 1990 à 96, près de 676 milliards de DA sans résultats probants.

Par ailleurs alors que le Trésor se désendette, la masse monétaire continue à croître fortement du fait de la croissance des crédits à l'économie » ⁷⁸

Section III - Les avoirs extérieurs

Ce qui importe pour cette composante c'est les « avoirs nets en or et devises » donnant lieu à la création monétaire. Généralement leur pourcentage est relativement faible.

La source principale de rentrées des devises en Algérie et quasi unique c'est l'exportation des hydrocarbures. Ces réserves de change permettent de subvenir aux besoins d'importation du pays.

⁷⁸ F.Z. Oufriha « ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie » in revue C.R.E.A.D N° 46/98 P. 191

Les avoirs extérieurs nets ont augmenté faiblement de 1987 à 1988, on note respectivement 9,1 milliards de DA et 9,3 milliards de DA puis ont diminué en 1989 (6,5 milliards de DA) .

Par contre ils connaissent une augmentation en 1991 enregistrant 24,3 milliards de dinars. « Il faut souligner que cette augmentation est due pour plus de la moitié à la réévaluation des avoirs extérieurs suite à la dévaluation du dinar »⁷⁹ Ils ont augmenté également en 1994 enregistrant 60,4 milliards de dinars.

Durant cette période le dinar va connaître deux dévaluations successives en avril (9%) et en mai (plus de 40%).

Mais en 1995 les avoirs extérieurs nets connaissent une nette diminution (26,3 milliards de DA). Ceci s'explique par l'augmentation des crédits à l'économie (565,6 milliards de DA) qui résulte « des transferts en devises au titre des paiements cash des importations et du désendettement net en devises des entreprises et des banques.⁸⁰

En 1996 et 1997, on note respectivement 134,0 milliards de DA et 350,6 milliards de DA. Durant cette période il y'a amélioration des prix du pétrole sur le marché mondial et la balance commerciale connaît un excédent.

⁷⁹ A. Benlhafsi/ In revue Courrier Economique 3ème année n°36/25 Fev 92 p.10.

⁸⁰ Media Bank n °21 Dec. 95/Jan 96 "tendances monétaires & financières » p4.

Cependant , F.Z. OUFRIHA mentionne qu' « une importante considération de l'équilibre extérieur , rétabli grâce à des mécanismes de marché et non par des mesures administratives de limitation des importations lesquelles finalement ont été très réduites (solde commercial excédentaire), suite aux problèmes soulevés par l'état du secteur des entreprises de production. ⁸¹

Les crédits nets à l'Etat sont en constante diminution, et révèlent depuis 2004 la position créditrice nette du Trésor à l'égard de la Banque d'Algérie. Ils contribuent ainsi à la baisse constante des avoirs extérieurs.

Les crédits à l'économie apparaissent en conséquent comme l'unique composante du crédit intérieur. Ils connaissent une reprise depuis 2001 avec un taux de croissance de 15,8% en 2005. Le niveau des réserves est passé à 43,1 milliards de dollars à fin 2004 contre 32,9 milliards de dollars à fin 2003, et 23,1 milliards de dollars à fin 2002 et seulement 4,4 milliards de dollars à fin 1999.

Les avoirs extérieurs, constitués par les réserves officielles de change et avec une croissance de 33% en 2005 (appuyés par l'augmentation du prix des hydrocarbures) ont un rôle primordial dans l'expansion des liquidités monétaires. En ce sens, les avoirs extérieurs nets sont la principale source de création monétaire en 2005 avec un montant de 4.179,4 milliards de dinars contre 3.119,2 milliards de dinars en 2004 soit une hausse de 40%.

⁸¹ F.Z.Oufriha OP. Cit p.190

Avec l'accumulation des réserves de changes (de près de 65,66 milliards de dollars), et avec une forte réduction de la dette extérieure, l'année 2006 présente une conjoncture favorable. En effet le prix moyen du pétrole brut est arrivé à 66,07 dollar le baril durant le premier semestre 2006.

Le montant des avoirs extérieurs nets s'est particulièrement accru en 2006, avec un taux de 32.92% dépassant la masse monétaire.

Il a atteint 4856,8 milliards de dinars à fin juin 2006 à 5515,05 milliards de dinars à fin 2006 contre 4651,2 milliards de dinars à fin mars 2006 et qui était de l'ordre de 4179,4 milliards de dinars en 2005 (dépassant les liquidités monétaires et quasi monétaires dans l'économie nationale) témoignant que les avoirs extérieurs sont la source de création monétaire en Algérie.

Depuis 2005, les avoirs extérieurs sont importants dépassant les liquidités monétaires et quasi monétaire et sont comme principale source de création monétaire. En 2009, sous l'effet de la crise économique mondiale, cet agrégat n'a pas alimenté le processus de création monétaire. Il a enregistré une forte progression de l'ordre de 38.18% en 2008 soit 10.890,52 milliards de dinars à fin décembre 2009 contre 10.604,30 milliards de dinars à fin juin 2009 et 10.246,96 milliards de dinars à fin décembre 2008.

CONCLUSION DU CHAPITRE IV

Les sources de création monétaire sont représentées par trois éléments : les crédits à l'économie, les créances sur l'Etat et les avoirs extérieurs.

Durant la période de la planification financière, le rôle du système bancaire consistait à répondre aux exigences des entreprises publiques et du Trésor selon les objectifs arrêtés par le plan. Aussi les crédits à l'économie représentaient +72% entre 1970-1973 ; contre +18% en avoirs extérieurs et 10% comme créances sur l'Etat durant cette même période et +72% entre 1980-1984 constituant la source principale de création monétaire.

Durant la période du premier le deuxième plan quadriennal, les créances sur l'Etat ont connu une augmentation de 69%., donnant au Trésor un rôle prépondérant dans le financement de l'économie.

La période 1987-1992, le déficit des entreprises publiques est totalement pris en charge par le biais du crédit avec une prise en compte de leur assainissement financier. Mais durant l'application du PAS, le recours au crédit bancaire diminue, d'où un fléchissement du rapport crédits à l'économie/PIB.

Il ressort que les sources de création monétaire jouent un rôle important dans le financement de l'économie et dans la constitution de la liquidité de l'économie (en particulier, les avoirs extérieurs durant ces dernières années) tandis le marché financier reste quasi inexistant et constitue une tare pour l'économie algérienne si on considère que le choix est porté sur une économie de marché.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Des développements précédents, il ressort:

Que la croissance équilibrée de l'économie exige qu'une quantité adéquate de moyens de paiement soit mise à la disposition des agents économiques. C'est pourquoi l'objectif central du contrôle monétaire consiste à régler le volume des moyens de paiement mis à la disposition de l'économie ;

Que l'excès de la création monétaire est le danger le plus courant à notre époque. En effet, l'accroissement de la masse monétaire ne peut dépasser certaines limites sans engendrer de graves perturbations ;

Que les écoles de pensée Keynésienne et monétariste ne contestent nullement l'existence de l'influence exercée par la création monétaire sur l'activité économique ni sur le sens dans lequel elle agit ; mais le choix de suivre ces écoles par les autorités algériennes ne constituent pas une règle inébranlable car leur application sollicite une assise adéquate et un contexte approprié.

Qu'il existe actuellement des contraintes objectives quant au passage rapide de l'économie algérienne d'une « économie de financement administré » articulée sur le crédit et des taux d'intérêt administrés vers une voie de financement différente.

La mise en place d'un véritable marché financier, l'amélioration de la situation financière des entreprises publiques, la modification des comportements des agents économiques à l'égard des réformes actuelles constituent un atout important dans la transformation du mode de financement de l'activité économique nationale ;

Qu'une politique monétaire perspicace quant à l'utilisation d'instruments de régulation demeure plus qu'indispensable pour répondre aux fluctuations des prix, des surliquidités et à l'inflation.

La politique monétaire, en Algérie, n'est pas suffisamment cohérente. Elle a un pied dans la régulation monétaire en économie d'endettement et l'autre, dans la régulation monétaire en économie de marchés financiers.

Qu'il existe toujours d'importantes surliquidités dans l'économie Algérienne.

Sans aucun doute et il est indispensable de ne pas absorber les réserves pour financer le développement économique du pays mais corriger, pour ce faire, les défaillances en s'appropriant des compétences nécessaires lesquelles pourront repérer quelles ressources autres que les recettes des hydrocarbures soutiendraient une croissance favorable.

**Deuxième partie : stratégie monétaire de l'Algérie en matière de
développement dans le cadre des réformes économiques**

Introduction :

Dès l'indépendance, les pouvoirs publics algériens ont adopté un régime socialiste. Les banques étrangères existantes à l'époque ne répondaient en aucun cas aux aspirations du régime, du fait de la fuite massive de leurs rentrées vers le pays d'origine. « Les banques étrangères réticentes ne continuaient leurs activités que dans la mesure où certaines opérations leur étaient possibles et notamment celles avec l'étranger. Celles-ci se traduisaient, d'une part par des bénéfices très appréciables et d'autre part, par une exportation de capitaux vers l'étranger ; ce qui rendait caduques les mesures de contrôle des changes institués à ces fins »⁸².

En effet on assiste à l'algérianisation du système monétaire et financier et à la création d'établissements financiers nationaux. La Banque Centrale d'Algérie est la première à être créée.

Cependant, le système bancaire Algérien de l'époque, est quasi inexistant, et n'a guère affirmé son rôle. Les entreprises publiques algériennes lesquelles devaient donner un souffle à l'économie algérienne baignaient dans une atmosphère de mauvaise gestion qui frôlait la catastrophe puisque malgré une intervention accrue du Trésor public, elles étaient dans l'incapacité de rembourser leurs dettes vis-à-vis des banques publiques.

⁸² Mourad Goumiri -l'offre de monnaie en Algérie-edit-ENAG.1993.P68

Pour sortir de cet engouement économique, le pouvoir public algérien opte pour le changement, à travers la conduite de réformes visant l'économie de marché une économie dite d'ouverture mais à quel prix ? .Ainsi et avec l'approbation de la loi sur la monnaie et le crédit, le terrain est favorable à l'installation de Banques et établissements financiers étrangers et on assiste au retour de certaines Banques Françaises qui existaient déjà durant la colonisation.

Pour mieux apprécier les conséquences de ces changements, nous allons étudier, dans cette seconde partie :

Chapitre I : Evolution du cadre juridique, institutionnel et organisationnel du système bancaire algérien

Chapitre II : Impact des différentes réformes économiques et financières engagées par les pouvoirs publics algériens sur le système bancaire

Chapitre III- l'implantation des banques étrangères et leurs Implications sur l'économie algérienne

Chapitre I :
EVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET
ORGANISATIONNEL DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Introduction

L'économie repose et tire son développement à travers différents organismes que ce soit des entreprises économiques, du système financier ou autre.

Constitué d'un ensemble d'institutions et de règles régissant ses interventions, le système bancaire algérien a connu de profonds bouleversements depuis l'indépendance du pays.

Nous allons étudier, dans un premier lieu, l'évolution institutionnelle du système bancaire algérien de 1962 à nos jours, et dans une seconde section son cadre organisationnel.

SECTION I : Evolution du cadre juridique et institutionnel du système bancaire Algérien

Comme souligné auparavant, l'Algérie hérite en 1962, d'un système bancaire et financier calqué directement sur le modèle français. Ainsi le Trésor Public est une annexe du Trésor Français, chargé de collecter les recettes fiscales. Les vingt-deux banques commerciales sont des banques françaises ou encore des établissements ayant servi au fonctionnement des activités Viti - Vinicoles et autres.

Le système bancaire algérien est piloté par la Banque d'Algérie qui existe depuis 1850⁸³.

Elle a le privilège de l'émission monétaire. La monnaie est le franc local dont la valeur est égale à celle du franc français. L'Algérie coloniale était rattachée à la zone « Franc »

⁸³ La banque d'Algérie est créé par la loi du 04 aout1851.

Dès le début de l'expérience algérienne de développement, des changements radicaux, sont apportés à la logique de fonctionnement de l'économie nationale. Dans plusieurs secteurs stratégiques, la propriété privée des moyens de production cède la place à la propriété collective étatique des moyens de production. Ainsi après le départ des colons, un autre mode de gestion est instauré dans l'agriculture et plus précisément dans les vastes terres fertiles : c'est l'autogestion. A côté de cela, l'Etat assigne aux différentes unités économiques des objectifs de rentabilité économique et sociale en plus des buts présumés de rentabilité micro-économique.

A cet effet, et pour diverses raisons dont les plus importantes sont sans nul doute liées à des considérations de rentabilité financière, les banques refusent d'investir dans ces secteurs.

Parallèlement à cela, les capitaux profitant de la convertibilité de la monnaie fuirent en France (et c'est l'une des principales causes ayant induit la création d'un système bancaire algérien).

Dès lors, l'Algérie se trouve face à une crise monétaire et financière grave qui exige des solutions immédiates.

Pour faire face à cette situation, des mesures d'urgence sont prises. Nous pourrions citer à cet égard et dans l'ordre chronologique des événements les faits suivants :

- La séparation du Trésor Public Algérien du Trésor Public Français le 29 Août 1962.
- Création de la Banque Centrale d'Algérie le 13 décembre 1962.
- Création de la Caisse Algérienne de Développement(CAD) en 1963, faisant suite à la création de l'Institut d'émission.
- Emission du dinar algérien comme monnaie nationale le 10 Avril 1964.(loi n°64-11 du 10 Avril 1964).

Le souci excessif de risque des filiales des banques étrangères installées en Algérie dans l'octroi des crédits au profit de certaines activités économiques considérées , à l'époque , comme prioritaires par les pouvoirs publics et le rôle considérable de ces institutions financières dans la fuite des capitaux ont conduit les autorités publiques à envisager non seulement la nationalisation de ces filiales mais également la création de banques nationales à même d'aider la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie.

A partir de 1966, les pouvoirs publics ont décidé la reprise des banques étrangères et la création de banques nationales (Banque Nationale d'Algérie et le Crédit Populaire d'Algérie) et la Banque Extérieure d'Algérie (B E A).

Les pouvoirs publics ont décidé également, quelque temps après, étant donné l'absence de vision d'ensemble du législateur dans la confection des textes juridiques portant création des banques et la complexité de leur statuts, de définir un cadre juridique commun à l'activité de tous les établissements de crédit et de restructurer le système bancaire. Ainsi sont créées la Banque Algérienne de Développement Rural et la Banque de Développement Local.

Quant au mode de fonctionnement, celui-ci ne suit pas une évolution uniforme et linéaire. En ce sens ces actions sont tantôt de choix politiques et/ ou d'exigences conjoncturelles.

C'est ainsi qu'au début de la mise en place du système bancaire algérien, la Banque Centrale d'Algérie, dont les prérogatives se limitent, théoriquement à l'émission de la monnaie fiduciaire et au contrôle du crédit, a été amenée à financer directement le secteur agricole socialiste. En outre les avances consenties au Trésor Public depuis le début de l'industrialisation jusqu'au début de la réforme économique, ne sont pas toujours justifiées et ne peuvent aucunement être refusés malgré l'énorme endettement de celui-ci, vis à vis de la BCA. La sphère bancaire est réduite au dualisme Trésor Public-BCA.

Toujours dans la même période, les vingt-deux banques commerciales françaises ne vont intervenir dans le financement de l'économie nationale que de la manière marginale.

Leur nationalisation et leur remplacement par des banques primaires algériennes ne va pas apporter un grand changement dans l'immédiat. Imprégnées des pratiques de leurs prédécesseurs dont elles ont pris les structures, les nouvelles banques de dépôts algériennes continuent à appliquer l'orthodoxie financière, dans leurs transactions avec les différents agents économiques.

Toutefois, la pratique de cette orthodoxie financière ne sera pas systématique et n'atteindra jamais les mêmes proportions que chez les banques françaises. Ainsi la BNA par exemple a financé le secteur agricole autogéré sur les fonds du Trésor Public.

D'autres changements interviennent après cette date, il s'agit de la spécialisation des banques et d'une tentative de contrôle des entreprises publiques par le biais de la domiciliation bancaire unique.

D'autre part, les champs d'action du Trésor Public et des banques primaires sont clairement établis. Toutes ces mesures vont rester formelles puisque des « chevauchements de compétences » sont constamment observés. Lorsque la crise économique survient et que la réflexion sur la réforme économique est engagée, une large place est accordée au système bancaire. On a considéré alors que la réglementation en vigueur est rigide et constitue une entrave pour le bon fonctionnement des autres secteurs économiques.

A partir de là, des mesures sont apportées avec notamment la suppression de la spécialisation et bien d'autres mesures contenues dans la loi bancaire de 1986 et dans la loi sur la monnaie et le crédit du 10 Avril 1990 (modifiée par l'ordonnance 2003). Les règles de commercialités qui étaient jadis écartées sont aujourd'hui rétablies par cette loi.

Ainsi, Le secteur public est composé de six banques : la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP devenue CNEP Banque), la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), la Banque Nationale d'Algérie (BNA), la Banque de Développement Local (BDL), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (Badr) et un établissement financier, la Banque Algérienne de Développement (BAD). Ainsi qu'une caisse de mutualité agricole autorisée à effectuer les opérations de banques

SECTION II- Le cadre organisationnel

II -1– La Banque Centrale d’Algérie (B.C.A)

Par la loi du 13/12/1962, les activités exercées auparavant par la Banque d’Algérie ont été transférées à la Banque Centrale d’Algérie.⁸⁴

Paragraphe I : structure et organisation de la Banque Centrale d’Algérie

La Banque Centrale d’Algérie est créée le 13/12/1962⁸⁵ sous forme d’établissement public national, dotée de la personnalité juridique et de l’autonomie financière.

La Banque Centrale d’Algérie commença ses opérations le premier janvier 1963 ; mais parallèlement le système bancaire comprenait des banques étrangères implantées dans le pays dont deux Banques d’affaires et treize Banques de dépôts. Cependant la Banque Centrale reste au sommet de la hiérarchie du système bancaire.

La Banque Centrale d’Algérie (appelée actuellement Banque d’Algérie) est dirigée par un gouverneur nommé par décret du chef de l’Etat sur proposition du ministre des finances.

L’administration de cet établissement est assurée par un conseil d’administration composé du gouverneur (président) , d’un directeur général(préside le conseil d’administration en cas d’empêchement du gouverneur) et d’un ensemble de conseillers nommés pour trois ans, par décret du chef de l’Etat , sur proposition des ministères dont ils dépendent hiérarchiquement .

⁸⁴ Ammour Benhalima : « le système bancaire algérien, textes et réalités »Ed . Dahlab1997. P .62-63- .

⁸⁵ Journal officiel du 28/12/1962. Loi n°62-144 du 13/12/1962 et le décret du 28/12/1962 fixant au 1^o janvier 1963 la date d’existence effective de la B.C.A

La fonction de contrôle et de surveillance de la Banque Centrale d'Algérie est assurée par deux censeurs nommés par décret du chef de l'Etat sur proposition du ministère des finances.

Paragraphe II : les principales fonctions de la B.C.A

La loi du 13/12/1962 confère à la Banque Centrale d'Algérie le monopole de l'émission de billets, le statut de banque des banques (refinancement, orientation de la politique monétaire, tutelle sur l'ensemble du système bancaire), le statut de banque de réserves (la gestion des ressources en devises du pays) et le statut de Banque de l'Etat (concours à l'Etat).

Durant la phase qui a précédé la nationalisation totale du réseau bancaire, c'est à dire de 1963 à 1967, la BCA n'avait aucun pouvoir réel sur les banques commerciales existantes en Algérie. Celles-ci étant toutes des agences de banques françaises installées en France, elles ne pouvaient ne pas obtempérer aux directives de leur maison mère.

Sur un autre plan, la Banque Centrale d'Algérie a été amenée dans la même période à jouer le rôle de banque primaire en finançant le secteur agricole socialiste abandonné par les banques étrangères. Certaines de ces fonctions attribuées par la loi n°62-44 du 13/12/1962 à la Banque Centrale d'Algérie n'ont pu être exercées, avant la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, pour les raisons suivantes :

-La tutelle de la Banque Centrale sur les banques n'a pu être effective dans la mesure où les banques, au même titre que la Banque Centrale, étaient directement contrôlées par le ministère des Finances et comme le rapporte B. ROSSIGNOLI en ce

qui concerne la Banque Centrale « elle se trouva hiérarchiquement subordonnée au gouvernement et doit opérer comme un simple organe d'exécution technique(en monnaie et en crédit) ; la véritable autorité monétaire du pays revenait au ministère des finances. »⁸⁶

- L'absence d'autorité réelle de la Banque Centrale d'Algérie sur les banques avait réduit considérablement l'efficacité des mesures de régulation monétaire prises par l'institut d'émission.

- Les limites imposées par la loi aux concours apportés par la Banque Centrale au Trésor Public n'ont pu résister aux impératifs de développement économique étant donné le rôle relativement important qui incombait à l'Etat dans tous les domaines de l'activité économique nationale ;

- La décentralisation de la réglementation des changes au profit des banques en 1973 avait considérablement affaibli le contrôle de l'application de cette réglementation par la Banque Centrale ;

Malgré son rôle important, à l'instar de toutes les Banques Centrales, la Banque d'Algérie n'a commencé à avoir un pouvoir réel que ces dernières années avec la promulgation de la LMC. Depuis sa création et jusqu'en 1987, l'Institut d'Emission ne pouvait refuser de donner des avances au Trésor Public ou refinancer les banques commerciales. Le taux de réescompte était d'ailleurs si bas qu'il dispensait les banques primaires de faire des efforts pour la collecte des ressources.

⁸⁶ Bruno Rossignoli « Evaluation structurelle et fonctionnelle du système bancaire algérien (document ISGP. Séminaire" loi –monnaie –crédit Année 1990 .P12.

Mais à partir de la promulgation des lois sur l'autonomie des Entreprises Publiques et l'adaptation de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, la Banque d'Algérie, dispose d'une certaine autorité. Son statut d'entreprise publique particulière, lui confère une autonomie réelle dans la gestion des affaires. Bien qu'elle ne soit pas totalement indépendante du pouvoir exécutif, elle a néanmoins un droit de regard sur la politique de crédit et la politique monétaire en général.

Quant à ses relations avec les autres agents économiques nationaux, elle est complètement libre de les mener selon des critères de gestions financières qui assurent ses intérêts, tout en préservant les équilibres macro-économiques globaux.

Avec la promulgation de l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003, et en vertu de l'article 35 , « la Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie .Cet article est consolidé par l'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 néanmoins en ce qui concerne la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire.

Aussi , elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler , par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit , de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes ». ⁸⁷

⁸⁷ L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003

II- 2 – Les Banques primaires algériennes

La constitution du système bancaire spécifiquement algérien a commencé en 1966 avec comme principe la création de banques spécialisées par secteur d'activité .

Cette spécialisation souhaitée par les pouvoirs publics était battue en brèche, en pratique. On a assisté effectivement, sur le terrain, selon PASCALLON ⁸⁸ à « un chevauchement de compétences au niveau des banques primaires » ou plus exactement, il faut dire, d'après ME.BENISSAD ⁸⁹ qu'une « relation de commerce lie ces institutions bancaires dans la recherche de l'épargne et des ouvertures de crédit au secteur privé et au secteur public »

I1/-2-1La Banque Nationale d'Algérie

La création de la première banque commerciale nationale marque l'émergence du système bancaire algérien.

Paragraphe I : structure et organisation de la Banque Nationale d'Algérie

La Banque Nationale d'Algérie a été créée le 13 juin 1966 par ordonnance n°66-178⁹⁰. Elle a repris l'essentiel des activités précédemment assurées par le crédit foncier d'Algérie, la banque industrielle et commerciale de France, la banque de Paris et des pays Bas et le comptoir d'escompte de Mascara .

⁸⁸ P.Pascallon : le système bancaire et monétaire algérien – Revue Banque N°289-octobre 1970-P876.

⁸⁹ M.E.Benissad : essai d'analyse monétaire avec référence à L'Algérie
Ed. OPU Alger 1980 p .13

⁹⁰ Journal officiel du 14/06/1966

Du point de vue organisation, la Banque Nationale d'Algérie est une société nationale organisée sur le modèle d'une société anonyme avec cependant des particularités très nettes. C'est ainsi qu'il n'existe qu'une assemblée de participants qui peut désigner un représentant au conseil de direction, le président directeur général et son adjoint en assurent la direction.

Paragraphe II : Rôle et Vocation de la Banque Nationale d'Algérie

Elle a été la première banque commerciale publique à voir le jour en Algérie. Banque de dépôts, elle se veut un compromis entre une banque agricole et une banque commerciale face aux banques étrangères défaillantes.

L'intervention de la Banque Nationale d'Algérie dans le financement du secteur agricole autogéré avait pour principal objectif de répondre aux défaillances des banques étrangères et de décharger la banque centrale d'Algérie et le Trésor public du financement des activités agricoles.

Cette mission a été totalement confiée à la Banque de l'agriculture et du développement rural en 1982.

La Banque Nationale d'Algérie a contribué au financement d'une bonne partie du secteur industriel et commercial.

II-2-/2 Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Par ordonnance en date du 11/05/1967, les activités exercées, auparavant, en Algérie par la Banque populaire d'Algérie, la Banque Algéro-Misr et la Société Marseillaise de crédit, ont été transférées au Crédit Populaire d'Algérie ⁹¹.

⁹¹ Ammour Benhalima : « le système bancaire algérien, textes et réalités ».Ed. DAHLAB p.62.1997.

Paragraphe I : organisation du Crédit Populaire d'Algérie

Toujours dans l'optique de spécialisation des activités bancaires, fut créé le Crédit Populaire d'Algérie par ordonnance du 29/12/1966 ⁹², et celle du 11/05/1967 remodelant son organisation.

Paragraphe II : Fonctions du Crédit Populaire d'Algérie

Créé le 11 mai 1967 en qualité de banque de dépôts, le crédit populaire d'Algérie a pour mission ,(selon ses statuts, de promouvoir l'activité et le développement de l'artisanat, de l'hôtellerie , du tourisme, de la pêche et activités annexes, des coopératives non agricoles de production, de distribution, de commercialisation et de services et des petites et moyennes entreprises de toute nature y compris celles qui font partie du secteur autogéré. En outre, il est habilité à apporter son concours financier aux profession libérales.

II-2-3La Banque Extérieure d'Algérie

Par ordonnance du 1^{er} octobre 1967 fut créé la Banque Extérieure d'Algérie ⁹³.

Paragraphe I : structure et organisation de la Banque Extérieure d'Algérie.

Elle a repris pour l'essentiel les activités du crédit lyonnais , de la société générale ,de la Barclay's Bank Limited, du crédit du nord , de la banque industrielle et de la méditerranée.

⁹² Journal officiel du 06/10/1967

⁹³ Journal officiel du 06/10/1967

Paragraphe II : Fonctions de la Banque Extérieure d'Algérie

Sa mission principale est de faciliter et de développer les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification nationale ; En d'autres termes, financer le commerce extérieur.

En ce sens, et aux termes de ses statuts, la Banque Extérieure d'Algérie est spécialisée dans les opérations avec l'étranger et opère en particulier avec les entreprises qui sont en contact avec les marchés étrangers.

1I-2-4-La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural(B.A.D.R)

De plus de la restructuration des entreprises publiques, le système bancaire algérien est également touché par La restructuration

Paragraphe I : Structure et Organisation

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural a été créée le 6 mars 1982 . Elle est issue de la restructuration de la Banque Nationale d'Algérie.

Paragraphe II : principales fonctions de la B.A.D.R

La création de la B.A.D.R marque l'importance accordée dans les nouvelles orientations, à l'agriculture.

Aux termes de ses statuts originels, elle a la qualité de banque de dépôts. Elle a repris les attributions de la Banque Nationale d'Algérie en matière de financement du secteur agricole. Elle a pour mission principale de contribuer, conformément à la politique du gouvernement, au développement de l'ensemble du secteur agricole et à la promotion des activités agricoles et agro-alimentaires.

I1-2-5 La Banque de Développement Local (B.D.L)

Cette banque est issue de la restructuration du Crédit Populaire d'Algérie.

Paragraphe I : organisation de la B.D.L

La Banque de Développement Local a été créée le 30 Août 1985 par décret n°85/85 promulgué le 30 Avril 1985.

Paragraphe II : Ses principales fonctions

Selon ses statuts originels, la Banque de développement local a la qualité de banque de dépôts. Comme son nom l'indique, elle est une banque de financement du développement. Son but est de jouer un rôle d'intermédiaire financier .

Elle a spécialement pour mission de contribuer, conformément à la politique du gouvernement, au développement économique et social des collectivités locales.

I1-2-6 La caisse Nationale d'Epargne et de prévoyance (CNEP –Banque)

La CNEP devenue CNEP-Banque, vient remplacer la caisse de solidarité CSDCA.

Paragraphe I : organisation de la CNEP

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance est créée le 10 aout 1964 par décret n°64-227.

Paragraphe II : Les principales fonctions de la CNEP

Comme son nom l'indique, elle pour mission principale, la collecte de l'épargne publique, la distribution du crédit à la construction et aux collectivités locales .A partir de 1971, et par arrêté du ministère des finances, il lui est conféré la vocation de banque d'habitat.

Dans le cadre de la loi sur la monnaie et le crédit, cet organisme est agréé en 1997 devenu en ce sens, CNEP-Banque.

En effet, ces banques publiques doivent exercer conformément à la loi sur la monnaie et le crédit et doivent être agréées par le conseil de la monnaie et du crédit.

Parmi les banques publiques qui ont reçu leur nouvel agrément :

Banques publiques	Date d'agrément
La Banque Extérieure d'Algérie	17/02/02
La Banque Nationale d'Algérie	25/09/97
Le Crédit Populaire d'Algérie	06/04/97
La Banque de développement Local	X
La Banque de l'Agriculture et du développement Rural	17/02/02
La caisse Nationale d'Epargne et de prévoyance	06/04/97

Source : données de la Banque d'Algérie

D'après ce tableau on remarque que les banques publiques n'ont été agréées qu'à partir de 1997, excepté la BDL, ce qui signifie que durant la période allant de 1990 jusqu'à leur agrément le conseil de la monnaie et du crédit a permis à ces banques d'exercer en dehors des exigences de la loi 90-10.

Section III – La création d'établissements financiers spécialisés

On assiste depuis la promulgation de la loi modificative du 12 janvier 1988 visant l'application de l'autonomie financière et tendant vers une ouverture sur l'économie de marché ;

et depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990, à l'émergence de nouveaux établissements financiers privés et mixtes.

III -1-: Les Banques mixtes

Paragraphe-1-/ La banque mixte Algéro-Libyenne (B.A.M.I.C)

La banque mixte algéro-libyenne off-shore (BAMIC) créée le 19 juin 1988 entre la banque extérieure de Lybie (50% du capital) et quatre banques publiques algériennes (BNA-BEA-CPA-BADR).

Selon ses statuts, la BAMIC a pour principale activité la réalisation de toutes opérations bancaires, financières et commerciales en devises convertibles, la promotion de l'investissement et le développement du commerce dans les pays du Maghreb.

Paragraphe-2/- La banque AL-BARAKA d'Algérie

La banque AL-BARAKA d'Algérie créée le 20 mai 1991 entre la banque saoudienne AL-BARAKA (49% du capital) et la banque de l'agriculture et du développement rural (59% du capital). Aux termes de ses statuts, la banque AL-BARAKA effectue toutes les opérations de banque conformément à la charia islamique (exclusion de toute forme d'usure).

Paragraphe-3-Algeria gulf bank :

elle est constituée de : 60% Burgan Bank,30%Tunis International Bank,10%Jordan Kuwait Bank ; cette banque est agréée récemment soit en mars 2004.

III -2-: Les Banques d'affaires Privées

Il faut signaler que la liste des banques étrangères agréées en Algérie est longue, principalement constituée par des établissements français. Natixis El Amena banque est la première à obtenir l'agrément de la Banque d'Algérie en 2000, rapidement suivie par la Société Générale Algérie, avant BNP El-Djazair en 2002. En juin 2007, Calyon Algérie est à son tour agréée par les autorités monétaires pour se développer sur le segment de la banque d'investissement. Il existe également quatre établissements financiers étrangers agréés dans les secteurs de leasing et du crédit à la consommation composés de : Salem, Arab Leasing Corporation, Maghreb Leasing et Cetelem Algérie.

Nous énumérons dans ce qui suit, les différents établissements ainsi que leur date d'agrément dans le tableau suivant et à partir des données de la Banque d'Algérie:

La cityBank NA Algeria Succursale des banques	18/05/98
Arab Banking Corporation-Algeria	24/09/98
Natexis-Algerie	27/10/99
Societe Générale Algérie	04/11/99
Arab Bank PLC-Algeria Succursale de Banques	15/10/01
BNP Paribas Al-Djazair	31/01/02
The Housing Bank for Trade And Finance-Algeria	26/02/2002
Fransabank Al-Djazair	Octobre 2006
Calyon-Algerie.H.S.B.C-Algérie Succursale de Banques	Juin 2007
Compagnie Algérienne de Banques	28/10/99
Banque générale méditerranéenne BGM	30/04/00
Al ryan algerian Bank	08/10/2000

Et les établissements financiers sont :

La société de refinancement hypothécaire	06/04/98
Société financière d'investissement, de participation et de placement-Sofinance-SPA	09/01/01
Arab Leasing Corporation	20/02/02
Maghreb Leasing Algérie	2006
Caisse Nationale de Mutualité Agricole	06/04/97
Cetelem Algérie(filiale de BNP)	Février 2006
Union Bank	7 mai 1998
Al Salam Bank-Algeria	28/06/97
Finalep	6/4/1998
Mouna Bank	08/08/1998
Algerian International Bank	21/2/2000

Source : données de la Banque d'Algérie

Pour ce qui est de la caisse nationale de mutualité agricole, cette dernière a été agréée par le conseil de la monnaie et du crédit (autorisée à effectuer les opérations de banque) malgré qu'elle n'a pas été constituée en la forme d'une société par actions.

Ce même établissement a été agréé par le ministère des finances pour effectuer des opérations d'assurance.⁹⁴

⁹⁴ Derder Nacera Analyse des performances du système bancaire algérien ملتقى المنظومة المصرفية الجزائرية و التحولات الاقتصادية- الواقع و التحديات

Cette organisation du système bancaire qui se limite à deux catégories d'établissements : banques et établissements financiers, n'est pas de nature à favoriser le développement de l'intermédiation financière bancaire, car l'inexistence de banques d'investissement spécialisées et de banques d'affaires a pour effet de marginaliser une multitude de nouveaux projets d'investissement, chose qui se répercute négativement sur le développement économique.⁹⁵

⁹⁵. Derder Nacera Analyse des performances du système bancaire algérien ملتقى المنظومة المصرفية الجزائرية و التحولات الاقتصادية- الواقع و التحديات

Conclusion du chapitre I:

Il ressort du développement précédent ce qui suit :

1- L'héritage historique a joué un rôle déterminant dans la mise en place du système bancaire algérien ;

2- La structure des banques publiques algériennes a évolué au cours du temps mais le comportement des banques dans l'octroi des crédits aux entreprises publiques économiques reste toujours « astreint » à défaut de mettre en péril l'avenir de ces entreprises. Le crédit bancaire reste toujours le déterminant essentiel du financement des activités productives.

3- les autorités monétaires ont délégué à chaque organisme un rôle précis à jouer et ce, de manière à soutenir, d'une part, la croissance économique et à préserver, d'autre part, la stabilité monétaire ;

4- La création de nouvelles banques privées n'a pas encore amené les banques publiques à se soumettre à la logique de la compétition et de la concurrence.

CHAPITRE II –

**Impact des différentes réformes économiques et financières engagées
par les pouvoirs publics algériens sur le système bancaire**

Introduction :

Avant tout, la monnaie est perçue à l'indépendance comme un des symboles de la souveraineté nationale. En dehors de cette image, un certain nombre de décisions dans le domaine monétaire sont prises. Il s'agit de la non convertibilité du Dinar Algérien (monnaie nationale) en devises étrangères, l'institution d'un contrôle des changes et ultérieurement la nationalisation du système bancaire. Ces mesures conçues pour protéger l'économie nationale traduisent le rôle actif que les décideurs de l'époque attribuent implicitement à la monnaie.

Il est évident que la prise en compte de la réalité de la monnaie dans une économie donnée ne se limite pas aux quelques mesures évoquées ci-dessus.

Cela doit se traduire également par une politique monétaire appropriée tant au plan interne qu'au niveau extérieur. Il s'agit entre autre, des conditions suivantes :

-Une politique de crédit rigoureuse, ce qui suppose une certaine autonomie de gestion de l'institution responsable en l'occurrence la Banque Centrale.

-Laisser les banques de second rang jouer, pleinement leur rôle.

-Cantonner les interventions de la Banque Centrale et du Trésor Public dans les limites de leur prérogatives, autrement dit, il faut réglementer les avances de l'Institut d'Emission au Trésor pour prévenir les déficits excessifs qui risquent de compromettre toute la politique monétaire et partant de la politique économique globale.

Par ailleurs, et dès l'indépendance, le système bancaire se constitue graduellement. Sa structure se précise à la fin de la décennie 60 après la nationalisation complète du réseau bancaire.

En effet, l'Etat algérien a opté pour la nationalisation du secteur minier et bancaire (1966), (cette période connaît une insuffisance du réseau bancaire et l'absence de cadres qualifiés), la nationalisation du secteur de distribution des produits pétroliers (1967), le lancement du pré-plan triennal (1967-1969) en vue de la mise en place des moyens matériels pour la réalisation des futurs plans, et la nationalisation du secteur amont des hydrocarbures (1971). L'Etat visait à mettre en place une structure industrielle ainsi que le parachèvement des institutions publiques.

Section I: Rôle du système bancaire algérien dans le financement de l'économie durant la période de la planification financière à 1988:

Dès l'indépendance, la nationalisation du système bancaire algérien fut une priorité pour les autorités algériennes. L'objectif étant d'établir une libération du territoire national aussi bien du point de vue économique que politique. Aussi, le système bancaire s'est vu attribuer un rôle principal. Et comme analysé en chapitre un, on assiste à la nationalisation des banques et à la création par la suite des banques spécialisées entre autres. « En économie, il n'y a pleine rationalité que dans un système parfaitement conscient de ses mécanismes. Cette conscience totale conduit à la conception du plan ». ⁹⁶

Suivant le modèle de l'ex-URSS, Le choix du gouvernement algérien de l'époque fut celle de l'économie planifiée. Il vouait pour une stratégie algérienne de développement tirée à partir des travaux de l'économiste G. De Bernis sur le concept des industries industrialisantes.

⁹⁶ Henri Chambre : l'économie planifiée- Que sais-je -édition -Presse universitaires de France 1966- P11

Dès 1967, un modèle de croissance socialiste a été mis en œuvre, et par la mise en valeur des hydrocarbures qui serviront au financement des grands projets d'investissement. Le trésor public finançait directement les investissements sous forme de prêts à moyen et long terme. Les entreprises bénéficiaires de ce mode de financement devaient en contrepartie, participer au budget de l'Etat et convertir les dotations aux amortissements en bons d'équipement et devaient cependant rembourser leur dette d'investissement. (qui ne fut pas le cas car la majeure partie des entreprises publiques rencontraient de nombreux problèmes financiers et un manque d'expérience de leur personnel dans le domaine de la gestion des entreprises).

En 1971 intervient la réorganisation du système bancaire et dans le cadre de la mise en place d'un système de planification financière, les banques algériennes se sont vues attribuer une vocation nouvelle, la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques économiques.

Dans ce cadre, diverses mesures ont été prises dont notamment :

- l'approbation préalable des plans de financement d'exploitation des entreprises publiques par le Ministère des finances ;
- la répartition des tâches, pour la réalisation des investissements planifiés productifs du secteur public, entre le plan (décision d'individualisation) et le Ministère des finances (décision de financement) ;
- la définition du mode de financement des investissements planifiés du secteur public productif. Le financement des crédits à moyen terme planifié est assuré par les banques ; le financement des crédits à long

terme planifié est du ressort de la Banque Algérienne de développement à partir des ressources affectées par le Trésor public.

- La domiciliation d'office des entreprises publiques dans les banques et la concentration de leurs comptes bancaires et de leurs opérations bancaires au niveau d'une seule banque ;
- La fixation administrative des taux d'intérêt à un niveau central (conseil national du crédit).
- Les entreprises publiques algériennes ne peuvent pas s'accorder des crédits (crédits inter-entreprises)

« Selon la loi de finances de 1971, le financement des investissements doit être assuré au moyen :⁹⁷

a) de prêts bancaires à moyen terme représentés par des titres réescomptables auprès de l'institut d'émission ;

b) de crédits à long terme octroyés sur les recettes fiscales et les ressources d'épargne collectées par le Trésor et gérées par les institutions financières spécialisées comme la Banque Algérienne de Développement ;

c) d'emprunts internationaux souscrits par le Trésor, les banques primaires ou les entreprises publiques.

Au cours de cette période, les impératifs du plan et les besoins incessants des sociétés nationales ont entravé la fonction dévolue au système bancaire. L'algérianisation du système bancaire s'est insérée dans un contexte d'étatisation qui freinait ce dernier dans l'accomplissement de ses activités. Par ailleurs, il eut chevauchement entre la

⁹⁷ M.E.Benissad : Economie du développement de l'Algérie. OPU. 1982. P220

fonction de la Banque Centrale et celle du Trésor Public algérien qui intervient dans le financement des entreprises publiques par le biais des subventions.

Bien qu'elle soit considérée comme « clé de voute » du système bancaire en tant que Banque de réserve, la Banque Centrale algérienne n'a pu dans la pratique accomplir de manière intégrale et autonome les missions qui lui sont confiées se trouvant en quelque sorte déviée et enclavée dans un système de planification économique et financière. « L'article 57 de la loi d'orientation sur les entreprises, implique la possibilité d'adoucir la contrainte budgétaire ; l'état accorde à l'entreprise des subventions pour couvrir les charges induites par ses sujétions »⁹⁸ « Le Trésor donne implicitement sa caution à tous les crédits d'investissements reçus par les entreprises publiques et l'agriculture socialiste de la part des Banques Commerciales nationales. »⁹⁹ Elle a été contrainte de financer des entreprises publiques déficitaires qui n'honoraient pas leurs annuités de remboursement, à l'aide d'une création excessive de liquidité engendrant une série de conséquences néfastes pour l'économie du pays :

- La Banque Centrale a perdu la possibilité d'effectuer un contrôle quantitatif et qualitatif du crédit,
- La Banque Centrale a dévié de ses missions dans le cadre de la politique économique définie par les pouvoirs publics.

Cependant, cet objectif coiffé par une régulation administrative centralisée n'a pas suivie l'orientation souhaitée. Dans le contexte global, le volume des créances impayées a gonflé et les découverts bancaires sont importants.

⁹⁸ Les cahiers de la réforme .n°5-ENAG-1989.P 55

⁹⁹ M.E.Benissad .Op.Cit.P.221.

Avec la chute des prix du pétrole en 1986 ces déséquilibres se sont accentués, avec une baisse de 50% des recettes budgétaires provenant des hydrocarbures poussant l'Etat à recourir à l'endettement extérieur à court terme aggravant la situation économique du pays. A partir de 1986, l'Algérie est entrée dans une grave crise économique, La croissance a été négative et s'est située en moyenne annuelle a moins 05% entre 1987 et 1994. Pour la même période, l'inflation a fortement augmenté avec une moyenne annuelle de 19.6% due essentiellement à la libération des prix, à la dévaluation du dinar ,à la faible efficacité économique des entreprises publiques etc.

- Aussi, il était impératif de mettre en place un système à même de garantir et la croissance économique et la stabilité monétaire.
- Enfin, il faut signaler que : « Toutes les évolutions futures de l'administration publique et du mode de gouvernance de façon particulière seront empreintes des vicissitudes du passé, car l'héritage n'est pas seulement dans les formes et les normes institutionnelles, mais il est aussi et surtout dans les comportements et la culture administrative qui s'est sédimentée ». ¹⁰⁰

A cet effet, la réforme du système bancaire est nécessaire .Elle demeure indispensable pour faire face aux lourdes dettes des entreprises publiques ,à atténuer la lourde charge du Trésor Public et à affronter avec une politique monétaire efficiente l'engouement financier dû principalement à l'inefficacité de la restructuration financière de ces dites entreprises et à la chute des prix des hydrocarbures dès 1986 qui passe brutalement de 33dollars le baril en 1982 à 10 dollars le baril en 1985.

¹⁰⁰ Mohamed Chérif Belmihoub-, Les réformes au Maghreb et les limites de l'autoritarisme- in La Tribune du 22/9/08

Ainsi, la crise économique est aggravée par cette chute des prix du pétrole et du dollar car l'économie Algérienne qui repose essentiellement sur les revenus des Hydrocarbures voit ses réserves de change diminuer, et sa croissance annuelle chuter.

Dans ce cadre, et dans le but d'améliorer le rôle du système bancaire, la loi bancaire de 1986 vient contenir ces défaillances et attribuer au système bancaire algérien les fonctions dévolues à ce dernier par un cadre juridique approprié. Le Plan National de Crédit (PNC) demeure l'élément régulateur principal de l'activité monétaire.

Cette loi apporte des changements non négligeables dans les statuts du système bancaire et distingue à côté de la Banque Centrale deux catégories d'établissements :

-Les établissements de crédit à vocation universelle appelés « banques » dont le rôle essentiel consiste à effectuer des opérations de banques : collecte des dépôts auprès du public, octroi des crédits, gestion des moyens de paiement.(Art.17)

-Les établissements de crédit spécialisés qui ne peuvent collecter que certaines catégories de ressources et n'octroyer que certaines catégories de crédits. (Art.18)

Cependant, la réactivation des fonctions bancaires augmente le rôle des banques dans l'allocation des crédits, sans que les conditions de l'efficacité fonctionnelle de l'intermédiation financière ne soient assurées. « En outre, les marchés financiers sont encore restreints et les possibilités de diversification, sur le plan qualitatif, des instruments financiers y sont très limitées. »¹⁰¹ Ainsi, cette période de réforme n'a pas abouti aux résultats escomptés, le rôle du système bancaire demeure un bailleur de

¹⁰¹ Les cahiers de la réforme. Op.cit.P57

fonds sans relance économique aggravé par une situation non favorable dû à la baisse importante du prix des hydrocarbures.

Section II- Le programme de relance économique et les modifications juridiques du système bancaire.

Vers la fin des années 1980, et suite à des faiblesses du système économique, réduction de la croissance économique, déficits des entreprises publiques etc., l'Etat Algérien s'est engagé dans une économie de transition remettant en cause l'économie planifiée. En effet, la restructuration organique des entreprises publiques algériennes devant une situation financière critique, devient incontournable. Mais, pour que ces réformes voient le jour, les entreprises publiques algériennes devaient avoir la capacité de s'adapter aux nouvelles données, celle de la concurrence notamment et celle de la performance entre autre. Des modifications dans la forme des entreprises publiques algériennes sont constatées avec la promulgation de la loi n°88-01-du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques .Ainsi, nous assistons à la naissance des Entreprises Publiques économiques, des sociétés par actions, la transformation des entreprises locales en entreprises publiques locales etc. Jusqu'à cette période, le gouvernement algérien n'envisageait pas encore de recourir à l'ajustement structurel, cette démarche demeurait taboue et allait à l'encontre de la souveraineté nationale, mais la perspective d'une économie de marché est la réflexion de l'heure.

Paragraphe I : les principales dispositions portant organisation bancaire

En 1988, la privatisation du secteur public n'était pas au programme, par contre, le vecteur central des réformes était la «démonopolisation» .

Le programme des réformes était articulé sur la notion d'autonomie des acteurs¹⁰² :

* Autonomie des entreprises publiques, transformées, à l'occasion, en sociétés par actions pour échapper au moins, partiellement, aux injonctions de l'administration et du politique.

* Liberté syndicale reconnue.

* Autonomie de l'autorité monétaire.

* Législation du travail bâtie autour du principe du contrat.

Toutefois, et en dépit des mesures prises par le pouvoir public, des aménagements autres sont nécessaires pour répondre aux exigences de l'économie de marché d'où l'adoption en 1990 de la loi relative à la monnaie et au crédit(LMC) .

Il convient de rappeler que les réformes économiques en Algérie, visent à insérer une régulation par le marché et dans ce contexte la loi sur la monnaie et le crédit a pour but principal d'introduire une nouvelle réglementation bancaire et financière , de réintroduire des règles de l'économie de marché , assainissement de l'économie , promouvoir l'investissement étranger etc.

Par ailleurs, la loi sur la monnaie et le crédit définit les modalités de gestion de la monnaie en réhabilitant le rôle et les prérogatives de la banque Centrale en tant qu'institut d'émission (en tant que banque des banques)et en créant le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) qui a pour rôle l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire et est l'autorité monétaire.

¹⁰² Mohamed Chérif Belmihoub-, Les réformes au Maghreb et les limites de l'autoritarisme- in La Tribune du 22/9/2008

Outre la réhabilitation du rôle de la Banque Centrale, la loi sur la monnaie et le crédit, traite de nouvelles dispositions portant organisation bancaire, celle de la définition des opérations de banques et celle des organes de tutelle pour le contrôle de l'activité bancaire.

Selon l'article 110 de ladite loi, les opérations de banque comprennent la réception de fonds publics, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de leur gestion. Contrairement à la loi bancaire de 1986 qui optait pour trois catégories d'établissements financiers, la loi 90.10 distingue deux sortes d'organismes financiers :

a) Les banques : qui « sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle, les opérations de banques » (art.114). Elles sont soumises aux normes transcrites dans la loi sur la monnaie et le crédit en se pliant aux conditions de la Banque Centrale « qui détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter » (art.92). Il faut préciser que la Banque Centrale ne peut réaliser d'autres opérations, ni exercer d'autres attributions que celles prévues par ladite loi. (L.M.C)

Par ailleurs, les banques devront se plier à la politique de bancabilité qui consiste à ce que l'octroi de crédit s'effectue en fonction de leur capacité à rembourser et à développer leurs ressources propres.

b/ Les établissements financiers : sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations de banques à l'exclusion de la réception de fonds du public (art.115).

Paragraphe II- Réglementation et contrôle de l'activité bancaire

A travers la loi sur la monnaie et le crédit de 1990, modifiée en 2003 par l'ordonnance n°03-11, laquelle est modifiée et complétée en 2010, le système bancaire algérien se voit réhabiliter son rôle et rendre plus efficace son action en matière de contrôle des risques, de la mobilisation des ressources et la gestion des crédits notamment. Les banques devaient retrouver leur rôle essentiel qu'est la stimulation des investissements productifs, la relance de l'épargne et la régulation du fonctionnement monétaire.

« Le secteur bancaire, -comme tout autre secteur du reste- ne peut être performant par lui-même ; il exige pour sa réussite que soient parallèlement entreprises des actions d'amélioration de son environnement, aux plans, juridique, économique, social et commercial allant dans le sens d'une plus grande responsabilisation des opérateurs et une plus grande libération des initiatives »¹⁰³

Pour accompagner la Banque d'Algérie dans l'accomplissement de ses prérogatives, notamment en terme de contrôle et étant donné que la loi sur la monnaie et le crédit ouvre la possibilité au banques privées algérienne et étrangères d'exercer en tant que telle, le risque de crédit devient plus important et la charge pour la Banque d'Algérie devient plus lourde, il est impératif qu'il est un organisme de contrôle. Aussi, en termes de la loi sur la monnaie et le crédit, on rencontre trois types d'organes de direction et de contrôle :

- l'Association des banquiers algériens et établissements financiers (l'ABEF) qui est un organe de représentation prévu par la LMC dans son article96 ;

¹⁰³ Revue l'économie n°12-fev-1994 P 13

- L'organe de réglementation et d'agrément : le Conseil de la monnaie et du Crédit(CMC) dont les prérogatives et la composante des membres sont mentionnées dans la LMC et précisées dans l'Ordonnance 2003.
- L'organe de Contrôle qu'est la Commission Bancaire (CM)

Le nombre composant le CMC a ainsi augmenté , passant de sept membres dont trois sont désignés par le gouvernement à dix en 2001 et à neuf en 2003.Cette nouvelle organisation a réduit le nombre de représentants de la Banque d'Algérie qui donne au gouvernement une plus large intervention dans la remise en cause des décisions du CMC.

Etant donné les graves problèmes que rencontrent le système bancaire, notamment en terme de contrôle, une reformulation de la loi sur la monnaie et le crédit survint en 2003 avec la promulgation de l'Ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. De son côté, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

En outre, « tandis que la LMC opéra un transfert de compétences au profit du Conseil de la Monnaie et du Crédit qui se substitua au pouvoir exécutif dans le domaine de l'activité bancaire et du crédit, les ordonnances de 2001 et 2003 réinstaurèrent la primauté du gouvernement dans la conception et la conduite de la politique monétaire »¹⁰⁴

¹⁰⁴ M.Ouchichi- L'obstacle politique aux reformes économiques en Algérie-Op.Cit.P201

Section III – l’ajustement structurel et la politique de financement de l’économie

« L’Algérie est confrontée à un accès de moins en moins facile au marché international des capitaux. Cette situation rend son économie encore plus vulnérable aux variations négatives du prix et de son article d’exportation. »¹⁰⁵

Les réformes, visant une amélioration de la situation économique et financière n’a pas eu lieu .Plusieurs facteurs sont allés à l’encontre de ce développement, accentué par la situation d’instabilité sociale de l’époque. Les entreprises publiques ont été au centre des réformes économiques entamées en 1989.A l’exception faite du secteur des hydrocarbures et celui de l’agriculture, les secteurs hors hydrocarbures ont connu une situation critique. La dissolution de plusieurs entreprises publiques nationales a engendré un taux de chômage important. Les taux de croissance sont négatifs, sont de -4.4% en 1996. « Les entreprises publiques sont rapidement devenues une lourde charge pour l’économie nationale parce que leurs déficits sont financés par la planche à billet »¹⁰⁶.

Les entreprises publiques sont confrontées à divers problèmes notamment dans le domaine financier. « Depuis l’avènement des réformes économiques en Algérie, les entreprises publiques sont obligés de concevoir une nouvelle politique de gestion permettant de faire face aux difficultés du nouvel environnement interne et externe

¹⁰⁵ R.Boudjema : Algérie :chronique d’un ajustement structurel-Revue de l’INPS-Alger-n°06-mai-2006-P39.

¹⁰⁶ Ahmed Bouyakoub : l’économie algérienne et le programme de l’ajustement structurel-Revue Confluences-1997-P78

engendrés par les mesures de l'ajustement structurel et les nouvelles conditions d'ouverture de l'économie. »¹⁰⁷

Aussi, et dans le but de soutenir le programme de relance économique, un premier accord Stand-By a été signé le 31 mai 1989 entre le FMI (Fond Monétaire International) et l'Algérie, un second accord en juin 1991, et un troisième accord Stand-By a été signé en mai 1993.

"Le PAS est défini par un ensemble de mesures déployées par l'Etat pour réduire ou supprimer les déséquilibres économiques et financiers internes et surtout externes et instaurer les éléments constitutifs d'une économie de marché" ¹⁰⁸

Le programme de l'ajustement structurel vise entre autre à aménager le terrain propice pour une relance économique et à assurer les grands équilibres macro-économiques. Cependant, l'instauration d'une économie de marché selon les directives du FMI, doit reposer sur des conditions économiques et sociales préalables lesquelles sont quasi-inexistantes en Algérie. Ainsi la situation économique du pays reste au-dessous des objectifs tracés. il est enregistré un PNB négatif entre moins 0.9% en 1994 et moins 3.9% en 1995. Mais positif entre 1996 et 1997 entre 4% et 4.5% selon le rapport d'évaluation du Conseil Economique et Social.

En 2003, le secteur financier en Algérie a fait l'objet d'une évaluation conjointe par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale dite " programme d'évaluation du secteur financier (P.E.S.F.) ", tout comme les autres pays membres.

¹⁰⁷ A.Mezaache :l'entreprise publique algérienne et les nouvelles réformes économiques : éléments d'analyse d'une nouvelle dynamique de gestion. Thèse de doctorat Es-Sciences économiques 1998-1999.P347.

¹⁰⁸ Zakia Belogbi « adaptation du modèle macro économétrique de Haque et alii à l'économie algérienne »thèse de doctorat en sciences économiques-université d'Alger. P30

Le programme d'évaluation du secteur financier qu'entreprennent les missions conjointes du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale a pour objectif le renforcement de la surveillance des systèmes financiers des pays membres, dont l'Algérie. Ce programme vise à aider les autorités nationales à identifier les points forts et les vulnérabilités potentielles de leurs systèmes financiers pouvant entraîner des conséquences macroéconomiques de nature à retarder le développement des systèmes financiers et donc de peser sur la croissance économique.¹⁰⁹

Les banques et établissements financiers opérant en Algérie doivent adhérer à une association de banques et cela selon l'article 96 de l'ordonnance 2003. A cet égard, est constituée l'ABEF (association des banques et établissements financiers) pour représenter le système bancaire. Ses principales activités sont :

- -« Amélioration des techniques de banque et de crédit,
- -Stimulation de la concurrence,
- -Introduction de nouvelles technologies,
- -Organisation et gestion des services d'intérêts communs,
- -Formation du personnel,
- -Relations avec les représentants des employés,
- -Et peut consultée par le Ministère chargé des Finances ou le Gouverneur de la Banque d'Algérie sur toutes les questions intéressants la profession » entre autres.

¹⁰⁹ Rapport 2003 de la Banque d'Algérie p.9

En vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit, le Conseil de la Monnaie et du Crédit est investi des pouvoirs dans les domaines de la définition des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire. Il établit les règles de prudence applicables aux opérations sur le marché monétaire et s'assure de la bonne diffusion de l'information sur la place pour éviter les risques de défaillance.

Le Ministère des finances joue également un rôle important dans le contrôle dans la mesure où tout rapport doit lui être transmis, entre autres, la situation des comptes de la Banque d'Algérie et ce, en coordination avec le Conseil (à travers deux organismes, la cour des comptes qui intervient dans le contrôle des Banques publiques et l'inspection générale des finances qui a la compétence de surveiller la bonne utilisation des fonds publics).

Conclusion du chapitre II

1) Le système bancaire algérien est un système contraint dans l'exercice de sa fonction monétaire (le problème des injonctions administratives).

2) Le Trésor public a joué, jusqu'à fin 1989 un rôle important dans le financement de l'activité économique nationale par l'octroi aux entreprises publiques de crédits d'investissement à long terme.

La situation a changé depuis. En effet, la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 a cantonné le Trésor dans sa fonction originelle, celle de la gestion du budget de l'Etat.

3) La pression à la création monétaire est relativement importante. Cette pression est liée aussi bien à la politique laxiste de crédits aux entreprises publiques qu'à l'absence d'une politique véritablement incitative de l'épargne.

4) Le programme de relance économique exige des fonds considérables et la recherche de sources de financement hors hydrocarbures.

5) l'économie algérienne demeure fragilisée, par une situation déplorable des entreprises publiques algériennes et est toujours tributaire des fluctuations des prix des hydrocarbures.

Chapitre III-
L'implantation des banques étrangères et Leurs Implications sur
l'économie algérienne

Introduction :

- Dès l'indépendance, le pays a opté pour un système socialiste d'où la nationalisation des biens publics y compris les banques .Mais au fil des années, ce système se trouve non cohérent avec ce qui se passe ailleurs au niveau mondial, ce qui suppose, une réorientation de l'économie nationale vers une économie de marché. Cette ouverture ouvre des opportunités aux banques privées aussi bien nationales qu'étrangères (parmi elles celles qui existaient avant l'indépendance). Aussi, L'approbation de la LMC de 1990 a permis la création de banques à capitaux privés nationaux et étrangers. {Nous avons énuméré et donné un aperçu sur les différents établissements financiers et banques privées étrangères établis en Algérie dans le chapitre .1de la deuxième partie .} Dès 97, l'installation des banques et institutions financières étrangères émergent dans l'économie nationale.
- Ceci coïncide avec des crises répétées au niveau mondial : [comme la crise du système monétaire européen entre 1992/93, crise asiatique en 1997, suivie de la crise brésilienne en 98, la crise russe, la crise argentine , le crash des valeurs technologiques en 2001, et la crise des subprimes en 2007..]

Section 1/Impact des banques étrangères sur le secteur bancaire algérien :

C'est un fait nouveau pour l'économie algérienne d'offrir aux établissements étrangers la possibilité de s'installer en Algérie. Dès l'indépendance, les autorités avaient opté pour une nationalisation du secteur bancaire .Il n'y eut place que pour un système bancaire public national .Mais, cette politique des années soixante est révisée avec l'ouverture et la mondialisation, reste à déterminer l'envergure de cette démarche,

sachant que, le système bancaire algérien est fragile, régit par des lois et ordonnances sans cesse variables, faisant face à une économie parallèle ambiguë.

Certains chercheurs voient que « la pénétration des banques étrangères dans un marché émergent, peut affecter la stabilité financière et économique du pays tant en raison de facteurs d'offre que de demande »¹¹⁰.

Paragraphe 1/Etablissement des banques étrangères en Algérie :

Généralement, un investisseur cherche toujours à progresser soit dans son pays ou ailleurs quand des possibilités nouvelles s'offrent à lui. Les établissements financiers ne dérogent pas à la règle, en particulier les banques françaises qui connaissent sans aucun doute mieux qu'autrui, l'économie algérienne de par l'histoire qui lie les deux pays. En 1878, déjà, le crédit lyonnais s'installait en Algérie, suivi de la Société générale et le crédit foncier en 1923 entre autres. Les Banques doivent selon leurs prérogatives capter de nouveaux investissements et améliorer leur rentabilité en réponse à une mondialisation concurrentielle et pouvoir faire face à des crises éventuelles.

Selon un rapport de la commission des finances du sénat de New York en 2000¹¹¹, - La situation concurrentielle actuelle des banques françaises se dégradait. Sa situation

¹¹⁰ B.G.DAGES,L.Goldgerg,D.Kinnet « Foreign and Domestic Banc Participation in Emerging markets :Lessons from Mexico and Argentine. Economic policy Review. Federal Reserve Bank of

¹¹¹ Mieux financer l'économie : évolution des établissements bancaires en France : enjeux, bilan et perspectives .Commission des Finances du Sénat New York-September 2000.

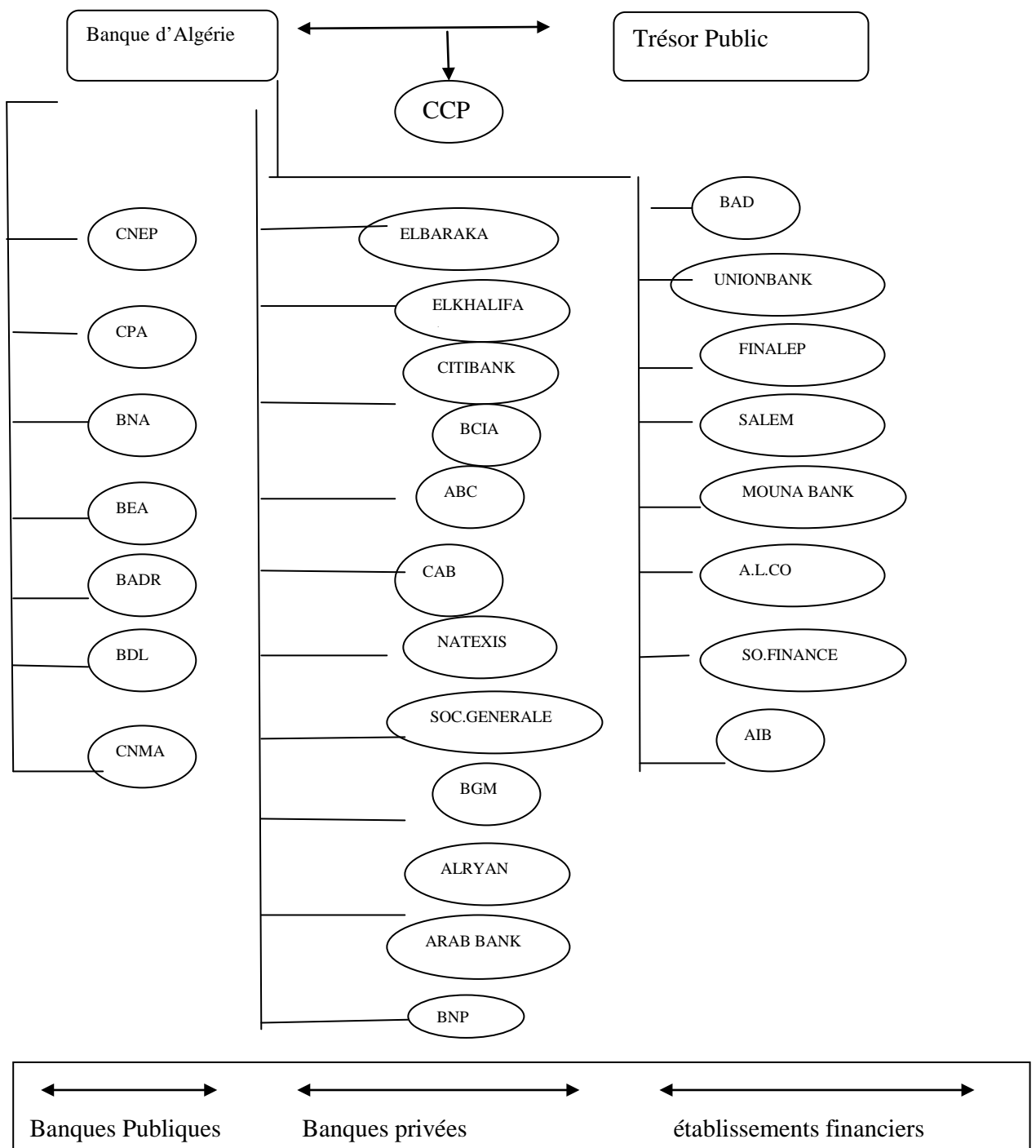
était moins éloignée de celle des établissements britanniques ou Nord-américains dans les années 1980 qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Un écart de rentabilité et de richesse s'est creusé, qui n'est pas en train de se réduire depuis deux ans, bien au contraire.- Au début des années 1980, trois banques françaises figuraient dans les classements mondiaux des dix premières banques, à la fois pour le total de bilan et pour la rentabilité. En 1995, aucune banque française ne figure plus dans ce total.-

Les difficultés rencontrées par les banques françaises sont les difficultés de la transition d'une économie de financements administrés à une économie de marché. Cette transition s'est engagée en France depuis la fin des années 1960, elle s'est accélérée pour les établissements bancaires depuis le début des années 1980.

La concurrence dans le secteur bancaire algérien, est née à la suite de la promulgation de la ' LMC ' donnant une opportunité au capital privé et étranger d'investir et peut être une dynamique dans le secteur bancaire algérien.

Ainsi le système bancaire algérien est configuré en 2001 comme suit :



Source :A.Naas.Le système bancaire algérien.Op.cit.P.284

L'autorité monétaire, devait mettre au point des règles fixant les critères de l'établissement de ces banques en Algérie dans le cadre du financement réel de l'investissement et dans le respect des normes universelles.

Abrogeant les dispositions du règlement de 1990¹¹², un nouveau règlement est édité en 2004, fixant le capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie. De ce fait, celui des banques est fixé a 2.500.000.000 DA et celui des établissements financiers a 500.000.000 DA.¹¹³

Selon le rapport du CNES ,entre 1966-1986, « les banques étrangères installées en Algérie se refusaient de concourir au financement de nouvelles sociétés nationales se réservant exclusivement aux petites et moyennes entreprises (industrielles, artisanales et commerciales) »¹¹⁴

Aussi, plusieurs banques ont favorisé le crédit à la consommation qui a constitué un résultat néfaste pour la liquidité de l'économie mais l'interdiction des prêts aux ménages est vite promulguée en aout 2009 qui n'est pas perçu de bonne envergure.

« Dans la majorité des cas, les banques étrangères viennent s'établir pour des activités de crédit liées aux importations algériennes, en hausse grotesque depuis le boom pétrolier. Ou accessoirement pour préparer ou accompagner la venue d'investissements du même pays.»¹¹⁵

¹¹² Règlement n°90-01 du 04 juillet 1990

¹¹³ Règlement de la banque d'Algérie n°04/01 du 4 mars 2004. article 2. et article 5

¹¹⁴ CNES : problématique de la réforme du système bancaire : élément pour débat social (2005)

¹¹⁵ Mokhtar Haider « un paysage a défaut de système cohérent » in le quotidien Liberté du 8 mars 2009

Ainsi, le système bancaire Algérien voit émerger d'autres banques et institutions financières publiques ou privées venant conquérir avec celles existantes. Mais, il faut signaler et comme cité auparavant, l'agrément de ces établissements est octroyé sous certaines conditions et règlements (renforcées après le scandale d'El khalifa) établis par le Conseil de la Monnaie et du Crédit et peut aussi être retiré en cas de fautes graves par le même organisme.

Au niveau de l'offre, « l'entrée de capitaux par les banques étrangères aurait pour effet d'accroître la concurrence sur le marché. »¹¹⁶

- A cet effet, les banques algériennes se voient partager le marché algérien avec leurs homologues étrangers ou un esprit de concurrence devrait régner. Cependant, il faut signaler que la notion de concurrence suppose l'existence au préalable d'une économie de marché qui reste timide dans notre pays.

L'article 83 de l'ordonnance 10-04, stipule que les participations étrangères en Algérie dans les banques et établissements financiers se doit être un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital.

Paragraphe2- Les banques privées nationales

Pour accompagner le secteur bancaire public dans le financement de l'économie et le diversifier, le gouvernement opte pour un secteur bancaire privé.

¹¹⁶ François Maudet : Les Banques étrangères en Argentine, avant, pendant et après la crise. Doctorat Université Pierre Mendès. France/Institut d'Etudes Politiques de Grenoble-2006-2007-P20

Mais, cette confiance est failli lors de la crise de la Banque El-khalifa. Dans ce contexte, entre 2003-2006, une circulaire contraint les entreprises publiques algériennes à se rapprocher uniquement des banques publiques nationales pour un financement ou autre service .A fin 2007, cette fameuse circulaire est abrogée, leur laissant libre choix.

Paragraphe 3/Mise en place de cellule de suivi :

Plusieurs Banques étrangères se sont vues retirer leur agrément après le non-respect des règles édictées par les autorités concernées, tandis que d'autres, attendent toujours leur agrément .Nous assistons là, au rôle prépondérant du Conseil de la Monnaie et du Crédit qui veille au côté de la Banque d'Algérie au maintien de la stabilité économique et financière.

Dans ce cadre, une cellule de suivi est mise en place .Cette pratique de prudence vis-à-vis des banques étrangères ralentit l'activité bancaire mais met les responsables de crédits en sécurité envers le risque pénal. Mais, il ne faut pas négliger que l'activité de toute banque nécessite la prise de risques sinon, il n'y aurait pas d'investissements.

Toute situation de crise génère une certaine prudence à la pratique bancaire. En effet, la situation des banques nationales restent fragile. Aussi, elles sont attentives à ce qui se passe ailleurs et non loin la crise économique mondiale qui a survenue après le crash boursier.

Section 2/-la réglementation fixant le seuil des capitaux propres des banques :

L'activité des banques publiques nationales prime sur celles de leurs homologues étrangères. Cependant, certains banquiers voient que les filiales de ces dernières sont favorisées et facilement autorisées à s'implanter dans le pays et principalement, les banques françaises. Les banques publiques nationales quant à elles, rencontrent des difficultés à ouvrir de nouvelles agences ou succursales sur le territoire national, contrairement aux banques étrangères lesquelles ne sont soumises à aucune autorisation« Ainsi , des représentants de la place bancaire dont des cadres dirigeants ne manquent pas de relever l'existence d'entraves au travail des banques publiques, relativement aux procédures d'exploitation, évoquant à ce propos la lenteur des procédures pour l'obtention des autorisations d'exploitation et des procédures administratives reliant les banques publiques à la banque d'Algérie »¹¹⁷

Cependant, il faut souligner que les modalités d'agrément de nouvelles banques a changé suite a la promulgation de l'ordonnance 2003 relative à la monnaie et au crédit, qui exige un minimum de 2.5 milliards de dinars comme dotation.

En 2008, et dans le cadre du renforcement du secteur bancaire algérien, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a promulgué le nouveau cadre réglementaire portant sur le relèvement substantiel du capital minimum des banques de 2.5 milliards de dinars à 10 milliards de dinars (et établissements financiers-de 0.5 Milliards de dinars a 3.5 milliards de dinars) jugé nécessaires pour leur permettre de faire face aux risques bancaires , y compris les risques systémiques.¹¹⁸

¹¹⁷Cherif Bennaceur « les banques françaises favorisées » In le quotidien Le soir d'Algérie 19/mars /2007

¹¹⁸ Banque d'Algérie : note d'information sur l'augmentation du capital des banques /décembre 2009

La plus part des banques ont respectées ce seuil notamment BNP- Société Générale et en particulier, HSBC dont le seuil a atteint 11.3 milliards de dinars.

Section 3/ : les Conséquences économiques

L'insertion des banques étrangères dans le marché algérien, peut apporter de nouvelles technologies et permettent d'augmenter le financement de l'économie du pays, mais, il est important que le pouvoir public algérien via une politique efficiente, offrent des opportunités de profit pour ces banques et établissements financiers qui peuvent rencontrer certains risques :

- « - Le risque de contrepartie : une détérioration de la situation économique affecte les activités des banques étrangères implantées dans le pays ;
- Les risques de marché et principalement le risque de change* ;
- Le risque de liquidité»¹¹⁹

Beaucoup de banques étrangères ont été agréés, certaines ont vu leur agrément retiré suite à des défaillances**. Certaines, financent en particulier, le prêt à la consommation au risque de fuite de l'argent vers l'extérieur. Dernièrement et comme déjà cité, suite à la crise mondiale, les autorités algériennes ont suspendu les prêts à la consommation qui sont appréhendés négativement par les banques étrangères qui voient leurs ressources financières diminuer.

¹¹⁹ François Maudet .Op.cit p20

*La dépréciation/dévaluation de la monnaie locale touche directement les bilans des Banques étrangères implantées.

**Entre 2003-2006 neuf banques et établissements financiers ont vu le retrait de leur agrément (El khalifa, AlRayan,BCIA,Mouna Bank,BGM,Union Bank,Arco Bank,AIB,CAB)

Il existe une dichotomie entre banques publiques et banques privées. Pourtant de projets d'investissement de grande envergure sont envisagés par les autorités Algériennes et qui nécessitent une grande enveloppe de financement. Mais reste à savoir si ces différents investissements font l'objet d'études préalables, reposant sur des prévisions rentables en faveur du développement du pays.

Par ailleurs, il faut préciser que « la contrepartie de l'arrivée massive de capitaux peut se traduire par le fait que ces mêmes capitaux peuvent se retirer aussi rapidement qu'ils sont entrés dans le pays. En période de difficultés économiques, les banques pourraient adopter une stratégie d'Exit. » ¹²⁰

¹²⁰François Maudet .Op.cit p36

Conclusion du chapitre III:

Lors de la période de la décolonisation, l'existence de filiales de banques étrangères entravait le développement économique du pays .Le revers de la médaille, on assiste à nos jours à une implantation importante de banques et établissements financiers dans un souci des autorités compétentes d'améliorer la fonction bancaire dans un cadre de concurrence et accompagner les banques algérienne dans le financement des projets d'investissement. Mais, et à ce jour, il s'avère que la majorité des investissements sont financés par les Banques Publiques algériennes.

En effet, à partir de 1990, la loi sur la monnaie et le crédit a permis la diversification du système bancaire algérien. De ce fait, on assiste à l'installation de plusieurs banques et établissements privées nationaux ou étrangers.

Ainsi les banques publiques font face à une concurrence qui nécessite éveil et maîtrise des conditions de banques.

L'ouverture au capital étranger, demeure une mesure qui requiert une qualification et un savoir faire des règles prudentielles de gestion. Tel n'est pas le cas puisque des dépassements ont ébranlé le système bancaire. Aussi, la commission bancaire a procédé au retrait d'agrément de certains établissements qui n'ont pas respectés les procédures en vigueur ou ont connu des difficultés financières.

A cet effet, il fallait assainir le secteur bancaire, et l'ordonnance 2003 et l'ordonnance modificatrice de 2010, sont venues soutenir ce secteur avec de nouvelles mesures notamment en ce qui concerne le risque bancaire et les précisions supplémentaires sur les fonctions dévolues à la Banque d'Algérie et le contrôle par les autorités monétaires.

Conclusion de la deuxième partie:

‘La politique des reformes a tout d’abord eu une retombée positive sur les finances publiques : le solde du Trésor est positif en 1990 et 1991, d’où un mouvement de désendettement net vis-à-vis de la Banque Centrale.’¹²¹

Mais, Il faut souligner que les réformes 1989 -1993 n’ont presque pas changé à la situation de l’économie Algérienne, malgré l’augmentation des cours des hydrocarbures durant l’éclatement en janvier 1990 de la guerre du Golfe. La restructuration des entreprises publiques avait aggravé la situation de leur trésorerie dans la mesure où leur autonomie n’avait pas été précédée de l’assainissement de leurs déficits dans une économie dirigée.

Selon la Banque d’Algérie, le montant des exportations Algériennes en hydrocarbures était de 12.384 Milliards de dollars en 1990 contre 11.975 Milliards de dollars en 1991, et 10.848 Milliards de dollars en 1992 contre 9.59 Milliards de dollars en 1993. A la même année , l’Algérie avait remboursé, dans le cadre de service de la dette près de 9.05 Milliards de dollars soit un ratio catastrophique service de la dette / exportation de près de 83%. L’économie Nationale était près du cataclysme et a failli connaître la situation de cessation de paiement. Alors survint le troisième accord ‘Stand-by’(1994-95) « ayant mené à bien ce programme annuel, sans toutefois que les problèmes financiers ne soient atténués sensiblement , ni que les problèmes structurels ne soient frontalement abordés, l’Algérie obtient un soutien à moyen terme du FMI, d’une durée de trois ans »(1995-1998)¹²². L’inflation reste cependant forte de près de 30% en 1995 mais de 4.9% en 1998. Les banques publiques quant à elles, n’arrivent

¹²¹ Fatima Zohra Oufriha OP.Cit P185

¹²² Hocine Benissad ‘Algerie : De la planification Socialiste à l’économie de marché’.Edit.ENAG 2004.p189

toujours pas à maîtriser leurs portefeuilles de créances, obligeant la Banque d'Algérie à appliquer d'autres règles de contrôle interne pour minimiser les risques de crédits bancaires .Le Trésor intervient comme véritable pompier et agent d'assainissement des Entreprises Publiques et prend à sa charge tous les déficits y compris les pertes de change.

Le taux de croissance de l'économie évolue comme suit :

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
-1.1%	4.2%	3.8%	1.1%	5.1%	3.2%	2.4%	2.1%	4.1%

Source : Hocine Benissad ' –Op-cit p.202 et 213

Nous remarquons dès lors une certaine stabilité fin de ce programme avec un taux de croissance de 5.1% contre un taux négatif de -1.1% en début du programme mais régressera en 2000 à un taux de 2.4%. puis à 2.1% en 2001 contre 4.1% en 2002., l'année dans laquelle ,les réserves de change atteignent 20.1 milliards de dollars contre 19.8 milliards de dollars en 2000.Le taux d'inflation est de l'ordre de 0.3% en 2000 contre 4.2% en 2001 et 1.4% en 2002.

Un nouveau dynamisme de concurrence bancaire a vu le jour suite à la promulgation de la LMC. Nous assistons à un flux de banques étrangères et établissements financiers mais cette dynamique nécessite l'éveil des autorités monétaires quant aux risques qui peuvent en découler.

Partie III : La conduite de la politique monétaire d'ouverture et ses implications

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

— *Déclaration universelle des Droits de l'Homme, art. 23, 1948*

Introduction :

Sachant que l'Algérie durant le colonialisme appartenait à la zone Franc, la majorité des banques algériennes étaient des filiales des banques métropolitaines. Dès l'indépendance, et pour répondre aux objectifs de développement du pays, la Banque Centrale d'Algérie est créée par la loi du 13 décembre 1962 comme institut d'émission et devant veiller à la stabilité monétaire ainsi que l'institution de la monnaie nationale le « Dinar algérien ». Suite à la nationalisation des hydrocarbures, le pouvoir monétaire fut assujéti dès 1964. L'Etat algérien, engageait une stratégie de développement de l'industrie comme son homologue russe et une importante domination du pouvoir étatique. Mais face à des entreprises déficitaires, à un système bancaire non autonome, à une Banque Centrale dominée par le Trésor Public entre autre, cette démarche vouait à l'échec. Il fallait réorienter l'économie et choisir un autre modèle approprié ou autres politiques qui pourraient répondre aux attentes des pouvoirs publics.

Après avoir tenté une autonomie des entreprises publiques algériennes, une décentralisation puis une réorientation de l'économie, la situation économique durant les années quatre-vingt-dix restait critique, aggravée par un déficit budgétaire chronique, par l'ampleur de la dette et la difficulté insurmontable de cette situation accentué par la baisse vertigineuse des prix des hydrocarbures. Aussi, les réformes engagées dès 1986, parachevées par le PAS, n'ont pas répondu aux attentes.

Dans cette partie, nous essayons d'étudier si les réformes économiques en Algérie, et la conduite de la politique monétaire, ont un impact particulier sur le comportement et la vie sociale de la population, tout en sachant que durant l'application du PAS, le nombre de chômeurs a augmenté de façon remarquable. Dans ce cadre, nous mettons l'accent, sur le phénomène du chômage en Algérie : est-il le produit de ces différentes réformes, provient-il de l'accroissement de la population, ou est-il le résultat du progrès technique.

A l'état actuel, le chômage est un phénomène touchant la majorité des pays que ce soit les pays développés ou en voie de développement mais avec des degrés différents. Comprendre l'origine de ce phénomène et les raisons de son ampleur aideraient sans aucun doute à trouver les solutions appropriées. Les théories économiques ont chacune d'elles et ce, à travers leurs fondateurs donné les principales causes du chômage, les mesures et éventuels actions.

Le chômage en Algérie touche particulièrement la tranche des jeunes. Les autorités algériennes sont conscientes que le développement repose sur les ressources du pays, les ressources naturelles d'une part et les ressources humaines d'autre part. A cet effet, la création d'emplois demeure nécessaire et indispensable. Pour ce faire, il reste à trouver les dénouements appropriés.

Cependant, pour qu'une économie crée des emplois, il faut que le rythme de la croissance économique soit supérieur au rythme de la productivité. Le constat y est autre pour l'économie Algérienne.

‘L’Algérie et la Tunisie tout particulièrement ont signé des accords avec des bailleurs de fonds pour développer, au sein de programmes lourds en faveur de l’emploi et de la formation professionnelle, un volet consacré à l’amélioration des informations disponibles sur le marché du travail, avec le souhait de mettre à terme en place des observatoires de l’emploi et de la formation professionnelle, bien que le terme ne soit pas toujours utilisé explicitement’.¹²³

L’appréhension de cette partie se fera en trois chapitres :

Chapitre I- Les fondements théoriques du chômage

Chapitre II-les réformes économiques en Algérie et leurs implications

Chapitre III- la conduite et l’importance de la politique économique en Algérie

¹²³ Bernard Fourcade ‘Les observations de l’emploi et de la formation professionnelle outils de gestion des transformations du marché du travail :cas de l’Algérie et de la Tunisie’ communication dans colloque CNRS –université Toulouse1-Septembre-2000.

Chapitre I :

Les Fondements théoriques du chômage

Introduction :

Le chômage, est un fléau de déséquilibre économique qui touche la plus part des pays dans le monde entier .Dire que le développement technologique ou bien, le développement démographique en sont la cause, cela reste très vague, car tant qu'il y a développement, il y a création de nouvelles entreprises, de nouvelles sources de richesse, des échanges entre pays, émigration etc.

Alors comment peut-on déterminer les sources et les principales causes de chômage ?et quelles sont les résolutions d'absorption ?.Il faut signaler que ce phénomène a suscité amples interrogations et analyses de la part des théoriciens.

Jusqu'en 1930, le chômage est considéré comme volontaire, mais avec la crise économique des années trente, le chômage atteint son ampleur et devient un problème social et économique des pays développés et devient un problème de réflexion économique.

Des chercheurs en économie, soutiennent que le chômage était finalement une invention de la fin du 19eme siècle allant de pair avec la constitution de la classe prolétaire urbaine.

C'est à cette époque que la frontière /non travail devient une coupure nette entre deux mondes et, est vécue comme telle, d'autant qu'elle est séparation de lieu de travail et lieu d'habitation.

Section 1 : Les Définitions et les différentes formes de chômage

L'appréhension du chômage est étudiée à travers ses définitions et ses différentes formes lesquelles se résument comme suit :

Paragraphe 1- Les différentes définitions

Les interprétations diffèrent d'un pays à un autre mais aboutissent toutes à ce que le chômage soit une inactivité momentanée d'une personne souhaitant travailler. Un chômeur peut être défini comme étant une personne sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche d'un emploi mais ne trouve pas preneur aux conditions qu'il exige. Selon le Bureau international du Travail « BIT » est Chômeur toute personne (de plus de 15 ans) qui remplit les critères suivants :

-Etre sans travail, c'est-à-dire ne pas avoir d'activité, même minimale, pendant la semaine de référence,

-Etre disponible pour travailler c'est-à-dire être en mesure d'accepter toute opportunité d'emploi qui se présente dans les quinze jours, sans qu'une tierce obligation soit une entrave au retour de l'activité,

-Rechercher activement un emploi, ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement

Selon le Bureau international du Travail, le taux de chômage peut être calculé comme suit :

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{chômeur au sens BIT}}{\text{Population active}}$$

Aux Etats-Unis, le Bureau of Labor Statistics compte comme chômeurs, les personnes n'ayant pas d'emploi, en ayant, cherche un activement durant les quatre semaines passées et disponible pour travailler.

En France, l'indicateur de l'Agence Nationale pour l'emploi(A.N.P.E) fournit le chiffre des demandes d'emplois en fin de mois (D.E.F.M).Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'un emploi à durée immédiate et à temps plein¹²⁴

Pour certains, le chômage est perçu comme un déshonneur, une perte d'identité et de dignité qui mène parfois à un disfonctionnement mental et psychique, cas de repli sur soi etc.

Pour d'autres, la définition du chômage a une autre dimension et sous un autre angle : ' être chômeur ce n'est plus seulement avoir perdu son emploi, ni même être privé d'emploi, c'est d'être engagé dans une recherche d'emploi »¹²⁵

Le chômage, en fait, n'est qu'un indicateur de la pauvreté. Car la paupérisation est lisible aussi chez les salariés, à travers la baisse du salaire réel et du pouvoir d'achat.¹²⁶

¹²⁴ <http://fr.wikipedia.org>

¹²⁵ Didier Demaziere in Ceras-revue Projet n°262.Juin 2000:'les actions collectives de chômeurs , une réinvention du chômage,.

¹²⁶ Saib Musette & NacerEddine Hamouda « évaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie In les cahiers du CREAD n°46/1998P173

Paragraphe 2- Les différentes formes de chômage

D'une manière générale, le chômage peut prendre des formes différentes selon le pays et selon les théories économiques.

- Le chômage conjoncturel est dû au ralentissement de l'activité économique à court terme. C'est le chômage keynésien.
- Le chômage structurel est lié aux changements à long terme intervenus dans les structures démographiques, économiques, sociales et institutionnelles.
- Le chômage frictionnel (pour les classiques) est lié aux délais d'ajustement de la main d'œuvre d'un emploi à un autre à court terme (absence d'information).
- Le chômage saisonnier apparaît lorsque l'activité du salarié fluctue avec les saisons.
- Le chômage technique est dû à une interruption du processus technique de production à court terme (pannes, pénuries...).
- Le chômage technologique apparaît à la suite d'innovations qui économisent du travail par la substitution du capital au travail (robotisation, informatisation).
- Le chômage partiel est dû à la réduction temporaire de l'activité d'une entreprise.

Section II : Les Mécanismes théoriques d'action contre le chômage

Nous allons, en premier lieu, essayer de comprendre ce fléau « le chômage » à travers les analyses théoriques .En effet deux courants s'opposent quant a la résolution du chômage : le courant Liberal et le courant Keynésiens.

Paragraphe 1- L'analyse libérale du chômage : (les classiques)

Pour les tenants de cette thèse, l'analyse se base sur le fonctionnement du marché et de la concurrence. S'il y a disfonctionnement ou si des perturbations se produisent, elles ne peuvent avoir que deux origines. Elles résultent de phénomène sur lesquels l'homme n'a pas de prise ou hors de portée ; ou bien elles proviennent de diverses causes qui empêcheraient un bon fonctionnement du marché notamment le chômage.

Par ailleurs, le marché du travail existe quand il y a une baisse générale des salaires, cela engendre automatiquement une embauche par les entreprises d'où la résorption du chômage. Pour les classiques, le chômage est volontaire dû au refus de travail pour un salaire insuffisant. Le salaire d'équilibre permet de fixer le niveau de l'emploi. Les libéraux sont donc pour une plus grande flexibilité du marché du travail. Il faut donc mettre fin à l'intervention de l'Etat : l'entreprise doit détenir la position centrale sur ce marché. C'est la rigidité des salaires et leur niveau trop élevé qui sont responsables du chômage.

Le chômage est structurel avec des causes structurelles. Et il est aussi frictionnel (dû aux délais d'ajustement de l'offre et de la demande d'emploi), Pour les tenants de cette thèse, l'augmentation des allocations de chômage d'une part, l'élévation des revenus familiaux, d'autre part, pourrait atténuer les difficultés du chômage.

Paragraphe 2-L'analyse Keynésienne :

Alors que les classiques mettent l'accent sur l'offre, les keynésiens s'intéressent à la demande. « Ce sont la propension à consommer et le montant de l'investissement

nouveau qui déterminent conjointement le volume de l'emploi et c'est le volume de l'emploi qui détermine de façon unique le niveau des salaires réels et non l'inverse »¹²⁷

Pour les tenants de cette thèse, le chômage provient d'une insuffisance de la demande effective, qui engendre un équilibre de sous-emploi. Il n'existe aucun correctif automatique au chômage. C'est pourquoi l'État doit assumer la responsabilité d'obtenir et de maintenir le plein emploi par une politique appropriée. Pour Keynes, le chômage est structurel mais est involontaire.

A travers son livre édité en 1936, sur « la Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie » J.M.Keynes mentionne ce qui suit ¹²⁸:

- La demande de travail ne dépend pas du niveau des salaires : une entreprise n'embauchera pas si elle n'en a pas besoin ;
- Le moteur de l'embauche est la demande de biens (ou services) et c'est en fonction de cette demande que les entreprises embauchent ;
- La demande dépend des salaires : plus les salaires seront élevés, plus la demande sera forte.

De ce fait, J.M.Keynes se base sur la nécessité l'intervention de l'Etat dans la vie économique et sur l'augmentation des salaires pour faire baisser le chômage. Pour Keynes le marché du travail n'existe pas ; S'il y a du chômage c'est que l'économie est malade.

Il faut donc agir sur l'ensemble de l'économie et la demande pour lutter contre le chômage.

¹²⁷ — John Maynard Keynes, Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie Edit.Payot.2005 P.113

¹²⁸ -Idem. P117

La demande effective selon J.M.Keynes englobe la demande de biens de consommation et la demande de biens d'investissements :

- La part que les ménages consacrent à la consommation varie selon le niveau du revenu des agents,
- L'investissement dépend de l'écart entre le taux de l'intérêt et l'efficacité marginale du capital (profitabilité anticipée d'une unité supplémentaire de capital qui ne doit être confondue avec la productivité marginale)

Aussi, J.M.Keynes insiste sur l'existence de la thésaurisation monétaire due à la préférence des agents pour la liquidité.

Pour absorber le chômage, l'Etat doit intervenir par une politique appropriée, il n'existe pas une correction automatique du chômage. Les moyens d'actions sont :

- Une politique de création monétaire passant notamment par des taux d'intérêts bas fin de favoriser l'investissement.
- Une politique d'investissement publics, en particulier de grands travaux, susceptible d'absorber directement une partie des chômeurs et de stimuler tant la consommation (via leurs salaires) que l'investissement.
- Une politique fiscale et sociale visant à redistribuer les revenus en faveur des couches les plus désargentées, celles qui consomment le plus grande partie de leur revenu.

Cependant la crise de 1973 a remis en cause cette approche. Cette crise a été due à une hausse des prix trop importante. Cette hausse provient de l'application de la théorie de Keynes : monter les salaires pour dynamiser l'économie.

‘Le modèle Keynésien a régné durant toutes les trente glorieuses (1945-1973) Ceci accompagné par le fait que les inégalités étaient plus importantes que jamais, elle a conduit à la montée de parti nationaliste qui a menée à la seconde guerre mondiale’¹²⁹

Certains économistes proposent de mesurer le chômage par le taux de l’emploi qui se définit par « la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. »¹³⁰

Les Keynésiens résonnent au niveau macroéconomique en analysant le chômage en période de sous-emploi. Pour J.M. Keynes, le chômage est un déterminant de la demande et voit que les entrepreneurs dans leur comportement ne sont pas toujours rationnels.

Paragraphe 3- L’analyse néoclassique

L’école néolibérale, initiée par J.Schupeter, M.Friedman et autres, postule le contraire de J.M.Keynes :

- Une intervention minimum de l’Etat,
- Des marchés peu régulés,
- Un équilibre budgétaire à outrance,
- Une politique économique à long terme,

¹²⁹ <http://fr.wikipedia.org/>

¹³⁰ <http://fr.wikipedia.org/>

- Une orientation vers la microéconomie (application de politique de compétitivité),
- L'élément dynamisant d'une économie est l'entrepreneur et l'innovation.

Pour Milton Friedman, les individus finissent par adapter leurs réactions aux manœuvres du gouvernement, si par exemple l'Etat décide de faire baisser les taux d'intérêt, pour une relance économique, il provoque des nouvelles embauches sur le court terme, ainsi qu'une accélération de l'inflation, et si à moyen terme, les travailleurs constatent que leur pouvoir d'achat a baissé, ils exigeront donc des hausses de salaires, provoquant le retour du chômage à son niveau initial.

Mais, Paul Samuelson et Robert Solow avec la courbe de Phillips mettent en évidence la relation entre le chômage et l'inflation. A partir d'un certain seuil lorsque le chômage diminue, l'inflation s'accélère et inversement. « La société est mise en demeure de choisir entre un niveau d'emploi raisonnablement élevé, associé à une croissance maximale et à une hausse modérée mais continue d'une part, et d'autre part une stabilité raisonnable des prix, mais associée à un degré de chômage élevé. »¹³¹

La courbe de Phillips, est une courbe qui démontre la relation entre le taux de chômage et l'inflation, qui stipule qu'au-delà d'un niveau de chômage, les salariés ne peuvent exiger une augmentation de salaire. En effet, l'économiste A.W. Phillips met en relation le taux de chômage et le taux de croissance des salaires nominaux, et que l'augmentation de ces derniers est source d'inflation, car elle accroît les coûts de production des entreprises.

¹³¹ Paul Samuelson in <http://fr.wikipedia.org/>

Deux interprétations sont faites :

1/Interprétation Keynésiennes : selon laquelle, il y'a un lien fort entre l'inflation et la croissance des salaires nominaux du fait que le taux d'inflation est égale aux salaires nominaux moins le taux de croissance de la productivité.

2/Interprétation monétaire : selon laquelle à long terme, le taux de chômage ne dépend plus du taux d'inflation .Il est dû à des causes structurelles et non pas pour causes conjoncturelles, d'où la question des anticipations dans la critique de la courbe de Phillips par M. Friedman. Il s'oppose au taux de chômage sans accélération de l'inflation des Keynésiens.

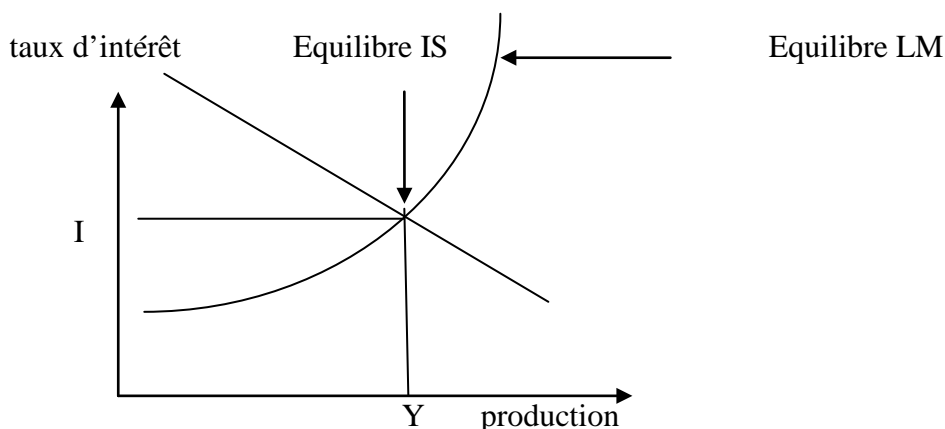
Par ailleurs, une nouvelle étude de la courbe de Phillips est introduite par les Néokeynésiens dite NAIRU(Non accelerating Inflation Rate of Unemployment)voire le taux de chômage n'accélère pas l'inflation. Elle constitue une étude du concept monétariste du chômage naturel .Pour les monétaristes, la forme de la courbe de Phillips est verticale à long terme. Pour les Néokeynésiens, tout dépend de la variation du taux d'inflation :

- Si le de chômage est inférieur au taux de chômage naturel, l'inflation tend à augmenter.
- S'il est supérieur, elle tend à diminuer.
- S'il est voisin, elle reste constante.

Néanmoins, il demeure difficile d'estimer le NAIRU, mais apporte pour les Banques Centrales une indication pour mesurer les tensions inflationnistes ou désinflationnistes et prévoir l'inflation à court terme.

Pour transcrire la théorie générale de J.M.Keynes, John Hicks propose en 1937 un modèle dit « IS-LM » qui est aménagé par Alain Hansen d'où le modèle de Hicks-Hansen. Ce modèle étudie une situation de sous-emploi pour pouvoir choisir entre les différentes politiques économiques.

Nous avons donc, la courbe **IS**(Investments and Savings) et la courbe **LM**(Liquidity preference and Money Supply).



L'intersection entre les deux courbes représente le point d'équilibre sur le marché des biens et services et de la monnaie, permettant de déterminer le taux d'intérêt d'équilibre et le PIB d'équilibre. Mais dans la théorie Keynésienne, ce point est à un niveau inférieur au PIB et nécessite la mise en œuvre de politique budgétaire et monétaire adéquate.

Section III- les principales origines du chômage

Du point de vue pragmatique, il pourrait y avoir plusieurs raisons causant le chômage en particuliers les suivantes :

Paragraphe 1- : La croissance de la population active

Le développement démographique, avec un départ minime des salariés en retraite peut engendrer une certaine forme de chômage .Le marché de l'emploi voit un afflux de jeunes diplômés ou autres et de sexe différent (la tendance féminine augmente de plus en plus avec de nouvelles notions de besoin). cependant, Il est à signaler que les catégories de chômeurs diffèrent , les cadres par exemple, vivent une expérience différente, en profitant du temps libre en se consacrant à une formation pour essayer de trouver un travail dans une autre optique ou devenir plus performant.

Paragraphe 2 : la mobilité de l'emploi

Certains emplois créés pourraient ne pas trouver les personnes qualifiés dans le domaine ou bien dans le cas d'une restructuration, les entreprises se voient dans l'obligation de procéder à des licenciements ou à réduire, certains emplois et postes pour se maintenir en vie.(baisse de la demande : baisse de la production : baisse de la croissance : baisse de la création d'emploi ,adaptation de l'appareil de production aux nouvelles conditions de production et de concurrence ,)

Paragraphe 3- la flexibilité du marché de travail

Certains voient que le marché du travail n'est pas flexible. En effet, si l'entreprise voit que sa situation se détériore, ceci devrait s'accompagner par une baisse des salaires. Ou bien la possibilité pour l'entreprise de réduire sans délai et sans coût ses effectifs si les ventes l'y obligent, ou encore de réduire le nombre d'heures sans toucher au nombre de salariés. Ou avoir la possibilité d'affecter des salariés en fonction de ses besoins.

La réduction d'horaire hebdomadaire du travail opérée en Algérie (de 44h à 40h) a été établie aussi dans cette esprit comme la libération des postes de travail par les personnes âgées (retraite anticipée).¹³²

¹³² Saib Musette & NacerEddine Hamouda « évaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie In les cahiers du CREAn°46/1998P173

Conclusion du chapitre :

L'application de telle ou autre théorie économique dépend de la situation économique du pays concerné. La théorie de Keynes se développe pendant une période de crise des années 1930. Elle concerne les données globales et à court terme, et est essentiellement une économie de croissance. Dès lors, la théorie keynésienne est appliquée par plusieurs pays lesquels voient réponse à leur situation de déséquilibre.

Les Keynésiens reconnaissent la possibilité de situation de sous-emploi et la lutte contre le chômage nécessite sans aucun doute, l'intervention de l'Etat pour assurer la croissance. Ils luttent contre le chômage même si l'inflation apparaît.

M. Friedman chef de file des monétaristes, voit le problème d'un point de vue microéconomique. Il veut d'abord lutter contre l'inflation : pour lui, l'inflation est gênante car elle remet en cause la possibilité d'un calcul économique rationnel. Il critique donc la politique de relance par la demande parce que les agents économiques ne prennent pas conscience de l'effet inflationniste des mesures Keynésiennes. Face à la demande, les entreprises vont produire jusqu'à ce qu'elles réalisent que leurs recettes sont dévalorisées par l'inflation. Les salariés vont connaître une hausse de salaire alors que leur pouvoir d'achat baisse à cause de l'inflation. Aussi, le comportement des agents économiques va changer en prenant compte que l'augmentation de leurs salaires est compensée par celle des prix.

Le but des monétaristes est d'instaurer la confiance en faisant baisser l'inflation, les produits nationaux seront alors compétitifs, augmentant le solde de la balance commerciale, et qui entrainera une hausse de la croissance et de l'emploi.

**Chapitre II-Les réformes économiques en Algérie et leurs
implications**

Introduction

La politique de réformes en Algérie visent à instituer une stabilité économique-financière .Aussi plusieurs démarches sont entreprises et une multitude de lois et décrets sont libellés dont l'application sont sujettes à beaucoup d'interrogations. Cependant, ce qui nous préoccupe est le résultat et les conséquences socio-économiques de ces reformes multiples.

Dès les années 1980, le niveau de développement démographique a augmenté de 3.4%, taux très élevé, d'où le constat d'un déséquilibre entre la production Nationale et la consommation nationale. De ce fait, les emplois créés sont minimes comparés à l'augmentation vertigineuse de la population .Ceci a pour effet, l'aggravation et l'accélération du nombre de chômeurs.

L'économie algérienne repose sur une ressource capitale : 'les hydrocarbures'. Tant que leur prix est élevé , cela rassure mais les prix enregistrés en 1981 moyennant les 40 dollars, ont chuté en 1985 atteignant les 30 dollars puis 10 dollars le baril en 1986 marquant une baisse de 45% par rapport à 1985.Cet effondrement des prix de la première source de financement du pays ,est un choc pour les pouvoirs publics algériens et dont les conséquences marqueront l'économie algérienne pour une décennie.

On enregistre, pour cette décennie, un endettement extérieur important, une augmentation du service de la dette (avec une légère diminution entre 1994 et 1997) et une perturbation des prix notamment.

Endettement extérieur en, milliards de dollars :

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
25	29.4	32.5	33.7	31.2	30.6	27.3

Source : H.Benissad : Algérie : de la planification socialiste à l'économie de marché-ENAG.2004-P185-

Ratio du service de la dette, en %

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
65.3	73.4	52.3	86.3	47.1	38.8	30.6	30.3	47.2

Sources : -Entre 1990-1992-*Revue elwihda*.n°603.jan.1995.

-De 1993-1998.H.Benissad.Op.Cit.P.185

On assiste, comme souligné, à une accélération des prix des produits alimentaires et à une détérioration du niveau de vie de la population, notamment durant la période 1990-1998 :

-Hausse des prix des produits alimentaires en %-

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
22.7	20	25.6	24.7	41.3	30.8	19.9	5.6	5.7

Source :H.Benissad :OP.Cit- -P204-

En effet, avec cette chute brutale du prix des hydrocarbures, l'Algérie, a connu entre 1986-1996 une baisse démesurée du pouvoir d'achat des catégories de population à revenu fixe .L'éruption de la pauvreté et son extension, notamment aux couches moyennes de la société ont été une caractéristique des années 1990.

‘En 1995, selon la définition de l’ONU du seuil de pauvreté, un Algérien sur cinq (22.6%) se situait en dessous ; cette pauvreté touchant deux fois plus les zones rurales que les zones urbaines’¹³³.L’application de la politique de l’ajustement structurel durant cette période a eu un résultat désastreux sur le plan social. On enregistre de nombreux licenciements, une augmentation du taux de chômage et baisse du pouvoir d’achat.

Dans un contexte économique national caractérisé par un isolement sur le plan international, et, un taux de chômage élevé auxquels les secteurs économiques public et privé, à eux seuls, ne pouvaient faire face, qu’une intervention vigoureuse de l’Etat devenait une nécessité ¹³⁴et cela faisant référence à la théorie keynésiennes laquelle exige l’intervention de l’Etat en pareille situation.

En effet, étant donné l’augmentation catastrophique du taux de chômage, il est indispensable aux autorités publiques d’intervenir dans le marché du travail et répondre à cette situation critique de l’emploi par de nouvelles mesures et manœuvres et dégager un budget conséquent. A partir de 1997, la politique du micro crédit est lancée suivie de la création des organismes l’APSI et l’ANSEJ pour la tranche des jeunes, puis est ciblée la tranche des 35-50 ans à travers une nouvelle structure : la CNAC.

¹³³ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/algerie/geographie>.

¹³⁴ Messaoud Medjitna ”Caractéristiques essentielles actuelles de l’économie Algérienne .In revue des Sciences Economiques de Gestion et de Commerce. n°10-2004 ”P.17

Section I : - les réformes économiques et la conduite de la politique de l'emploi en Algérie

La politique de l'emploi peut être définie comme étant l'ensemble des mesures étatiques économiques visant à agir sur l'emploi et ayant pour principal objectif la réduction du chômage et la recherche du plein emploi. Généralement, il existe deux types de politiques, les politiques actives et les politiques passives :

I-1-les politiques actives : cherchant à modifier le niveau de l'emploi dans l'économie ;

I-2- les politiques passives : dont l'objectif étant de limiter le chômage sans accroître la demande de travail de l'économie.

Au plan social, la privatisation entraîne, dans beaucoup de cas, des pertes d'emplois, soit par l'effet d'une rationalisation de l'activité existante par le nouveau propriétaire privé, soit par l'effet d'une restructuration –redéploiement des activités de l'entreprise privatisée

Dans la logique de Keynes, c'est le volume de l'emploi qui détermine le salaire réel, et non l'inverse. Si l'offre globale égale toujours la demande globale, la demande effective peut se révéler insuffisante pour assurer le plein-emploi : il s'agit alors d'une situation d'équilibre de sous-emploi.¹³⁵

Sachant que le plein emploi décrit une situation de l'économie dans laquelle d'une part, toute personne désirant travailler occuperait effectivement un emploi, et d'autre part toutes les capacités matérielles de production seraient utilisées ; pour J.M Keynes

¹³⁵ J.M Keynes Op.Cit P51

, « le plein emploi est atteint lorsque l'emploi global cesse de réagir élastiquement aux accroissements de la demande effective des produits qui en résultent »¹³⁶

La période de l'ajustement structurel est pour la plus part des chercheurs la période qui a enregistré le niveau de chômage le plus désastreux en appliquant la politique de licenciements et autres. Les directives du FMI ne sont cependant pas appliqués à la lettre et un chef de mission du FMI a précisé que : «'Nous (le FMI) ne sommes pas opposés au principe de l'augmentation des salaires, mais nous recommandons que le taux d'augmentation soit fonction du taux de croissance de la production, à l'exclusion des hydrocarbures" ,¹³⁷.

Paragraphe 1-L'analyse de la situation du marché du travail durant la période de la restructuration organique des entreprises publiques

Dés1980, un ralentissement de l'investissement est constaté, période du premier plan quinquennal (1980-1984) .Ceci n'a pas d'effet direct sur l'emploi qui enregistrait un taux annuel de croissance de 4.2% car tout repose sur les ressources importantes des hydrocarbures qui masquent et couvrent ce ralentissement. L'économie algérienne se caractérise par une croissance lente...après une croissance de 6.8% en moyenne durant la décennie soixante-dix, l'économie plonge dans la stagnation voire dans la récession. Le taux de croissance moyen sur la période1980-1994 est à peine de 1.7%'.¹³⁸ Cette tendance a basculé en 1986, avec l'effondrement des prix du pétrole coïncidant avec le deuxième plan quinquennal (1985-1989). L'économie algérienne est très affectée, et on assiste à une crise de l'emploi marqué par une suppression et compression importante des effectifs suite à une baisse considérable de l'investissement.

¹³⁶ [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collection/problemes-economiques/...](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collection/problemes-economiques/)

¹³⁷ Erik De Vrijer, chef de la mission du FMI In Magharebia.com.du 19/10/05

¹³⁸ Youcef Benabdallah in Les cahiers du CREAD n°75/2006P21

« L'essoufflement de l'activité économique constaté au milieu des années 1980, s'est directement traduite par l'amenuisement des capacités de création d'emplois, en particulier dans les secteurs d'activité qui étaient classés parmi les plus gros pourvoyeurs d'emplois, tels que l'industrie et le bâtiment. »¹³⁹

Durant cette période et quel que soit les sources de données, le taux de chômage a connu une forte progression (les données ci-après). Les réformes engagées dès lors et notamment la restructuration organique des entreprises publique algériennes ont affecté le niveau de l'emploi et aboutissent à une compression des effectifs. La revue d'une politique de l'emploi est donc nécessaire pour répondre à cette instabilité socioéconomique.

Aussi, à partir de 1989, un dispositif appelé 'DIPJ' :-Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes- est mis en œuvre financé par les concours budgétaires de l'Etat. Mais les données suivantes montrent que ce dispositif n'a pas épongé le taux de chômage qui demeure élevé :

.année	1985	1987	1989	1992	1995	1996	1997
Taux de chômage	16.5%	17.5%	19%	21.3%	28%	28%	28.2%

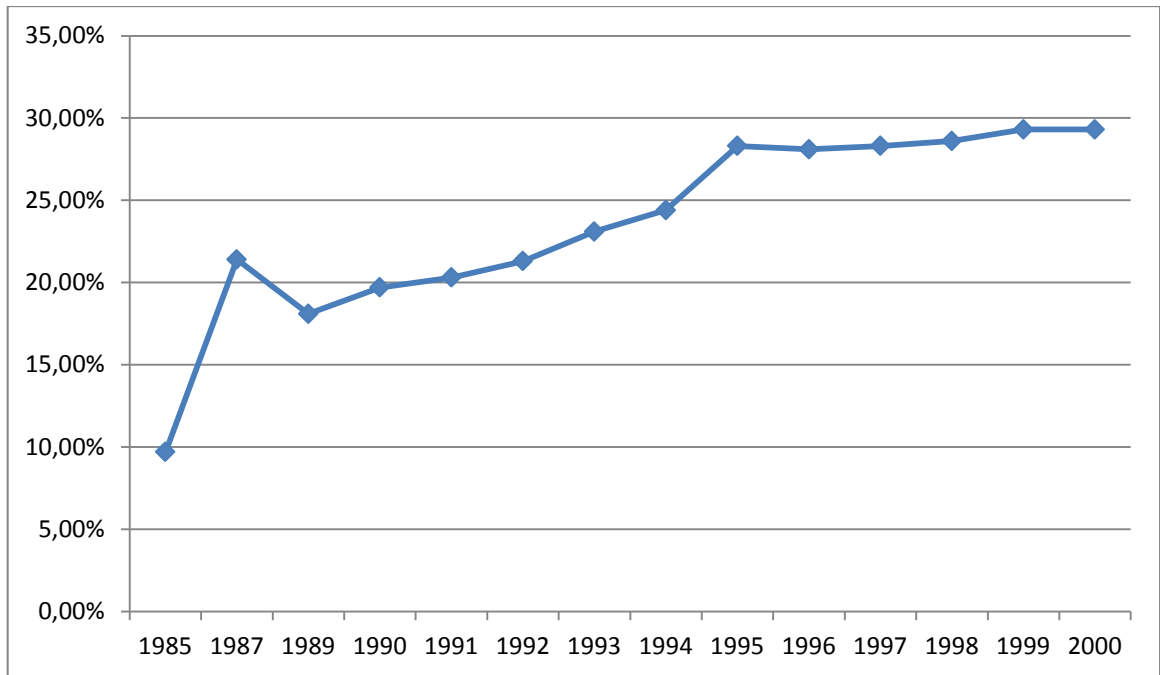
Source :A.Bouzidi.Op.Cit.p 144

année	1985	1987	1989	1990	1991	1992	1993
Taux de chômage	9.7%	21.4%	18.1%	19.7%	20.3%	21.3%	23.1%
1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	
24.4%	28.3%	28.1%	28.3%	28.6%	29.3%	29.3%	

Source : ONS

Selon les données de l'ONS ci-dessus, nous établissons le graphique suivant :

¹³⁹ Abdelmadjid Bouzidi : les années 90 de l'économie algérienne-edit ENAG.1999 p143.



- Progression du taux de chômage de 1985 à 2000.-

Sans aucun doute, la crise qu'a traversée l'Algérie aggravée par la chute des prix des hydrocarbures en 1986 a contribué à l'accélération du taux de chômage puisque ce taux qui était de 9.7% en 1985, a atteint les 21.4% en 1987 soit une augmentation de 11.7%. Ce pic en 1987 apparaît clairement à partir du graphique. Une légère diminution est remarquée durant 1989 avec un taux de 17%. Cela n'a pas été sans effet puisque la tranche des jeunes s'est manifestée brutalement lors des événements d'octobre 1988.

Paragraphe2-Le programme de l'ajustement structurel 'PAS' et ses retombés sur le marché de l'emploi :

L'application du 'PAS' correspond à un double objectif, un objectif de croissance économique et intégration à l'économie mondiale dans une vision d'ouverture vers l'économie de marché et une recherche d'une rationalisation des dépenses publiques par réduction des programmes sociaux.

Les années quatre-vingt-dix ont connu un taux de chômage effrayant .Le pouvoir public algérien avait opté pour une transition vers une économie de marché, les entreprises algériennes étaient en situation financière critique. Certaines allaient être dissoutes, (un nombre important de travailleurs se trouve au chômage) d'autres en restructuration organique. 'Selon la Banque Mondiale(2003), la proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté est passée de 8% en 1988 à 14% en 1995.'¹⁴⁰ Globalement, les indicateurs des grands équilibres macro-économiques traduisent une amélioration certaine de la santé de l'économie algérienne telle qu'elle est projetée dans le PAS. Mais ces performances ne réussissent pas à masquer la profonde crise économique marquée par un accroissement du chômage, la fermeture d'un nombre important de grandes entreprises et une baisse considérable du pouvoir d'achat de la majorité de la population.

Si on prend note des données du FMI, il atteint les 32% en 1994,39% pour 1995,1996, 1997, 1998 et 42% pour 1999,2000

. Taux de chômage selon le FMI :

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
32%	39%	39%	39%	39%	41%	42%	38%	38%

Source :Hocine Benissad op.cit p 205 et 215.

Le taux de chômage global, n'est qu'un élément de l'évaluation du marché du travail, le taux de participation au travail est également important. L'Algérie présente un taux relativement faible de participation au marché du travail de 41% entre la tranche d'âge 15-64 ans en 2001, lequel apparait à travers les données suivantes :

¹⁴⁰ Youcef Benabdallah in Les cahiers du CREAD n°75/2006.P21

Emploi en tant que pourcentage de la		
	Tranche d'âge 15-64	Population totale
Algérie	41	25
Maroc	53	33
Tunisie	52	34

Source :William C.Byrd Op.Cit.P4

Comparé avec le Maroc et la Tunisie, le taux de chômage est nettement supérieur en Algérie, ce qui préoccupe l'Etat et le pousse à prendre les mesures nécessaires pour y remédier et éviter une éventuelle crise sociale. Le niveau d'investissement n'est pas en cause puisque l'Algérie a enregistré les taux les plus élevés au monde. De 1971 à 2000, l'investissement a représenté en moyenne 32% du PIB. Le problème ne se situe pas non plus dans l'insuffisance de l'investissement dans le capital humain, la croissance de la productivité totale des facteurs reste la seule interprétation possible...En d'autres termes, le problème se situe dans le choix et la réalisation des investissements.¹⁴¹

Croissance décennale de la productivité d'une sélection de Pays						
	1960	1970	1980	1990	Performances	Classement sur 93Pays
Algérie	1.44	-0.42	-2.66	-1.78	-2.46	85
Maroc	4.59	-0.36	-0.44	-1.20	-1.04	66
Tunisie	1.43	1.45	-0.36	1.02	0.76	15
France	1.75	-0.09	0.69	-0.31	-0.07	47
Portugal	2.66	0.01	0.31	-0.04	0.11	42
USA	0.74	-1.33	1.05	0.74	0.45	25

Source : Banque Mondiale¹⁴²

¹⁴¹ William C.Byrd Op.Cit P4

¹⁴² Refom and Elusive Growth in the middle East-What has Happened in the 1990s?Dipak Dasgupta,Jennifer Keller and T.G.Srinivasan

Il est remarqué, que la productivité est décroissante et même négative pour l'Algérie sauf en 1960 -laquelle date ne représente pas encore le pays indépendant. Le niveau de performance est meilleure pour la Tunisie qui est classée quinzisième contre la 85eme place pour l'Algérie. Ceci démontre la dépendance de l'économie algérienne de la rentabilité des Hydrocarbures négative dans les années 1980 avec la chute des prix de ces derniers et une amélioration dans les années 1990 coïncidant avec l'augmentation des prix des hydrocarbures.

Paragraphe 3-La situation du marché du travail depuis l'ouverture à l'économie de marché :

L'Algérie a le taux de chômage le plus élevé de l'ensemble des pays de la méditerranée.(17% en 1989,28% en 1998,et 27% en 2001) .Il est généralement admis que les taux de chômage supérieur à 25% sont difficiles à mesurer 'et compte tenu de la très discutable qualité des statistiques algériennes, le taux réel pourrait même être supérieur à celui affiché',¹⁴³

De 1993 à 2002, la croissance du PIB a été de 2,3% alors qu'à la même période la population active croissait de 3,4%.

Une nette diminution est enregistrée pour 2006 .Selon le rapport du FMI, le taux de chômage a baissé en 2009 et atteint 10.2% à fin 2009.¹⁴⁴

années	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de chômage	15.3%	12.3%	13.8%	11.3%	10.2%

Source : ONS

¹⁴³ William C.Byrd In confluences méditerranée n°45 printemps 2003 : "Algérie-contre-performances Economiques et fragilité Institutionnelles".

¹⁴⁴ Rapport des services du FMI pour les consultations 2010(23/12/2010)

Le taux de chômage a certes régressé, mais en parallèle, il est à signaler que la croissance démographique a elle aussi diminué. En se référant aux statistiques de l'ONS', le taux de croissance démographique est de 3.3% en 1985 contre 1.8% en 1996. Ce taux tend à se stabiliser entre 1997 et 2008 atteignant en moyenne un taux de 1.7%.

Aussi, à côté d'un marché de l'emploi structuré, existe le marché de l'emploi informel. Les déséquilibres persistants du marché du travail conduisent en effet à l'émergence d'un segment parallèle qui échappe aux procédures formelles de régulation.

'A côté de l'emploi informel qui relève d'une rationalité économique individuelle, les pouvoirs publics peuvent être enclins à créer d'autres « formes particulières d'emplois » (FPE) suivant la terminologie du Plan algérien (« *work at home* » dans le vocabulaire du FMI) 'emploi non structurés' qui échappe à la régulation institutionnalisée du marché du travail'¹⁴⁵

Section III-Les Caractéristiques du chômage en Algérie

Il est distingué plusieurs formes et caractéristiques du chômage en Algérie., le chômage touche particulièrement, la tranche des jeunes puisque plus de 80% des chômeurs ont moins de 30 ans. S'agit-il d'un fléau né de l'échec scolaire ou bien de nouveaux diplômés en quête de travail respectable, ou encore d'abandon des études pour raisons sociales ?.

Paragraphe 1-Les catégories de chômeurs en Algérie

En effet, Certains demandeurs d'emplois sont des diplômés de l'enseignement supérieur mais ne possèdent pas l'expérience exigée dans les appels d'offres d'emplois : « même s'il accuse de faibles proportions comparativement à celui des

¹⁴⁵ Fatiha Talahit'reformes et transformations économiques en Algérie'rapport en vue de l'obtention du diplôme habilitation à diriger des recherches –Paris13-janvier 2010-P113

non-qualifiés, leur chômage tend à progresser : ils sont plus de 80000 en 1996 et près de 100000 en 1998 »¹⁴⁶. Par ailleurs, certains chômeurs sont de la catégorie de ceux qui ont déjà travaillé et qui sont en quête d'un nouvel emploi. « Parmi ces chômeurs, 30% viennent du bâtiment et 17% de l'agriculture.

La période (1985-1994) a connu un fléchissement dans les créations des postes de travail du essentiellement à l'arrêt des projets d'investissements à la suite du rétrécissement des sources de financement¹⁴⁷. La population active, au sens BIT est estimée à 10 544 000 personnes en octobre 2009. Le taux d'activité économique de la population âgée de 15 ans et plus est de 41.4% soit 68.7% pour les hommes et 13.9% pour les femmes selon les données suivantes :

indicateurs	masculin	féminin	total
Taux d'activité économique :			
15ans et plus	68.7	13.9	41.4
15-24 ans	47.8	8.4	28.3
25-54ans	90.9	19.9	55.3
25-34ans	89.5	24.3	57.5
35-54ans	92.0	16.5	53.6
15.59ans	74.7	15.4	45.2
60ans et plus	16.7	2.0	9.3

Source : Office Nationale des Statistiques

Le taux de chômage est particulièrement important pour la tranche des jeunes qui constituent la majorité de la population algérienne :

indicateurs	masculin	féminin	total
Taux de chômage			
ensemble 16-59 ans	8.6	18.1	10.2
Jeunes 16-24 ans	19.1	34.6	21.3
Adultes 25-ans et plus	5.7	14.4	7.2

Source : Office Nationale des Statistiques

¹⁴⁶ A.Bouzidi.Op.Cit.p 146

¹⁴⁷ Ahmed Zakane In revue des Sciences Economiques de Gestion et de Commerce N°08-2003 « capital physique, main d'œuvre et croissance économique :essai d'analyse appliquée au cas de l'Algérie » P 64

Selon le rapport de la Banque Mondiale¹⁴⁸, l'Algérie devrait œuvrer pour une diversification de son économie à l'instar des ressources des hydrocarbures, soulignant que le PIB par habitant 4.400 dollars en 2010, est l'un des plus élevés dans les pays de la région MENA.

Son principal défi politique pour les prochaines années, reste donc celui de la diversification de son économie, l'amélioration de la productivité et la forte création d'emplois reposant sur un nouveau modèle de croissance qui doit être plus à l'abri de la volatilité des prix du pétrole.

Evolutions de quelques indicateurs de l'Emploi :

	1970-1973	1974-1979	1980-1984	1985-1989	1990-2000	1970-2000
Taux de croissance en %	5.6	4.2	1.97	2	3.2	
Les créations d'emploi 10 ³	290	841	692	380	992	3195

Source :A.Zakane Op-Cit P63

Nous remarquerons que la période de 1970 à 1984 (période des plans de développement) connaît une création d'emploi importante de 290000 à 692000 emplois contre 380000 emplois pour la période 1985-1989 avec un taux de croissance allant de 5.6% à 4.2% (1970-1979) contre 1.97% pour la période 1980-1984 et 2% durant les années 1985-1989.

¹⁴⁸ Document de la Banque Mondiale « portant sur le nouveau dispositif de coopération 2011-2014

‘L’année 1986 peut être considérée comme une date rupture dans la tendance du marché du travail. En fait, c’est durant cette année précise que le taux du chômage accuse une reprise en hausse : il passe de 9.1% en 1985, grimpe à 22% en 1993’¹⁴⁹

Avec la situation économique alarmante dans les années 90, et engagée dans des politiques d’ajustement structurel avec la participation du FMI, l’Algérie a signé des accords de coopération en 1997 visant à améliorer sa capacité de production d’informations pertinentes sur le marché du travail. Ce dernier est marqué par un taux de chômage structurel de plus de 27%.(29.5%) contre 24% en 1994.

« Les mécanismes du marché, à eux seules ne peuvent atténuer les pressions déflationnistes sur l’ensemble des activités économiques rendant peu viable l’investissement en Algérie et partant, la création d’emploi .L’intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour amortir le choc social »¹⁵⁰.

Il s’agit pour l’essentiel d’assurer la transition par la conversion professionnelle des effectifs exclus du système de production, l’organisation du redéploiement des activités et l’instauration d’un système d’échanges concurrentiels et de renforcer les mécanismes de solidarité nationale par la prise en charge par la collectivité des couts sociaux des réformes économiques afin d’empêcher l’extension de la pauvreté.

De ce fait, l’intervention des pouvoirs publics est nécessaire, ainsi un programme de coopération avec l’union européenne est signé pour 2002-2006, à savoir ‘l’Algérie est

¹⁴⁹ Saib Musette & NacerEddine Hamouda « évaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie In les cahiers du CREAn°46/1998P166

¹⁵⁰ Bernard Fourcade in les notes du LIRHE : les observations de l’emploi et de la formation professionnelle, outils de gestion des transformations du marché du travail , cas de l’Algérie et de la Tunisie. Note n°333 décembre 2000.

le dernier pays magrébin à avoir accepté l'accord d'association avec l'UE pourtant elle avait entamé les négociations en 1996¹⁵¹ :

La stratégie actuelle de l'UE pour la coopération avec l'Algérie répond aux principes et priorités qui découlent de la mise en œuvre de l'Accord d'Association. Plus spécifiquement, la stratégie de l'UE en Algérie doit intégrer les trois défis suivants : briser l'engrenage faible dynamique économique/persistance de la dépendance des hydrocarbures/chômage, la situation sociale difficile; le retour de la paix civile, de la stabilité et de la sécurité.

Les quatre objectifs prioritaires complémentaires de la coopération UE-Algérie sont : l'appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable, le développement des infrastructures économiques, le développement des ressources humaines, la consolidation de l'état de droit.¹⁵²

Le secteur le plus touché par la crise est le secteur industriel qui a fait l'objet d'une lourde restructuration et où il est constaté des pertes d'emplois entre 1992 et 1995 de 23000 et de 50000 en 1996. Aussi, la législation du travail a subi en 1989 et 1995 de profondes modifications.

Par la politique du FMI/Banque Mondiale et avec le programme PAS plusieurs entreprises furent liquidées et d'autres subirent la restructuration. Ces mesures sont loin d'être positives pour le marché de l'emploi mais néfastes car le nombre de travailleurs mis dehors ou compressé vient alourdir les statistiques.

¹⁵¹ Mourad Ouchichi- L'obstacle des réformes économiques en Algérie .Thèse de Doctorat en Science politique- Université Lumière –Lyon 2.mai 2011.P203

¹⁵² http://www.deldza.ec.europa.eu/fr/ue_med/meda.htm

Aujourd'hui, le chômage en Algérie est non seulement d'origine macro-économique (faiblesse de l'investissement), mais est aussi lié à des écarts d'ajustement entre l'offre et la demande de travail pour des raisons diverses, notamment in employabilité des chômeurs, manque de qualification, formation non adéquate, absence de mobilité et de flexibilité, réglementation draconienne pour l'accès à certains métiers ; pour des raisons de monopoles et de rentes des professionnels en place¹⁵³

Paragraphe 2-Les Actions de soutien à la relance économique

Dans les années quatre-vingt-dix, avec la grave crise économique que traversait le pays, les autorités devaient œuvrer en urgence pour l'élaboration de mesures et de mécanismes de nature à assurer une protection sociale efficace des travailleurs pour minimiser les crises sociales (éviter un autre octobre 1988) et résorber le chômage (avec une bonne politique de l'emploi), sachant qu'une politique sociale efficace est inséparable de la croissance économique. 'En 1990, pour la première fois en Algérie, le solde net des créations d'emplois a été négatif ; l'Algérie a perdu par rapport à l'année 1989 près de 150 000 emplois...Ce moment coïncide avec, d'une part, la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel et la transition de l'Algérie vers l'économie de marché et d'autre part, avec la perte de confiance des entreprises publiques en un éventuel retournement de la conjoncture'.¹⁵⁴ Le licenciement, qui était pratiquement inconnu dans les entreprises publiques, devient le mécanisme principal de leur "redressement.

¹⁵³ Mohamed Medjkoune ' ajustement structurel, emploi et chômage en Algérie' in les cahiers du CREAD n°46/1998 P157

¹⁵⁴ Mohamed Medjkoune ' ajustement structurel, emploi et chômage en Algérie' in les cahiers du CREAD n°46/1998 P155

La situation économique oblige la suppression progressive du soutien des prix à la consommation et à la production.

Pour ce faire, une nouvelle législation du travail a consacré les principes de la flexibilité de l'emploi. Ces lois portent sur :

- La prévention et le règlement des conflits de travail et l'exercice du droit de grève (loi n°90-02-du 6 février 1990).
- Les modes d'intervention, de contrôle et d'arbitrage des pouvoirs publics : ce sont respectivement, la loi n°90-03 du 6 février 1990, relative à l'inspection du travail et la loi n°90-04 du 6 février 1990, relative au règlement des conflits individuels de travail)
- Les droits, obligations et protections générales reconnus aux travailleurs, l'organisation de la négociation collectives, ainsi que les règles organisant l'association des travailleurs au cadre de vie professionnelle et social (loi n°90-11 du 6 février 1990, relatives aux relations de travail).
- Les cadres et mécanismes permettant aux partenaires sociaux de s'associer pour défendre leurs intérêts matériels et moraux et les règles qu'ils doivent observer pour un dialogue social durable et fécond (loi n°90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical)

Aussi, en 1994, trois textes portant sur l'élaboration des plans sociaux consécutifs aux opérations de restructuration industrielle et de la couverture sociales des travailleurs licenciés dans ce cadre ont survenus. il s'agit :

- Décret législatif n°94-09 du 26 mai 1994, portant préservation de l'emploi et protection des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi ;
- Décret législatif n°94-10 du 26 mai 1994 instituant la retraite anticipée (la retraite anticipée est remise en cause en 2009, son abrogation reste formelle à ce jour).
- Décret législatif n°94-11 du 26 mai 1994, instituant l'assurance chômage en faveur des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi.

Par ailleurs , l'année 2001 est marquée par une intervention accrue de l'Etat par l'établissement d'un plan de soutien à la relance économique(PSRE) visant un taux de croissance de 5% à 6% , avec résorption du chômage .C'est' un programme pour la relance économique de près de 7 milliards de dollars , auquel on pourrait ajouter la mise en place d'un fonds de développement des treize wilayat du Sud avec une enveloppe de 25 milliards de DA ; ce programme consiste essentiellement :

- A financer des équipements sociaux,
- A financer les infrastructures y compris celles de la télécommunication,
- A promouvoir l'environnement économique,
- A promouvoir le développement de l'agriculture et le monde rural.¹⁵⁵

Au cours de l'année 2002, 8822 projets ont été achevés et ont permis la création de 457.431 emplois. De nouveaux dispositifs de soutien et d'aide à la population rurale

¹⁵⁵ Messaoud.Medjitna.Op.Cit.p18

ont été définis au cours de la même année par le PNDRA (Plan National de Développement de l'Agriculture) et a permis la création de 163.500 emplois.

Aussi, la mise en place de dispositifs d'emploi avec la distinction des catégories bénéficiaires à travers les structures ANEM, CNAC, ANSEJ¹⁵⁶, ADS a permis de revaloriser la gestion du marché du travail et la baisse du taux de chômage. En 2006, et dans le cadre de l'insertion professionnelle des jeunes, le gouvernement a lancé un programme de construction en moyenne de 100 locaux par commune pour abriter les activités des commerçants et artisans mais son attribution demeure vague jusqu'à nos jours.

Par ailleurs, la sécurité sociale n'a été épargnée par la crise, les caisses de sécurité sociale sont confrontées à un déséquilibre financier structurel dû à l'écart entre le rythme d'évolution des recettes et celui des dépenses. De ce fait une révision de son champ d'intervention est intervenue avec un nouveau mode de fonctionnement.

La situation économique et sociale marquée par un fort taux de chômage (17.7% en 2004), devra s'améliorer dans le cadre des plans de relance (grands projets) mais surtout par l'accélération de la mise en œuvre des réformes. Cependant la situation instable sur plusieurs plans à partir de 1993, n'a pas véritablement permis des avancées plus importantes dans la restructuration de l'économie algérienne et l'ouverture du marché algérien. En particulier, les tentatives de cession ou de prise de participation au capital sont restées limitées. De même, l'investissement étranger direct est resté insignifiant.

¹⁵⁶ Décret n°96-297 du 8/9/96 portant création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes .Jon°52du 11 décembre 1996

Deux autres obstacles importants existaient également il s'agissait du contexte social qui prévalait encore dans les entreprises algériennes et qui restait influencé par gestion socialiste des entreprises, d'une part, et du manque d'accompagnement des managers, non préparés à la transition vers l'économie de marché, et généralement non formés à la gestion orientée vers des objectifs de rentabilité des entreprises.

Le taux de croissance moyen est de 5.8% dans les années 2002-2009 avec un taux d'inflation de 2.5% et le taux de chômage serait passé de 27% en 1999 à 10,2% en 2009. Sachant que la population est de 32.9 millions en 2005, 34.4 millions en 2008 contre 34.9 millions en 2009.

La croissance était de 5.1% et la PIB a atteint 2629\$ en 2004. Le taux d'inflation relativement maîtrisé était de 3.6%. Cependant la situation financière reste fragile parce qu'elle est dépendante des exportations d'hydrocarbures et de la fluctuation des prix.

Au niveau social, il convient de souligner aussi, l'effort important réalisé en matière d'emploi. La mise en œuvre du PSRE 2001 s'est traduite par la création de 457.400 postes de travail, selon les données communiquées, dont près de la moitié en postes permanents.

Le PIB en 2002 s'élève à 4455,4 milliards de DA ou 56,3 milliards de Dollars, soit une croissance de 4,1%.

Le PIB par habitant/par an est de 142.973 DA soit 1810 dollars, contre 137364 DA en 2001, ou 1784 dollars, soit un accroissement de 1,5%.

Il faut aussi rappeler que la part de l'épargne dans le revenu disponible des ménages a augmenté au cours de ces dernières années comme l'attestent les données macro-économiques. Elle est de 13,7 % en 2001 contre 10,3 % en l'an 2000. Elle était respectivement de 3,5 % et de 6 % en 1997 et en 1998.

Ceci signifie que des ménages de plus en plus nombreux dégagent des capacités d'épargne importantes et que la confiance dans les placements dans les banques publiques est aujourd'hui un fait avéré.

Enfin, il ne faut pas négliger, la situation de forte dépendance de l'économie à l'égard des facteurs exogènes, notamment les recettes tirées des exportations des hydrocarbures qui placent l'économie nationale dans une situation d'équilibre fragile, aussi bien sur le plan économique et financier que sur le plan de la satisfaction des besoins sociaux.

Selon plusieurs auteurs, et face à l'absence de choix stratégiques, il porte à croire que le rythme de mise en œuvre des réformes structurelles selon les exigences d'une économie de marché demeure inquiétant. Au niveau national, le Produit Intérieur Brut a atteint 4455,4 milliards DA avec une croissance de 4,10 % en 2002, dont un point serait imputable au Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE).

Cette performance a donné lieu à la création, dans le cadre du PSRE, de 457 431 postes de travail cumulés (2001 et 2002) et 400 000 emplois, à caractère temporaire, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des réformes.

Après une longue période de récession, de 1991 à 1997, l'industrie nationale hors hydrocarbures a renoué avec la reprise qui a concerné le secteur public (8,7% et 3,6% respectivement au troisième et quatrième trimestres 2002).

Malgré les résultats positifs affichés par le secteur, son découvert bancaire a atteint 70 milliards DA et le stock de produits finis a été de 31,8 milliards DA entraînant, entre autres, une perte d'emplois de 7 727 postes de travail et une baisse de 3% des frais de personnel. Néanmoins, la dynamique de croissance de 2002 a été consolidée par le secteur privé qui a réalisé une croissance de l'ordre de 7 %.

Les réserves officielles de changes se sont consolidées en 2001 et ont atteint 23,10 milliards de dollars. Ce niveau a été favorisé par la bonne tenue du marché des hydrocarbures où le prix moyen du baril de pétrole a gagné 2%. Ainsi, l'augmentation de 28,61% des réserves officielles de change est reflétée par l'agrégat avoirs extérieurs nets qui a atteint 1745,5 milliards DA à fin décembre 2002, contre 1313,6 milliards DA à fin décembre 2001.

Mais la consolidation des réserves officielles de change pose d'abord la question du glissement du Dinar face aux principales monnaies d'une part, et sa convertibilité, d'autre part. Sur un autre plan, les crédits à l'économie se sont accrus en moyenne de 7% depuis 1998. Ils ont atteint 1266,8 milliards DA en 2002 dont 56% ont été alloués au secteur public dont la part était de 81% en 1998.

Dans cette évolution, le secteur privé a doublé ses crédits sur la période et sa part a atteint 551 milliards DA soit 44% du volume des crédits de 2002.

Ainsi, le système bancaire semble s'inscrire dans une vision de court terme soutenu dans sa démarche par la recherche de la commercialité, le non implication dans les risques que prennent les entreprises et la protection que le Trésor public procure pour les créances non performantes du secteur public.

Cette attitude des banques et de l'institution d'émission semblent exclure l'implication des acteurs bancaires dans la politique économique de relance. Dans ce cas, la politique monétaire se résume à une gestion centralisée des devises et un suivi administratif du taux de change qui ne répondent pas aux attentes des entrepreneurs (publics et privés) et ne favorise pas le développement de l'épargne des ménages. Ceci est conforté par l'importance du multiplicateur monétaire qui a atteint 3,4 en 2002, soit une augmentation de 6,25%.

Le programme quinquennal 2010-2014 prévoit la création de trois millions d'emplois. Ce programme sera financé par une enveloppe de 286 milliards de dollars .Ses objectifs sont doubles : parachever le programme de construction des infrastructures de base, d'une part, et développer les capacités productives et de réalisation, d'autre part.¹⁵⁷

¹⁵⁷ Ouada Yazid : tendance : la politique de l'emploi en Algérie.in le quotidien horizons 19/octobre 2010.

Conclusion du chapitre :

Durant la première décennie, Il ressort selon les données statistiques et les différentes recherches que la politique de développement de l'économie a engendré un impact négatif dans le domaine socioéconomique.

Si on considère que le chômage est un fléau social, en Algérie, il affecte en particulier la tranche des jeunes, sans toutefois oublier de mentionner que la population algérienne est en majorité jeune.

Cependant le calcul du taux de chômage est difficile et peut être incorrect car ce n'est pas l'ensemble de la population non active qui est inscrite au tableau y afférent sans oublier le nombre de femmes au foyer qui souhaiteraient travailler mais ...

Selon les données statistiques, les réformes économiques influent sur l'augmentation du taux de chômage surtout si elles ne sont pas accompagnées par un programme de soutien à l'emploi.

Etant donné le non diversité des recettes du pays, la perturbation des prix des hydrocarbures influe et participe à l'augmentation du taux de chômage.

Le taux de chômage est passé de 27% en 1999, à 10.2% en 2009 , sachant que la population est de 32.9 millions en 2005 ,34.4 millions en 2008 et 34.9 millions en 2009 qui prouve que le développement démographique ne peut être à lui seul la cause du chômage en Algérie.

Le secteur privé participe à la résorption du chômage mais cela demeure insuffisant.

Le chômage en Algérie est, non seulement dû à la faiblesse de l'investissement mais aussi au manque de qualification et de performance des demandeurs d'emploi et absence de formation spécifique et dans le domaine du travail exigé.

La politique de l'emploi suivie de programmes de soutien à l'emploi a permis et a contribué à la diminution du taux de chômage en Algérie mais la nature des investissements réalisés ne répond de manière efficiente au développement économique du pays.

Chapitre III-
La conduite et l'importance de la politique économique en Algérie

Introduction :

La science économique est une science dont le début est attribué à Adam Smith, pionnier des classiques à travers son fameux ouvrage « *wealth of nations* » sur la recherche de la nature et les causes de la richesse des nations et ce en 1776. Depuis, plusieurs courants ont suivi pour donner forme à la science économique et résoudre éventuellement les différents problèmes économiques que traversent leurs pays. Par ailleurs étant donné que le facteur humain n'est pas à négliger, il fallait s'intéresser à l'économie et sa relation avec le social. Ainsi, Adam Smith introduit la notion de la division du travail, Karl Marx interprète la notion de la valeur du travail et tant d'autres chacun selon sa vision (socialiste, libérale ...)

J.M Keynes, montre le fondement de la politique conjoncturelle en 1936 à travers son ouvrage « *la théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* ». Il voit que la lutte contre le chômage est dans l'intervention de l'Etat qui peut relancer la demande et stimuler l'activité économique. « Keynes donne une nouvelle orientation à l'économie en mettant l'accent sur l'analyse macroéconomique, en particulier sur les facteurs susceptibles de faire varier la demande globale. Si, effectivement, l'équilibre macro-économique s'établit en sous-emploi, il appartient à l'Etat de stimuler la demande globale jusqu'à ce que l'économie se retrouve en plein-emploi »¹⁵⁸.

Tobin (1983) résume ainsi les grands principes de la politique économique¹⁵⁹:

(1) l'affectation explicite des outils de la politique macro-économique aux objectifs réels : croissance réelle, plein emploi (ce qui ne signifie pas que l'inflation soit

¹⁵⁸ Beat Burgenmeier : *Analyse et Politique Economiques*-Edit.Economica.2002.P.55

¹⁵⁹ Agnès Bénassy-Quéré, Benoît Coeuré, Jean Pisani-Ferry Année « *La politique économique* » 2004.p14

ignorée). Ce principe contraste avec la tendance postérieure qui accorde à la stabilité nominale une priorité quasi-exclusive, et laisse ensuite les marchés en déterminer les conséquences sur les variables réelles ;

(2) une gestion active de la demande, qui repose sur l'idée que les chocs affectant l'économie sont une caractéristique des économies de marché, et qu'il appartient au gouvernement qui les observe d'en compenser les effets ;

(3) la cohérence de la politique budgétaire et de la politique monétaire dans la poursuite des objectifs macro-économiques, à travers un *Policy-mix* approprié ;

(4) la politique budgétaire et la politique monétaire ne sont pas nécessairement suffisantes pour réaliser à la fois le plein emploi et la stabilité des prix. Les Keynésiens ne sont pas disposés à appeler « plein emploi » le taux de chômage qui résulte des politiques visant à stabiliser les prix (le *NAIRU*).

Ils reconnaissent l'utilité d'une troisième catégorie d'instruments, qui relève de l'action structurelle ; Tobin croit également à la politique des revenus, c'est-à-dire l'ensemble des moyens (persuasion, négociation, législation, réglementation, fiscalité) par lesquels le gouvernement peut influencer sur l'évolution des prix et des salaires.

Cette approche est controversée par l'approche monétariste qui insiste sur la politique monétaire qui joue un rôle important dans le fonctionnement de l'économie. Pour eux, le seul objectif de la politique monétaire est la lutte contre l'inflation par le contrôle de la croissance de la masse monétaire afin qu'elle augmente dans les mêmes proportions que la production. Aussi, la lutte contre l'inflation est considérée comme objectif principal de la politique économique conjoncturelle.

Pour agir sur la demande, l'Etat peut utiliser trois types de politique :

- ▶ La politique fiscale : Elle agit sur les revenus des consommateurs, des ménages. « Si le gouvernement affecte le produit de ces droits à la couverture de ses dépenses ordinaires de manière à alléger ou à ne pas alourdir les impôts qui frappent le revenu et la consommation, il est incontestable qu'une politique fiscale imposant sévèrement les successions a pour effet d'accroître la proportion de la communauté à consommer qui renforcera en final l'incitation à investir »¹⁶⁰.

- ▶ La politique monétaire : Elle agit sur les entreprises, les taux d'intérêt pour que les entreprises investissent. La Banque Centrale, a un rôle primordial dans le choix de mécanismes et instruments de la politique monétaire en surveillant de près l'évolution de la masse monétaire et fait en sorte de maintenir un faible taux d'inflation en comparaison avec la croissance de la production.; sachant que ce dernier influe sur l'affectation des ressources et mise au bon fonctionnement de l'économie.

- ▶ La politique budgétaire : C'est la plus importante car elle va permettre de compenser les anticipations c'est à dire que l'Etat va permettre de prendre le relais de l'industrie privée pour favoriser les anticipations positives par son budget. Elle socialise donc l'investissement par la compensation des anticipations (l'état investit).

¹⁶⁰ J.M.Keynes.Op.cit.p367.

Section I : la politique fiscale

Parmi les instruments permettant d'orienter l'économie, résorption du chômage etc., se trouve la politique fiscale (qui vise à baisser les impôts et donc à soutenir la consommation) qu'est pour l'Algérie une des mesures prise en considération dans le cadre des réformes financières.

L'absence de réforme fiscale produira toujours la fragilité des finances publiques...l'insuffisance de restructuration du secteur public pérennisera les déficits des entreprises et leur financement public¹⁶¹

Aussi, pour accompagner les réformes économiques et sociaux, la politique fiscale connaît des modifications, dès 1992. Il s'agit de l'entrée en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée ; de l'introduction de l'impôt sur le bénéfice et la mise en œuvre de l'impôt sur le revenu global.

La dépense fiscale est l'instrument d'intervention des pouvoirs publics, par des multiples avantages fiscaux, afin d'orienter l'économie et réduire la pression fiscale qui nuisent au développement économique. Durant 1994 et 2003, il n'existe pas de pression fiscale en Algérie dont les recettes n'excèdent pas 50% du PIB hors hydrocarbures.¹⁶²

¹⁶¹ Abdellatif Benachou ' Bilan d'une réforme économique inachevée en méditerranée' In cahiers du CREAD n° 46/47. 1998.P68

¹⁶² Fatima Zohra Rabah' la politique fiscale et développement' in Ecosphère-Centre de Documentation Economique et Sociale .Texte n°6.

En matière de mesures d'allégement fiscal pour les investissements étrangers et les entreprises, la relance de l'activité économique est appuyée par le plan de soutien à la relance économique (PSRE) 2001-2004.

Pour ce faire, la répartition des fonds de soutien à la relance économique apparaît dans le tableau suivant :

En millions de US\$

Secteur	2001	2002	2003	2004	total
Soutien des reformes (notamment récapitulation des banques publiques)	392	196	-	-	589
Soutien à l'agriculture et la pêche	139	264	294	157	854
Développement local	425	561	467	39	1491
Travaux publics	1.216	1.019	492	26	2253
Développement des ressources humaines	515	391	227	46	1177
total	2.687	2.432	1.481	268	6.869
% du PIB	4.7%	4.0%	2.2%	0.4%	

Source :Ivan Martin « politique économique et stabilité de l'Etat »-Université CarlosIII-Madrid.P10

La pression fiscale en Algérie a engendré la promotion de l'économie informelle qui pèse lourdement sur la bonne marche et la crédibilité de l'économie algérienne appelée à devenir attractive pour les investisseurs et opérateurs économiques étrangers.¹⁶³

¹⁶³ <http://www.algerie-dz.com/article6367.html>

En Algérie, les recettes de l'Etat sont dominées par la fiscalité pétrolière. Sachant qu'une réforme de l'impôt sur le revenu ainsi que l'introduction de la TVA sont intervenues dans le cadre de la restructuration de la fiscalité en 1991. Cependant, il est à signaler que le calcul du montant de la dépense fiscale est difficile à réaliser à cause de la fraude et l'évasion fiscale. Et certaines entreprises, trouvent une réticence quant à augmenter le nombre des salariés car avec l'augmentation des charges fiscales et parafiscales, les couts des entreprises augmentent.

L'Etat Algérien, voudrait améliorer et faire face au problème de chômage en utilisant l'instrument fiscal comme moyen de résorption tout en encourageant les entreprises à investir par des moyens de résorption de leurs dettes ,en leur accordant des avantages fiscaux ou autre .

Ainsi, 'Le pouvoir public algérien s'engage dans un processus qui vise à promouvoir l'emploi ; tout en réduisant la charge fiscale des employeurs, pour rendre la demande du travail plus attractive. Concernant le système des prestations familiales ; la charge de ces derniers fait partager en 2005 de manière équitable entre l'Etat et les employeurs, après qu'elles étaient 100% à la charge des employeurs.'¹⁶⁴ Par ailleurs, on remarque dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes, ces derniers profitent de l'aide de l'Etat en matière de crédit et d'une exonération fiscale arrachée dernièrement grâce aux émeutes sociales.

Depuis 1983, le pouvoir public algérien, a accordé plusieurs mesures fiscales, signer des conventions avec les pays partenaires étrangers afin d'éviter la double imposition entre les Etats.

¹⁶⁴ Fatima Zohra Rabah'Op.Cit.p3

Les recettes publiques restent très sensibles à l'évolution des prix des hydrocarbures et le gouvernement a dû emprunter pour faire face en début 1998 à la chute de ces prix. Le Trésor public a ainsi accru un endettement de plus de 2000 milliards de dinars, en conséquence du rééchelonnement de la dette extérieure.¹⁶⁵

Cependant, le budget 2011 prévoit un prix du baril à 35 dollars et les tendances montrent que la fiscalité classique sera plus importante que la fiscalité pétrolière. Les réformes portant sur la fiscalité ont été orientées vers le soutien à l'emploi, l'encouragement de l'investissement et ce en accordant des avantages fiscaux aux entreprises qui emploient. et selon la loi de finances pour 2011, 'la fiscalité prévoit la réduction de l'IRG ou de IBS' (*impôt sur le bénéfice des sociétés*) en faveur des entreprises qui créent et maintiennent de nouveaux emplois'¹⁶⁶. Par ailleurs, est introduite l'assurance chômage pour les particuliers, la consolidation des assurances vieillesse et maladie ainsi que diverses indemnités complémentaires.

L'IRG a connu deux réformes, dont la dernière a été introduite en 2008. Celle-ci institue notamment un relèvement du seuil de non-imposition de 60.000 à 120.000DA, une réduction du taux marginal, et une réduction du nombre de tranches d'imposition. Cela pour réduire la charge fiscale pesant sur les bas revenus, et stabiliser celle supportée sur les revenus moyens.¹⁶⁷

¹⁶⁵ Abdellatif Benachenhou Op.Cit p79

¹⁶⁶ <http://www.algerie360.com/algerie/loi-de-finances-2011>

¹⁶⁷ Idem

Section II- : la politique monétaire

Afin de répondre à la situation critique des entreprises publiques Algériennes -colonne vertébrale du système productif comme le mentionne H.Benissad¹⁶⁸- dans les années 1980, est entamée la restructuration organique des entreprises traversant une situation financière critique (dont le déficit est porté par le Trésor public). On enregistre durant cette période une forte création monétaire. La restructuration sous-entend donner une nouvelle structure d'organisation à l'entreprise, et qui se traduit généralement par la réduction de l'effectif des travailleurs.

Ainsi, 'à partir de 1980, une nouvelle politique économique a été mise en œuvre. Elle devait remédier aux distorsions économiques de la précédente politique. L'objectif de la nouvelle démarche était de rééquilibrer les investissements au profit des secteurs non industriels qui avaient accusé des retards préjudiciables à l'économie dans son ensemble.'¹⁶⁹

Un premier plan quinquennal (1980-1984) fixe les nouvelles priorités ; suivi du second plan quinquennal (1985-1989) qui doit prendre en considération l'environnement international et faire face aux besoins sociaux qui se sont aggravés avec la chute du prix des hydrocarbures voire aggravation de la situation économique .La Banque Centrale d'Algérie consent des prêts importants et sans limites au Trésor Public pourvoyeurs de fonds aux entreprises publiques déficitaires. Là, apparaît le rôle fictif du système bancaire d'où la nécessité d'une remise en question.

¹⁶⁸ H.Benissad : Algérie :De la planification socialiste à l'économie de marché.ENAG.2004.P.6

¹⁶⁹ Zakia Belogbi' Adaptation du modèle macro économétrique de Haque et alii à l'économie Algérienne' thèse d'Etat – faculté des Sciences Economiques et de Gestion 2004-2005p.16

En effet, Les reformes bancaires, sont jalonnées par la promulgation de la loi bancaire de 1986 définissant les fonctions bancaires. Et cantonnées par la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) en 1990 marquant ainsi, la commercialité des banques et visant l'application des règles de l'économie de marché.

'La loi sur la Monnaie et le Crédit de 1990, consacre l'importance de la régulation monétaire dans la maîtrise et la résorption des déséquilibres. Un programme de stabilisation est mis en œuvre en 1991, avec un renforcement de la discipline budgétaire et financière pour réduire les pressions inflationnistes d'origine monétaire'.¹⁷⁰

La politique monétaire durant les années quatre-vingt est caractérisée par une intervention passive en matière de contrôle du stock monétaire. Les banques publiques sont de simple caissier agissant avec un taux d'intérêt faible, une faible mobilisation de l'épargne et une forte création monétaire et ceci pour un répondre au déficit budgétaire.

L'assainissement financier des banques fut procédé en parallèle avec celui des entreprises pour apurer leur portefeuille. Aussi est procédé à la restructuration des banques ainsi que l'assainissement progressif de leurs actifs.' La CNEP fut érigée à partir de 1997 en SPA et s'est vue dotée d'une capacité d'exécution de toute opération bancaire ou commerciale conformément à la législation bancaire et au code de commerce. La CNMA a été autorisée depuis 1995 à effectuer des opérations de

¹⁷⁰ Fatima.Zohra Oufriha' Ajustement Structurel, Stabilisation et Politique Monétaire en Algérie'In les cahiers du CREAD n°46/1998.P178

banque¹⁷¹ La loi 90/10 est abrogée et l'ordonnance d'août 2003 marque une autre étape de la réforme bancaire. Avec les problèmes de risques de crédit, les banques sont sujets à un contrôle plus rigoureux de par les entités de contrôle en application des règles prudentielles notamment celle de Bale I et Bale II.

Selon le rapport de la Banque d'Algérie, la situation financière s'est légèrement stabilisée, avec un taux d'inflation de 2.6% en 2003 contre 4.2% en 2001, l'agrégat de M2 est de 15.1% en 2003 contre 17.5% en 2002 et 22.3% en 2001. Ceci favorise donc la relance économique du pays avec un montant des réserves officielles de l'Algérie en hausse et qui a atteint fin 2009 ,149.1 milliards de dollars. Il faut souligner que le montant de ces réserves est certes important mais leur affectation suscite beaucoup d'interrogations. Malgré, l'augmentation des prix des hydrocarbures, le montant important des réserves en devises, le CNES relevait en 2002, que la conjoncture économique et sociale n'a pas connu d'inflexion significative.

Section III : la politique budgétaire

Par la loi de finances, les choix de l'Etat, en matière de dépenses et de recettes, expliquent l'orientation budgétaire à la base de la politique économique en général et l'économie publique en particulier.¹⁷²

Avec le second plan quadriennal, une enveloppe de l'ordre de 550 milliards de dinars est consacré aux investissements¹⁷³. L'autonomie des entreprises publiques continue dans le sens où ces dernières doivent se gérer de façon autonome.

¹⁷¹ Chabha Bouzar 'Evaluation des structures et de la production des Banques commerciales suite à la loi 90/10 Communication كلية العلوم الإنسانية و العلوم الاجتماعية -ملتقى الوطني الأول-المنظومة المصرفية المصرفية P.219 الجزائرية و التحولات الاقتصادية-الواقع و التحديات ديسمبر 2004-

¹⁷² <http://www.algerie-dz.com/article835.html>

Mais, 'Le redimensionnement de la taille des entreprises n'a pas été accompagné de la transformation de leur mode de gestion et encore moins de leur environnement économique et institutionnel'.¹⁷⁴

En 1988, sont créés les fonds de participation, de ce fait, l'autonomie des entreprises continue, et sont soumises au principe de commercialité sachant qu'elles devront puiser un financement auprès des banques et ne plus compter sur le Trésor Public. Mais la situation ne s'est guère améliorée montrant une dépendance accrue des entreprises de leurs tutelles ministérielles.

Aussi, 'Le rétablissement de la contrainte budgétaire, est en Algérie fonction du degré de rigueur dans l'émission monétaire'.¹⁷⁵

'L'équilibre budgétaire semble se profiler nettement après des années de très forts déficits : le solde du Trésor en proportion du PIB passe de -9.1% en 1993 à -4.4% en 1994, à -1.4% en 1995, alors qu'à partir de 1994, il a été mis fin au fonctionnement monétaire du Trésor. Pour 1995 le solde budgétaire global en pourcentage du PIB est remonté à 6,6%'.¹⁷⁶

L'assainissement financier des entreprises publiques et des banques a enregistré près de 95 milliards de DA de dépenses à fin 95. Les besoins exprimés pour le maintien de l'activité des entreprises sont de 400 milliards pour l'année 1996. Et selon des avis, le montant colossal de la restructuration des entreprises publiques aurait pu être utilisé

¹⁷³ Abel-Majid .Djenane.'ajustement structurel et secteur agricole' in cahiers du CREAD n°46 /47(4^e trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999)p123

¹⁷⁴ Abdellatif Benachenhou Op.Cit p 72

¹⁷⁵ Fatima.Zohra Oufriha'Op.Cit P181

¹⁷⁶ Idem.P 186

autrement et d'une manière plus rationnelle, ne serait-ce de créer de nouvelles entreprises jeunes et performantes.

" L'assainissement des entreprises publiques aura couté (de 1990-1996) 676 milliards de DA sans résultats probants"¹⁷⁷,

Pour souligner le désengagement de l'Etat, l'année 1996 marque la mise en place des holdings, propriétaires des entreprises et gérant les capitaux marchands de l'Etat.

'Les holdings ont deux missions principales ; la restructuration du secteur public économique et la privatisation comme moyen permettant le désengagement de l'Etat...Il est créé un Conseil National des Participations de l'Etat (CPE) chargé de la coordination et de l'orientation de l'activité des holdings publics et placé sous l'autorité du chef de gouvernement qui en assure la présidence.¹⁷⁸

Keynes préconise le déficit budgétaire, et pour lui l'Etat ne doit pas hésiter à investir et à verser des traitements aux fonctionnaires. Ceci même si les recettes de l'Etat ne sont pas suffisantes.

La demande augmentera et avec elle la production, les revenus et donc au final les recettes budgétaires .En investissant publiquement, l'Etat va créer un effet multiplicateur sur la production et donc sur l'emploi.

¹⁷⁷ Fatima.Zohra Oufriha'Op.Cit P 191

¹⁷⁸ Abdellatif Benachenhou Op.Cit p73

Conclusion du chapitre III:

La politique économique s'articule autour de l'utilisation des ressources publiques afin de rétablir une stabilité financière, la poursuite des réformes structurelles initiées et encourager le secteur privé. Appliquer et suivre la politique Keynésienne ou la politique monétariste nécessite un tracé efficace des objectifs économique et sociaux à savoir doit-on appliquer les principes fondamentaux de l'économie de marché ou avons-nous une politique propre au pays selon ses caractéristiques et ses besoins.

Aussi, la possession de sources de financement importantes et diversifiées, accompagnée d'une affectation appropriée et rigoureuse, est la source d'une bonne politique de développement. Ses ressources diverses, contribueront, sans aucun doute à développer une bonne politique économique et développer une stratégie de développement.

Conclusion de la troisième partie :

- Le FMI prévoit une évolution favorable de la majorité des indicateurs économiques de l'Algérie en 2011, à l'exception du solde budgétaire qui demeurera négatif, le PIB nominal devra s'accroître à 171,6 milliards de dollars .¹⁷⁹
- Pour préserver une bonne harmonie entre la croissance économique et la politique sociale, les autorités devront œuvrer pour une bonne politique au sein de l'entreprise en développant d'actions multiples sur les qualifications et la formation notamment dans les créneaux générateurs d'emplois et bien sûr dans l'optique de l'entreprise .
- Aussi, le domaine de la formation professionnel n'est pas à négliger puisque il contribue à orienter la formation au sens des besoins du pays et selon les zones d'activités qui ressentent une défaillance dans leurs domaines d'activités.
- Bien que les surliquidités bancaires soient importantes, les projets d'investissements ne trouvent pas de financement. Les jeunes entrepreneurs éprouvent et rencontrent des difficultés quant à l'octroi du crédit par le biais des banques qui ne leur facilitent pas la tâche .En effet , ayant rencontré des défaillances pour faire face au risque de crédit, les banques Algériennes , face à cet esprit de prudence, ont du mal à débloquer les fonds nécessaires pour le financement des projets entrepris dans le cadre de l'emploi des jeunes chômeurs, ou autre(CNAC...etc.)

¹⁷⁹ Le financier : Le FMI note l'Algérie : Evolution positive des indicateurs économiques.24/octobre 2010

Dans un rapport d'une institution internationale, il est recommandé à l'Etat algérien de :

- Poursuivre la réforme fiscale, notamment en matière d'imposition des particuliers et des sociétés.
- Améliorer l'accès du secteur privé aux financements grâce à la poursuite de la réforme bancaire. ¹⁸⁰Entre autre.

Malgré le montant important des réserves officielles du pays, on considère que le montant des investissements reste insuffisant et la situation économique est loin d'être stable. « Lorsque la richesse d'un pays croit avec quelque rapidité, il arrive qu'en régime de laissez-faire une telle évolution favorable soit interrompue par l'insuffisance des forces qui incitent à l'investissement »¹⁸¹. L'économie Algérienne demeure tributaire du secteur des hydrocarbures, qui contribue à plus d'un tiers au PIB national et à la quasi-totalité des recettes en devises.

¹⁸⁰ International Crisis Group – ' L'économie algérienne 'Bruxelles, 26 octobre 2002

¹⁸¹J.M.Keynes.Op.Cit.p335.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

« La marque d'un développement réussi, réside dans le sentiment qu'ont les citoyens d'avoir un intérêt personnel dans le développement de leur pays et la responsabilité collective de contribuer à ce développement »¹⁸²

Au terme de cette recherche, nous rappelons brièvement la problématique et la démarche suivie pour examiner ensuite les résultats et les perspectives éventuelles.

Le travail consistait à cerner dans le cadre d'une politique monétaire efficiente, l'efficacité de l'instrument cible pour la réalisation des objectifs et les alternatives pouvant répondre à une économie de marché.

A cet effet, trois parties sont élaborées et suivies insérant les fondements théoriques de la politique monétaire en général et cas de l'Algérie en particulier, la stratégie monétaire et financement en matière de développement économique de l'Algérie dans le cadre des réformes économiques et enfin, la conduite de la politique monétaire d'ouverture et ses implications .

L'étude du cheminement économique de l'Algérie, et ce à travers diverses réformes, focalise le pouvoir public algérien, dans le "comment" du développement économique du pays à travers le choix d'une politique efficace. L'Etat compte beaucoup sur sa source principale : les recettes des hydrocarbures. Tant que les prix sont importants et élevé, l'expansion économique est encouragée mais des prix moindre mènent à des résultats non probants.

¹⁸² M.Alassane D.Ouattara : « Discours Programme FMI Berlin 9 juin 1999

Deux phases essentielles ont marqué l'économie algérienne. La première dès 1966, avec la nationalisation et la création de banques nationales palliant ainsi le risque des fuites des capitaux engendrés par des filiales de banques étrangères, et signifiée par l'ampleur des investissements à la suite du choix d'une économie fondée sur l'approche socialiste et sur la politique de l'industrie industrialisante en s'imprégnant du modèle de Debernis.

La deuxième phase se distingue par l'effondrement des prix de pétrole en 1986 et 1989 dévoilant la faiblesse du système économique algérien [cette chute a été fatale pour l'économie algérienne qui base le financement de l'économie sur la rente des hydrocarbures qui représentaient en 1986, 97.5% des ressources d'exportations en devises] , par la loi bancaire qui souligne pour une première fois ,le rôle du système bancaire algérien, et en 1990 par la loi sur la monnaie et le crédit.

La politique monétaire, est caractérisée durant la première période comme illusoire voire cohabitation et dualisme entre la Banque Centrale et le Trésor Public. Ce dernier est l'acteur principal dans l'absorption des dettes des entreprises publiques. Le rôle du système bancaire est limité et les taux d'intérêts sont généralement faibles.

A travers l'approbation de la loi bancaire 86 et durant la seconde période, sont définies les attributions de la BCA (Banque d'Algérie par la LMC en 1990), ceux des établissements financiers...etc. Néanmoins, est remarqué l'absence de l'application des textes en vigueur .La politique monétaire est limitée au simple réescompte et à la sélectivité des crédits face a un déficit budgétaire important compensé en partie par les avances de la BCA voire une création monétaire importante.

Pendant les années 90, la situation économique du pays est critique frôlant un endettement excessif, et entraînent les pouvoirs publics algériens à l'application d'un programme d'ajustement structurel (1er accord stand-by-1994-1995 et un second portant sur trois années 1995-1998).

Sachant que le développement d'un pays repose sur une bonne politique économique, sur un environnement juridique et politique approprié tout en assurant un développement social, cette situation de surendettement n'a pas favorisé la réalisation des piliers fondamentaux d'une relance économique-social. Aussi, l'effondrement encore une fois des prix des hydrocarbures n'a pas soutenu en ce sens la concrétisation des objectifs de relance.

Le déficit des entreprises publiques en 1989, et le poids de la dette extérieure absorbaient la majorité des rentrées des hydrocarbures rendant critique la situation économique du pays. Ceci engendre de nouvelles réformes et pousse le gouvernement de l'époque (gouvernement Hamrouche) à appliquer la politique de l'autonomie des entreprises publiques algériennes.

Ainsi, 'les deux expériences de réforme montrent que c'est le niveau des recettes pétrolières qui commandent le rythme des réformes, sachant que le basculement dans le marché est un horizon très lointain pour les entreprises déficitaires en question. Avec des niveaux de 40 dollars le baril et plus, les réformes seront repoussées à plus

tard, car elles ne sont plus une nécessité pour le régime, dont la caractéristique est de chercher à résoudre ses difficultés et non à envisager l'avenir économique du pays.¹⁸³

Cependant, la situation économique en Algérie n'a connu aucune amélioration malgré l'augmentation des prix des hydrocarbures au moment de l'éclatement de la guerre du golfe et les réformes entamées durant cette période n'ont rien apporté. « Les solutions envisageables ne sont pas faciles à mettre en œuvre, car il n'y a pas de recettes miracles toutes faites. Mais l'important est de réfléchir sérieusement sur un cadre économique et juridique susceptible de favoriser l'émergence des compétences et l'esprit créateur. »¹⁸⁴

"L'évolution de la masse monétaire, à partir de 1994 contredit l'affirmation réitérée d'une politique monétaire restrictive. En 1994, l'endettement nouveau net des entreprises auprès du secteur bancaire a atteint 86 milliards de DA. La restructuration des entreprises publiques n'a donné aucun résultat probant malgré le flux de ressources injecté.¹⁸⁵ D'aucuns pensent qu'il aurait mieux valu utiliser ces fonds d'une manière plus rationnelle. Et comme l'écrit A. Mezaache¹⁸⁶: « il est largement admis, aujourd'hui que la nouvelle entreprise publique est obligée de revoir son système de gestion et de trouver des solutions en vue d'une nouvelle stratégie de développement ».

¹⁸³ Lahouari Addi 'Réformes économiques et obstacles politiques' In Le Quotidien d'Oran les 24, 26 et 27 juin 2004

¹⁸⁴ Mezaache Ali : « l'entreprise publique algérienne et les nouvelles réformes économiques : éléments d'analyse d'une nouvelle dynamique de gestion-Doctorat d'état Es-Sciences Economiques-université d'Alger-1998-1999P.231

¹⁸⁵ F.Z.Oufriha op cit p.

¹⁸⁶ Mezaache Ali .Op.Cit.P348

Le pays était au bord de la dérive, il fallait absolument trouver une solution quel que soit le prix .Le pouvoir public algérien s'est vu involontairement tourné vers l'aide extérieur.

'Les années 1993-96, marquées par un terrorisme meurtrier, ont été aussi celles où l'Etat a été au bord de la cessation de paiement. Il fallait négocier des prêts avec les institutions financières internationales, notamment le FMI qui a posé comme condition que soit mis en œuvre le Programme d'Ajustement Structurel. Celui-ci s'est traduit par la dissolution de centaines d'entreprises publiques locales, avec à la clé 200 000 licenciements,'¹⁸⁷

Le plan d'ajustement structurel n'a pas abouti aux résultats escomptés et la fermeture et la liquidation de plusieurs entreprises publiques a eu pour conséquences l'accentuation du chômage passant de 16.5% en 1985 à 21.3% en 1992 et à 28. % en 1995, sachant que plus de 40 milliards de dollars, ont été consacrés à l'assainissement des entreprises publiques entre 1991 et 2008, sans l'atteinte des résultats escomptés.

La politique préconisée par le FMI ne suscitera pas le développement car ses postulats de base sont viciés et ne correspondent pas à la réalité marchande algérienne. C'est dans l'œuvre de Ricardo et non dans celle de Walras qu'il faut puiser les outils d'approche de l'économie algérienne. C'est en effet Ricardo qui a identifié les mécanismes de la rente et qui a montré comment l'éteindre pour renforcer le pouvoir d'achat du salaire réel et étendre la demande effective dans le sens de Keynes. Mais

¹⁸⁷ Lahouari Addi 'Réformes économiques et obstacles politiques' In Le Quotidien d'Oran les 24, 26 et 27 juin 2004

auparavant, il faudrait que s'opère une véritable révolution politique à laquelle s'opposent aujourd'hui des intérêts puissants.¹⁸⁸

Par ailleurs, la redynamisation du secteur bancaire à travers la loi 90 n'a pas épargné ce dernier du scandale financier d'El Khalifa Bank, d'où l'approbation de l'ordonnance 2003, modifiée et complétée par l'ordonnance de 2010, la création de l'ABEF en tant qu'organisme de réglementation, suivie de plusieurs instructions et règlements visant contrôle et surveillance par l'autorité monétaire qu'est le conseil de la monnaie et au crédit s'inscrivant dans une politique monétaire plus adaptée aux circonstances.

A cet effet, et après ce scandale le système bancaire algérien demeure réticent à l'octroi des crédits et est marqué par une faiblesse de bancarisation, et une centralisation de l'octroi des prêts. Les banques publiques nationales sont caractérisées par une focalisation dans les grandes villes et d'un faible réseau.

Malgré la composante importante des banques privés, le système bancaire algérien est dominé par les banques publiques. Les ressources collectées auprès des banques publiques constituent un pourcentage important comparée à celle des banques privées.

Les autorités de surveillance et de contrôle tentent de diversifier le domaine financier en s'ouvrant vers le financement extérieur, tout en s'appuyant sur des règlements et des instructions (assurant la diminution du risque comme pour éviter qu'il ait d'autres catastrophes) et en octroyant des agréments à des banques étrangères avec une certaine rigueur.

¹⁸⁸ Idem

Dans le cadre du développement et relance économique, plusieurs programmes de financement de grands projets d'investissements ont été mis en œuvre. Le système bancaire algérien doit y répondre en améliorant sa capacité d'analyse des dossiers soumis pour approbation mais qui s'avèrent notamment difficile vue la lourdeur de ces investissements et étant donné l'insuffisance des fonds propres des banques publiques. Et l'apport des banques établissements financiers étrangers devient probatoire.

Dans le but de relancer l'activité économique avec un objectif d'inflation moyennant les 3%, les taux d'intérêts ont été revus à la baisse .Là, l'instrument de la politique monétaire par le manipulation des taux d'intérêts dont certains chercheurs sont favorables pour réduire l'inflation et agir ainsi sur les prix et favoriser la demande. Ainsi, comme souligné dans la première partie, La Banque d'Algérie a introduit durant le second semestre de 2005 deux nouveaux instruments indirects : « la reprise de liquidités à fréquence trimestrielle » contre un taux de 1.% (taux a été porté à 2 % en 2006) et « la facilité de dépôt rémunérée » contre un taux de 0.3 %..

Nous remarquerons que les différentes lois qui se sont succédées en Algérie, ont accordé un privilège aux banques et établissements financiers sur lesquels repose le financement de l'économie. Chaque loi coïncide avec un événement particulier. D'un Conseil National de Crédit chargé d'établir un plan National de Crédit à un Conseil National sur la Monnaie et le Crédit chargé du contrôle et de la supervision du système bancaire , l'autorité bancaire est toujours vulnérable . Malgré l'application de nouvelles dispositions et de nouvelles règles de gestion et malgré les efforts consentis dans la mise à niveau du dispositif de contrôle interne, le système bancaire demeure toujours exposé à certains risques. Par ailleurs, le contrôle du système

bancaire est devenu de plus en plus difficile et contraignant notamment avec l'ouverture du marché bancaire aux opérateurs étrangers.

En 2006, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté, un nouveau règlement qui vient renforcer l'octroi d'agrément des banques et établissements financiers. « La décision du Conseil de la Monnaie et du Crédit prise, en 2006, en application de l'ordonnance du 26 Août 2003 de quintupler le montant du capital minimum de 500 millions à 2,5 milliards de dinars, a contribué à assainir le secteur bancaire et a abouti au retrait d'agrément des cinq banques à capitaux privés algériens et une banque à capitaux privés mixtes entre 2003 et 2006.¹⁸⁹

Cependant, il faut souligner que le risque interne de fraude peut affecter n'importe quel établissement digne de fois le cas de la 'Société Générale' en France en est un exemple, avec une perte d'environ cinq millions d'euros. « En Algérie, bien que des améliorations notables aient été enregistrées en matière de maîtrise d'octroi de crédits et de gestion des engagements par signature, les travaux de mission indiquent que beaucoup reste à faire dans le domaine des procédures, de surveillance et du suivi des risques de crédits ».¹⁹⁰

Partant du fait que les réformes menées, en Algérie, répondent au contexte de développement de l'économie algérienne et sont en rapport avec l'ouverture vers l'économie de marché, un nouvel dispositif de recouvrement a été mis en place par la Banque d'Algérie (ARTS : Algeria Real Time Settlements) qui devait notamment permettre, selon Mohamed Laksaci (gouverneur de la Banque d'Algérie) « l'amélioration considérable des délais de récupération des créances des agents économiques, une estimation plus détaillée des besoins des liquidités journalières, un

¹⁸⁹ Hamouni Boualem « modernisation du secteur bancaire algérien » in revue 'échanges' 241.mars 2007.p.65.

¹⁹⁰ Banque d'Algérie : rapport sur le contrôle et supervision bancaire .2006 ;p122

suivi plus précis des réserves obligatoires ainsi qu'une meilleure conduite de la politique monétaire de la Banque d'Algérie ». ¹⁹¹

Ce dispositif exige donc le paiement par virement bancaire de tout montant égal ou supérieur à un million de dinars ,ainsi que les paiements des montants inférieurs à un million de dinars .La gestion de ce système ,la surveillance ainsi que son contrôle , sont assurés par la Banque d'Algérie.

« Suite au renforcement de la supervision des banques par les inspecteurs de la Banque d'Algérie qui a révélé des insuffisances en matière de gestion des risques bancaires notamment en termes de forte concentration des crédits la commission bancaire a fait injonctions aux cinq banques publiques de procéder à l'audit externe de leurs états financiers à fin 2004 et 30 juin 2005, en plus de l'audit institutionnel » ¹⁹².

Les efforts de surveillance et de contrôle sur place de la Banque d'Algérie ont abouti au fait que certaines institutions ne respectent pas les exigences réglementaires du dispositif du contrôle interne, bien que ce dispositif leur permet de prendre en charge l'évaluation, la gestion et la maîtrise des risques.

Il est indispensable donc qu'il y ait respect de la réglementation prudentielle notamment en ce qui concerne le dispositif du contrôle interne, les délais de déclarations des comptes et leurs publications.

Il faut souligner que l'activité des banques est une activité très importante dans la mesure où on ne peut pas imaginer une économie sans la banque mais la banque figure parmi les organismes dont l'activité est la plus risquée. Le contrôle de cette activité est nécessaire aussi bien pour la bonne gouvernance de l'économie que pour

¹⁹¹ Amel Blidi "Banque d'Algerie :le dispositif de virement de gros montants opérationnel -In Elwatan du 21 Février 2006.

¹⁹² <http://www.bank-of-algeria.dz>

la préservation de la stabilité financière. Mais sa fonction s'effectue dans la prise des risques d'où le cercle vicieux qu'il faudrait en évaluer le sens .

'La banque doit être en mesure de gérer son activité en matière de risque'.¹⁹³

L'application d'une économie de marché demeure timide, et la participation des banques et établissements financiers étrangers dans le financement de l'économie nationale nécessite une nette performance et formation d'un personnel qualifié pour limiter les risques qui peuvent entraver une relance économique.

Avec l'organisation du marché des capitaux, il est nécessaire de faire évoluer les banques vers la création de filiales spécialisées, centrées sur la gestion d'instruments d'intermédiation bancaire modernes et de produits financiers attractifs.

En effet, la banque est appelée à jouer un rôle d'intermédiaire entre les entreprises et le marché financier, car c'est l'instrument privilégié pour impulser tous efforts de développement du marché financier. L'objectif est ainsi d'inciter la banque à jouer un rôle actif entre le crédit et le marché financier.

- A travers les différentes lois et ordonnances qui se sont succédés, les autorités monétaires ont tenté d'établir une assise pour le système bancaire moyennant l'instrument ou les instruments adaptés à chaque conjoncture. De toute évidence la Banque d'Algérie, accompagnée par les organes de contrôle et de réglementation, devait y jouer le rôle prépondérant et ce rôle est principalement éclairci lors de l'approbation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990.
- L'analyse des différentes réformes qui se sont succédées et principalement celles du système bancaire algérien nous mènent à conclure que :

¹⁹³ Saker Med Larbi :la réforme du système bancaire et financier en Algérie dans une perspective d'intégration à l'économie mondiale » IN intervention colloque

- une politique monétaire perspicace quant à l'utilisation d'instruments de régulation demeure plus qu'indispensable pour répondre aux fluctuations des prix, des surliquidités et à l'inflation. « Le secteur bancaire, -comme tout autre secteur du reste- ne peut être performant par lui-même ; il exige pour sa réussite que soient parallèlement entreprises des actions d'amélioration de son environnement, aux plans, juridique, économique, social et commercial allant dans le sens d'une plus grande responsabilisation des opérateurs et une plus grande libération des initiatives »
 - La rente pétrolière constitue la principale source de richesse, et constitue la majorité des recettes du pays. Ainsi, l'économie Algérienne demeure tributaire du secteur des hydrocarbures, qui contribue considérablement au PIB national et à la quasi-totalité des recettes en devises.
 - l'activité économique est dominée par les banques publiques au dépens des banques privés.
 - Les entreprises publiques algériennes sont favorisées quant à l'obtention d'un financement bancaire.
 - il faudrait appuyer une économie fondée sur le savoir et la maîtrise de nouvelles technologies.
- Pour contenir l'inflation, il est impératif de détecter les déterminants de l'inflation pour pouvoir ajuster les instruments de la politique monétaire en faveur des objectifs de la politique économique tracés.

S'agissant des résultats auxquels notre recherche a abouti les autorités monétaires pourront prendre en considération les éléments suivants pour s'imprégner réellement de la nouvelle conception de la politique monétaire dans le cadre des réformes économiques :

- Les décisions de politique monétaire doivent être nécessairement accompagnées par des mesures de politique économique (par exp: maîtrise de la masse salariale,).
- Il est nécessaire de coordonner la politique monétaire et budgétaire pour maîtriser l'inflation.
- Sans aucun doute et il est essentiel de ne pas absorber les réserves pour financer le développement économique du pays mais corriger, pour ce faire, les défaillances en s'appropriant des compétences nécessaires lesquelles pourront repérer quelles ressources autres que les recettes des hydrocarbures soutiendraient une croissance favorable.
- Sachant que l'Etat puise très fortement sur le fonds de régulation des recettes (FRR) pour financer le déficit budgétaire. il serait plus commode de plafonner le recours systématique à ce fonds sous l'hypothèse d'une baisse des prix des hydrocarbures et de sa raréfaction dans les années avenir.
- Il devrait y avoir une coordination plus avantageuse et collaboration positive, entre le Ministère des finances et la banque d'Algérie de sorte que cette dernière puisse jouir de ses prérogatives et cibler l'instrument de la politique monétaire en faveur d'un développement économique positif du pays bien sûr cantonnée par un environnement juridique approprié et d'un personnel qualifié, initié et formé.

- -La Banque d'Algérie est sollicitée pour plus d'efficacité quant à l'utilisation d'instruments de politique monétaire adéquats pour contenir et contrôler l'inflation
- Les banques publiques nationales devront être plus souples quant à l'accès au crédit à tout jeune entrepreneur en quête d'un financement d'un projet fiable dans le cadre des facilités offertes pour cette tranche de la société. (programme ANSEJ,CNAC et autres) et vis-à-vis du secteur privé au dépens de la prise des risques. Et le développement de moyens de communication moyennant les nouvelles technologies est plus que nécessaire.
- -La stratégie, en vue de l'implantation définitive de l'économie de marché doit tenir compte des contraintes qui continuent de peser sur les réformes.
- -le développement dynamique du marché monétaire reste une priorité, ainsi que le marché interbancaire.
- -l'efficacité de la politique monétaire, dans la conduite des réformes passe par une réorganisation des opérations du marché monétaire de la Banque Centrale et la réduction et maîtrise des importants flux monétaires dans les circuits parallèles.
- Il est appréciable que les pouvoirs publics soient éveillés en matière de contrôle et de supervision pour toute entreprise étrangère, et tout secteur confondu pour éviter que des défaillances telles que les fuites de capitaux enregistrées dès l'indépendance, se répètent.

- Pour réponse à l'hypothèse que la création de l'emploi nécessite un rythme de croissance économique supérieur au rythme de la productivité, les données économiques montrent que l'Algérie a enregistré un taux d'investissement élevé. De 1971 à 2000, l'investissement a représenté en moyenne 32% du PIB. Aussi l'investissement dans le capital humain n'est pas négligé, reste que la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) a été négative. Le problème se situe donc, dans les choix et la réalisation des investissements et à l'adaptation des besoins à la demande voire une bonne affectation des facteurs de production. Pour promouvoir la croissance, il nous paraît nécessaire d'encourager l'emploi, d'augmenter la flexibilité du marché du travail, et d'accroître le taux d'investissement, tout en ciblant les projets à forte rentabilité économique.

Pour les pays connaissant un chômage accru, l'OCDE(organisation de coopération et de développement économique) préconise, des réformes du marché du travail dans le sens d'une réduction des contraintes du droit du travail, assouplissement de la protection de l'emploi, développer des possibilités de travail à temps partiel, encourager la formation professionnelle et recyclage des travailleurs ainsi que la transformation des emplois temporaires en emplois permanents, en réduisant les écarts entre les différents types de contrat de travail .

Les réformes entamées et en particulier la restructuration des entreprises, a entraîné une forte compression d'effectifs dont le financement par le Trésor public a pesé sur le déficit budgétaire et rendu difficile le financement des opérations en accompagnement du départ des travailleurs.

- Certes que plusieurs programmes sont mis en place pour faciliter l'insertion des jeunes et autre tranche de la société mais il ne demeure pas moins que les procédures et mesures d'accompagnement sont lourdes surtout en matière du processus du financement bancaire. L'investissement dans le capital humain n'est pas à négliger, il faudrait cependant que les choix et la réalisation des investissements, concordent et s'adaptent aux besoins (une bonne affectation des facteurs de production.)de la relance économique permettant à l'Algérie d'intégrer les pays émergents

Dans le document portant sur le nouveau dispositif de coopération 2011-2014, de la Banque Mondiale, l'Algérie a enregistré un PIB parmi les plus élevés de la région MENA mais par contre doit diversifier son économie. Avec les divers programmes d'investissement, les pouvoirs publics algériens ont tenté de sortir le pays de la crise qu'a traversé le pays durant les années 90, et particulièrement la résorption du chômage.

Il est à signaler le pouvoir public algérien, à travers une politique fiscale appropriée vise à promouvoir l'emploi et à réduire le chômage, et à encourager les investissements étrangers.

Son principal défi politique pour les prochaines années reste donc celui de la diversification de son économie, par exemple relance du secteur agricole ,l'amélioration de la productivité et la forte création d'emplois reposant sur un nouveau modèle de croissance qui doit être plus à l'abri de la volatilité des prix du pétrole et une modernisation du système bancaire et financier comme agent catalyseur du développement.

Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaisantes, de nombreuses possibilités restent inaccessibles »¹⁹⁴.

Le développement humain implique la mise en œuvre d'une politique propre à garantir la satisfaction des besoins essentiels des citoyens, capable d'empêcher la progression de l'exclusion sociale et l'extension de la pauvreté.

- Malgré la hausse des salaires opérés en 2010 et 2011, on assiste à une détérioration du pouvoir d'achat ayant pour causes les fluctuations des prix, notamment ceux liés aux produits alimentaires frais et qui engendre une forte inflation. Ceci, pour souligner l'importance de la politique monétaire dans l'accompagnement du développement économique-social. . Ainsi, il existe une corrélation étroite entre la microéconomie et la macroéconomie.

Dans ce sens, la réforme du système bancaire passe par l'adaptation des institutions publiques en charge du secteur économique et financier. En effet, tant dans l'organisation, les procédures que dans les formes d'intervention, les autorités monétaires et financières doivent, en profondeur, s'adapter aux exigences de l'économie de marché et à la mondialisation, notamment par plus d'autonomie et par la mise en œuvre de relations contractuelles équilibrées (économie concertée).

¹⁹⁴ CNES 4^{ème} Rapport National sur le Développement Humain 2003

Avec l'organisation du marché des capitaux, il est nécessaire de faire évoluer les banques vers la création de filiales spécialisées, centrées sur la gestion d'instruments d'intermédiation bancaire modernes et de produits financiers attractifs. Mais cela reste tributaire de la participation de tous les agents économiques pour contrecarrer l'économie parallèle ou l'économie dite de bazar.

En effet, la banque est appelée à jouer un rôle d'intermédiaire entre les entreprises et le marché financier, car c'est l'instrument privilégié pour impulser tous efforts de développement du marché financier.

BIBLIOGRAPHIE

B I B L I O G R A P H I E

I- OUVRAGES

- 1°/ **Abdelhak Lamiri** . - Théorie économique et crise contemporaine- O.P.U.1982
- 2°/. %- **Abdelkrim Naas**.-Le système bancaire algérien-de la décolonisation à l'économie de marché-Edit-Maisonneuve & Larose-2003-
- 3°/ **Abdelkrim Sadek** : réglementation de l'activité bancaire-Edit.A.BEN-2006.
- 4°/- **Abdelmadjid Bouzidi** : Les années 90 de l'économie Algérienne Ed E N A G 1999
- 5°/**Agnès Bénassy-Quéré, Benoît Coeuré, Jean Pisani-Ferry**Année « La politique économique »2004.p14
- 6°/- **Albertini J.M / A.Silem** - Comprendre les théories économiques .Ed-le seuil 1988.
- 7°/. **André Chaineau** – Mécanismes et Politiques monétaires – Ed- PUF. Paris 1987. –
- 8°/ **Ammour Benhalima** – Le système Bancaire Algérien : Textes et réalités . Ed- Dahlab 1997.
- 9°/ **Ammour Benhalima** – Monnaie et Régulation Monétaire .-Ed- Dahlab 1997.
- 10°/ **Ammour Benhalima** - Pratiques des Techniques Bancaires- Ed
- 11°/**Beat Burgenmeir** : analyse et politiques économiques-5eme edition.Economica 2002
- 12°/ **A. Tiano** – Le Maghreb entre les Mythes – Ed- PUF . Paris 1967.
- 13°/-. **D. Besnard et M.Redon**. :la monnaie-politiques et institutions.
- 14°/- **Didier Marteau** :La monnaie, Banque et marchés financiers. Edition Economic.2008
- 15°/. **F .Renversez** . – Eléments d'analyse monétaire – Ed- Dalloz- Paris 1983.

- 16°/Henri Chambre** : l'économie planifiée- Que sais-je -édition -Presse universitaires de France 1966-
- 17°/. H Guitton** – La monnaie- 6° Edition- Dalloz –1987
- 18°/-. J.H David** : La monnaie et la politique monétaire. Edition Economica 1983.
- 19°/Jézabel Couppey-** Soubeyran-Monnaie,Banque,finance- Puf-2eme edit.2012
- 20°/. J Denizet .** - Monnaie et Financement dans les années 1980- Ed- Dunod Paris 1982.
- 21°/-Jurgensen P et David Lebeque** – Le Trésor et la politique Financière –Ed- Domat Economie 1988.
- **22°/ Jean Marchal -Jacques Lecaillon-** : les flux monétaires. Edition Cujas.1967.
- . 23°/. J.M Keynes.** - Essais sur la monnaie et l'économie- P.B 1972
- 24°/. J.P. Patat–** Monnaie. Institutions Financières et Politique monétaire – Ed- Economica Paris 1987.
- 25°/. M .Friedman .** – Inflation et système monétaire- Ed- C.Levy –Paris 1969.
- 26°/. M Benachenhou .** – Inflation, Dévaluation , Marginalisation . Ed-Dar
- .27°/. M.E Benissad–** Essai d'analyse monétaire avec référence à l'Algérie –Ed- O.P.U Alger 1980.
- 28°/. M.E Benissad–** la Réforme économique en Algérie – O.P.U 1989.
- 29° M.E Benissad** 'Algérie : De la planification Socialiste à l'économie de marché'.Edit.ENAG 2004.
- 30°/. M.E Benissad** - Economie de développement de l'Algérie –Ed. O.P.U 1982.
- 31°/. M.E Benissad–** Restructuration et réformes économiques en Algérie- Ed-O.P.U Alger 1994.
- 32°/. M.E Benissad–** L'Ajustement Structurel .Objectifs et Experience-Edit. Alim. Jan.1994.Ech'Rifa .
- 33°/. M Beziade** – La monnaie – Ed – Masson – Paris 1986 .
- 34°/. M. De Mourgues .** - Economie Monétaire- Ed- Dalloz-1984.
- 35°/- Mourad Goumiri** -l'offre de monnaie en Algérie-edit-ENAG.1993
- 36°/ Pierre Berger** –La monnaie et ses mécanismes – « Que sais-je » Ed- Bouchene 10° édition mise à jour 1993.
- 37°/-R.S. Thorn** : Théorie monétaire-Dunod.Paris 1971.

II – REVUES :

- 1°/Les cahiers de la réforme .n°5-ENAG-1989
- 2°/Revue CREAD –ALGER -1988- Article Fouad Hakiki : « la masse monétaire et son évolution »
- 3°/Revue CREAD-Alger- N° 18 – 1989- Article Fouad Hakiki : « Régulation monétaire en Algérie ».
- 4°/Revue CREAD- FOUAD HAKIKI « Monnaie crédit et financement en Algérie 1962-1987 ».. AVRIL 1987.EDIT.U.A.F.A
- 5°/- Revue CREAD n° 46/47. 1998-Abdellatif Benachenhou ‘ Bilan d’une reforme économique inachevée en méditerranée’
- 6°/-Revue CREAD Alger - N°46 –1998- Article F.Z. Oufriha : « l’assainissement des entreprises publiques Algériennes ».
- 7°/- Revue CREAD n°46/1998-Fatima Zohra Oufriha ‘ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie ‘.
- 8°/ Revue CREAD Abel-Majid .Djenane.’ajustement structurel et secteur agricole’ in cahiers du CREAD n°46 /47(4^e trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999.
- 9°/-Revue CREAD n°46/1998- Saib Musette & NacerEddine Hamouda « évaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie .
- 10°/ Revue CREAD n°46/1998 -Mohamed Medjkoune ‘ ajustement structurel, emploi et chômage en Algérie’
- 11°/- Revue CREAD n°75/2006-youcef Benabdallah’ Croissance économique et dutch disease en Algérie.’
- 12-**Revue des Sciences Economiques de Gestion et de Commerce. n°10-2004 -** Messaoud Medjitna ”Caractéristiques essentielles actuelles de l’économie Algérienne.
- 13-**Revue des Sciences Economiques de Gestion et de Commerce N°08-2003-** Ahmed Zakane « capital physique , main d’œuvre et croissance économique :essai d’analyse appliquée au cas de l’Algérie » P 64
- 14°/Revue de l’INPS-Alger-n°06-mai-2006-R.Boudjema : Algérie :chronique d’un ajustement structurel-
- 15°/- **Echosphere** :Fatima Zohra Rabah’ la politique fiscale et développement’ in Ecosphère-Centre de Documentation Economique et Sociale .Texte n°6.
- 16°/-**Revue Echanges**-Hamouni Boualem « modernisation du secteur bancaire algérien »in revue ‘échanges°241.mars 2007.p.65.

-17°/- Ceras-revue Didier Demaziere in Projet n°262.Juin 2000:'les actions collectives de chômeurs, une réinvention du chômage,.

18°/ Revue Confluences-1997-Ahmed Bouyakoub : l'économie algérienne et le programme de l'ajustement structurel-

19°/-Confluences méditerranée-William C.Byrd In confluences méditerranée n°45 printemps 2003 : "Algérie- contre performances Economiques et fragilité Institutionnelles".

20°/-Revue : le courrier économique-A. Benlhafsi / 3ème année n°36/25 Février 92 Paris

21°/-Revue MEDIA-BANK – N°21 - décembre 95/ jan.1996. « Indicateurs monétaires- Tendances monétaires et financières ». Banque d'Algérie

22°/ Revue Banque N°289-octobre 1970 – Article de P.Pascaillon : « Le système bancaire et monétaire Algérien. »

23°/-Revue l'économie - n°14-mai 1994 M.Abdelwahab Keramane : accord Algérie-FMI-.

24°/Revue l'économie n°12-fev-1994

25°/- Revue l'économie- n°14/mai 1994.Chaib Bounoua : la crise financière de l'entreprise publique algérienne.

26°/Revue elwihda.n°603.jan.1995

27°/-Revue l'économie N°13.avril 1994.APS -C.Hamza : la restructuration industrielle-quelques éléments d'approche.

28°/-Revue l'économie N°16.juillet août 1994. APS- C.Hamza : le rôle de l'état en économie de marché.

29°/- Revue l'économie N°05.juin 1993 .APS

30°/-Revue Banque de France : « La monnaie en 1984 » juillet 85.

31°/- Economic policy Review. Federal Reserve Bank of /B.G.Dages,L.Goldgerg,D.Kinnet « Foreign and Domestic Banc Participation in Emerging markets :Lessons from Mexico and Argentine.

32°/Revue Projet n°262.Juin 2000-Didier Demaziere in Ceras-:'les actions collectives de chômeurs , une réinvention du chômage,.

III- BULLETINS ET NOTES

1°/-Bulletin de la Banque de France 1985.

2°/-Bulletin de la Banque de France 1987.

3°/-Bulletin du C.I.E.P .Paris N°136- Fevrier 1991- Article de CH.DE Boissieu sur les ratios prudentiels dans les années 1990.

4°/-Bulletin trimestriels des indicateurs monétaires et financiers – Banque d’Algérie.

5°/-Bernard Fourcade in les notes du LIRHE : les observations de l’emploi et de la formation professionnelle, outils de gestion des transformations du marché du travail , cas de l’Algérie et de la Tunisie. Note n°333 décembre 2000.

-6°/- Banque d’Algérie : note d’information sur l’augmentation du capital des banques /décembre 2009

-7°/- Bulletin du centre d’information sur l’épargne et le crédit.(CIEF)n°136-février 1991. :CH.Boissieu : les ratios prudentiels dans les années 1990.

IV- DOCUMENTS Et SOURCES STATISTIQUES

1°/-Rapport banque d’Algérie décembre 2006

- **2°/- Rapport Banque d’Algérie 2008**

- **3°/-Rapport 2003 de la Banque d’Algérie**

4°/- Document ISGP – Alger-1990- communication de Bruno Rosignoli

« Evaluation structurelle et fonctionnelle du système bancaire Algérien ».

- **5°/-Document de la Banque Mondiale « portant sur le nouveau dispositif de coopération 2011-2014**

6°/-Rapport des services du FMI pour les consultations 2010(23/12/2010)

7°/-CNES : problématique de la réforme du système bancaire : élément pour débat social(2005)

8°/-CNES 4^{ème} Rapport National sur le Développement Humain 2003

9°/-Statistiques de l’Office Nationale des Statistiques

10°/-Statistiques du FMI

11°/-Mieux financer l’économie : évolution des établissements bancaires en France : enjeux, bilan et perspectives .Commission des Finances du SénatNew York-September 2000.

- 12°/ Banque de France. :La banque de France et la monnaie-3eme édition 1987
- 13°/-Banque d'Algérie-rapport Banque d'Algérie-décembre 2006.
- 14°/- Banque d'Algérie-rapport Banque d'Algérie-décembre 2008.
- 15°/Banque d'Algérie : note d'information sur l'augmentation du capital des banques /décembre 2009
- 16°/ Rapport d'activité de la Banque de France.1991.
- 17°/-Banque d'Algérie rapport sur le contrôle et supervision bancaire .2006

V- MEMOIRES ET THESES

- 1°/-A.Lounis « politique monétaire dans le cadre d'une transition vers l'économie de marché :cas de l'Algérie. magistère /Institut des Sces Economiques d'Alger. 1994/95.
Asma Layouni : les mesures intermédiaires de la politique monétaire-rôle et implications stratégiques-thèse de doctorat de Sciences économiques-université Lumière Lyon2-2007.
- 2°/A.Mezaache :l'entreprise publique algérienne et les nouvelles réformes économiques : éléments d'analyse d'une nouvelle dynamique de gestion. Thèse de doctorat Es-Sciences économiques 1998-1999.
- 3°/- Ahmed Zakane : Analyse de l'offre d'emploi ; réalités et perspectives ; Cas de l'Algerie magistere/ I S E 1992
- 4°/Alcide Bour –Banques-Coopératives-Stratégies-développement-Master 2008 université de Droit ,Sciences économiques et de Gestion-on :<http://memoireonline.com/10/08/1546/banques-cooperatives-strategies-developpement.html>
- 5°/ Ould Cheikh El Mokhtar” La politique monétaire et ses effets sur les variables réelles : Cas de la Mauritanie. Magistère/Sces Economiques .Annaba.1999
- 6°/- François Maudet : Les Banques étrangères en Argentine, avant, pendant et après la crise. Doctorat/Université Pierre Mendes. France/Institut d'Etudes Politiques de Grenoble-2006-2007-
- 7°/- Mourad Ouchichi- L'obstacle des reformes économiques en Algérie .Thèse de Doctorat en Science politique- Université Lumière –Lyon 2.mai 2011.
- 8°/- Zakia Belogbi »Adaptation du modèle macro économétrique de Haque et alii à l'économie algérienne »thèse de doctorat en Sciences Economiques –université d'Alger2004/2005

- 9 / أحمين شفير، الاصلاحات الاقتصادية و آثارها على البطالة و التشغيل، حالة الجزائر، رسالة ماجستير جامعة الجزائر، ص 207-209.
- 10 / -قصاب سعديّة -اختلالات سوق العمل وفعاليّة سياسات التشغيل في الجزائر 1990 . 2004 دكتوراه دولة في العلوم الاقتصادية السنة الجامعية 2005 . 2006
- 11 / -بن باحان محمد: الأبعاد الجديدة لاستقلالية البنوك المركزية في ظل العوامة-دراسة حالة بنك الجزائر-دكتوراه دولة في العلوم الاقتصادية و علوم التسيير-جامعة الجزائر 3 - 2012/2013

VI- Lois, Ordonnances et Règlements

- 1°/-Loi bancaire 86-12 du 19 aout 1986 relative au régime des banques et du crédit.
- 2°/ La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative a la monnaie et au crédit
- 3°/-Loi de 1988 modifiant et complétant la loi bancaire de 1986.
- 4°/La loi 88-01 portant autonomie des entreprises publiques.
- 5°/L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003relative à la monnaie et au crédit.
- 6°/-L'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003relative à la monnaie et au crédit
- 7°/-L'ordonnance n°01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi n°90- 10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- 8°/-Décret n°96-297 du 8/9/96 portant création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes .JO n°52du 11 décembre 1996
- 9°/ Journal officiel du 06/10/1967.
- 10°/-Journal officiel du 14/06/1966
- 11°/-Règlement n°90-01du 04juillet 1990
- 12°/- Règlement de la banque d'Algérie n°04/01du 4mars 2004.
- 13°/- journal officiel du 28/12/1962. Loi n°62-144 du 13/12/1962 et le décret du 28/12/1962 fixant au 1°janvier 1963 la date d'existence effective de la B.C.A
- 14°/ règlement de la Banque d'Algérie n°09-03 du 26 mai 2009
- 15°/Instruction n°01-12 du 29 avril 2012 modifiant et complétant l'instruction n°02-04 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.

VII- Les Communications et articles de presse

1°/-Abderrahmane Mebtoul –in le quotidien la nouvelle République du 23avril 2008 :le gouvernement peut-il juguler l’inflation et créer 400.000 emplois par an. ? -

2°/Amel Blidi “Banque d’Algerie :le dispositif de virement de gros montants opérationnel -In Elwatan du 21 Février 2006.

3°/Bernard Fourcade ‘Les observations de l’emploi et de l formation professionnelle outils de gestion des transformations du marché du travail :cas de l’Algérie et de la Tunisie’ communication dans colloque CNRS –université Toulouse1-Septembre-2000.

4°/Chabha Bouzar ‘Evaluation des structures et de la production des Banques commerciales suite à la loi 90/10 -Communication –

كلية العلوم الانسانية و العلوم الاجتماعية .ديسمبر 2004-ملتقى الوطني الأول-المنظومة المصرفية الجزائرية و التحولات الاقتصادية-الواقع و التحديات-

5°/Cherif Bennaceur « les banques françaises favorisées » In le quotidien Le soir d’Algérie 19/mars /2007

6°/Dipak Dasgupta,Jennifer Keller and T.G.Srinivasan Refom and Elusive Growth in the middle East-What has Happened in the 1990s?

7°/Erik De Vrijer, chef de la mission du FMI In Magharebia.com.du 19/10/05

8°/ Fatiha Talahit’reformes et transformations économiques en Algérie’rapport en vue de l’obtention du diplôme habilitation à diriger des recherches –Paris13-janvier 2010

9°/Ghanie Ghaussy :politique monétaire et stabilité économique.<http://webmanagercenter.com/management/>

-10°/Ivan Martin « politique économique et stabilité de l’Etat »-Université CarlosIII-Madrid.

11°/Jean Pierre Landau « bulles et surveillance macro prudentielle » In conférence organisée conjointement par la Banque de France et l’école d’économie de Toulouse 28/Janv/2009.P5

12°/Lahouari Addi ‘Réformes économiques et obstacles politiques’ Article paru dans Le Quotidien d'Oran les 24, 26 et 27 juin 2004

13°/ M.Alassane D.Outtara :Discours ProgrammeFMI Berlin 9 juin 1999

14°/Med Larbi Saker:la réforme du système bancaire et financier en Algérie dans une perspective d’intégration à l’économie mondiale » IN intervention colloque-

15°/M.Laksaci in le quotidien Liberté du 21/10/2010-

16°/Mohamed Chérif Belmihoub-, Les réformes au Maghreb et les limites de l’autoritarisme- in La Tribune du 22/9/8

17°/Mokhtar Haider « un paysage a défaut de système cohérent »in le quotidien Liberté du 8 mars 2009

18°/Nacera Derder Analyse des performances du système bancaire algérien - ملتقى المنظومة المصرفية الجزائرية و التحولات الإقتصادية - الواقع و التحديات

19°/ Yazid Ouada : tendance : la politique de l'emploi en Algérie.in le quotidien horizons 19/octobre 2010.

-20°/Le financier : Le FMI note l'Algérie : Evolution positive des indicateurs économiques.24/octobre 2010

-21°/Synthèse de Rayenne. Le quotidien Liberté du 25juillet 2008- in www.algerie.dz.com

-22°/Supplément économique dans- l'info au quotidien -25 juillet 2008.

-23°/International Crisis Group – ‘ L'économie algérienne ‘Bruxelles, 26 octobre 2002

-24°/Supplément économique dans « l'info.au quotidien25/juillet 2008

Les sites web

- <http://www.bank-of-algeria.dz>
- <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/algerie/geographie>
- -<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collection/problemes-economiques>
- -http://www.deldza.ec.europa.eu/fr/ue_med/meda.htm
- www.algerie.dz.com
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/politique-monetaire>.
- -[http://www.skyminds.net/economie-et-sociologie/le rôle-économique-et –social-des-pouvoirs-publics/politiques-conjoncturelles-et-structurelles/](http://www.skyminds.net/economie-et-sociologie/le_r%C3%B4le-%C3%A9conomique-et-social-des-pouvoirs-publics/politiques-conjoncturelles-et-structurelles/).
- <http://el-mouradia.dz/francais/algerie/economie.htm>
- <http://www.algerie-dz.com/article6367.html>
- <http://www.algerie360.com/algerie/loi-de-finances-2011>
- -<http://www.bank-of-algeria.dz>
- -:<https://www.cia.gov/cia/publications/factbook>
- <http://www.memoireonline.com/10/08/1546/banques-sa-banques-cooperatives-strategies-developpement.html>

▪ **Liste des abréviations :**

- ABEF : association des banques et établissements financiers
- A.N.P.E : Agence Nationale Professionnelle pour l'emploi
- l'ANSEJ : Agence Nationale de soutien et insertion des jeunes
- ARTS : Algeria Real Time Settlements
- BA : Banque d'Algérie
- BAD : Banque Algérienne de Développement
- BCA : Banque Centrale d'Algérie
- BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural
- BCA : Banque Centrale d'Algérie
- BEA : Banque Extérieur d'Algérie
- B.A.M.I.C : Banque mixte Algéro-Libyenne
- BGM : Banque générale méditerranéenne
- BDL : Banque de Développement Local
- BNA : Banque National d'Algérie
- BIT : Bureau international du Travail
- BM : Banque Mondiale
- BNP : Banque de paris et des pays bas
- CNAC. : Caisse Nationale
- CA : conseil d'administration
- CAD : Caisse Algérienne de Développement
- CCP : Compte des chèques postaux
- CM : Commission Bancaire
- CMC : Conseil de la Monnaie et du Crédit
- CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole
- CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
- CNES : Conseil National Economique et Social
- CPA : Crédit Populaire d'Algérie
- CPE : Conseil National des Participations de l'Etat
- D.A : dinar algérien
- D.E.F.M : demandes d'emplois en fin de mois
- DIPJ' : - Dispositif d'insertion professionnels des jeunes »
- ENAG : Entreprise Nationale des Arts Graphiques
- Euro système : système européen de banques centrales
- FRR : fonds de régulation des recettes
- FMI : Fonds Monétaire International
- FPE : Insertion Professionnelle des Jeunes
- IBS : impôt sur le bénéfice des sociétés
- IS: **I**ntestments and **S**avings
- .JO : Journal officiel :
- LM: **L**iquidity preference and **M**oney Supply
- LMC : loi sur la monnaie et le crédit
- M1 : disponibilités monétaires
- M2 : masse monétaire
- MENA : Middle East and North Africa
- NAIRU: Non accelerating Inflation Rate of Unemployment
- OCDE : organisation de coopération et de développement économique)
- ONS : office nationale des statistiques
- ONU : Organisation des Nations Unies

- OPU: Office des Publications Universitaires
- PAS : Programme d'Ajustement Structurel
- PCSC) : programme complémentaire de soutien à la croissance
- P.E.S.F : programme d'évaluation du secteur financier
- P.I.B : Produit Intérieur Brut
- PNB : Produit National Brut
- PNC : Plan National de Crédit
- SPA : Société par action
- PTF : productivité totale des facteurs
- PSRE : Plan de Soutien à la Relance Economique
- SG : Société Générale Algérie
- TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- UE : Union Européenne

A N N E X E S “I”

Annexe N°1

La masse monétaire a progressé, de 1986 à 2005 comme suit :

U=milliards .D.A

rubrique	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Circulation. <u>fiduciaire</u> <u>scripturale</u>	89.9	96.9	109.8	121.2	135.9	157.7	185.4	212.0	224.4	252.3	293.5	341.7
	115.5	126.9	142.4	128.8	134.2	168.8	184.3	234.5	251.6	266.8	295.6	331.1
Monnaie(M1)	204.9	223.8	252.2	250.0	270.1	325.9	369.7	446.5	476.0	519.1	589.1	672.8
Quasi- monnaie	22.2	34.0	40.8	58.1	72.9	90.3	146.2	180.5	247.7	280.5	326.0	411.4
Monnaie et quasi- monnaie(M2)	227.1	257.8	293.0	308.1	343.0	416.2	515.9	627.0	723.7	799.6	915.0	1.084.2
Accroissement de M2 (%)		13.6	13.6	5.2	11.3	21.3	23.9	21.5	15.4	10.5	14.4	18.5

rubriques	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Circulation. <u>fiduciaire</u> <u>scripturale</u>	390.8	439.5	484.9	577.2	664.7	781.4	874.3	921.0	
	422.9	446	556.4	661.3	751.6	849	1.286.3	1.501.9	
Monnaie(M1)	813.7	885.5	1041.3	1.238.5	1.416.3	1.630.4	2.160.6	2.422.7	
Quasi- monnaie	474.2	577.9	617.9	1.235.0	1.485.2	1.723.9	1.577.5	1.724.2	
Monnaie et quasi- monnaie(M2)	1.287.90	1.463.40	1659.2	2.473.5	2.901.5	3.354.3	3.738.1	4.146.9	
Accroissement de M2 (%)		19.1	13.6	12.99	22.30	17.3	15.6	11,4	10.9

Source : banque d'Algérie

Annexe N°2

Les contreparties de la masse monétaire ont évolué comme suit :

	Décembre											
	milliards de D.A											
Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
rubriques												
Avoirs extérieurs nets	9,3	9,1	9,3	6,5	6,5	24,3	22,6	19,6	60,4	26,3	134,0	350,6
<u>Crédit intérieur</u>												
crédit à l'Etat	101,1	123,1	147,2	178,6	167,0	159,9	226,9	527,4	468,6	401,6	280,5	425,9
crédit à l'économie	176,9	180,6	192,0	194,4	247,0	325,8	465,2	220,2	305,6	565,6	776,8	753,8

Source : banque d'Algérie ;

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
rubriques												
Avoirs extérieurs nets	280,7	174,5	775,9	1.310,8	1.755,7	2.342,6	3.119,2	4.179,7	5.515,0	7.416	10.247	10.758
<u>Crédit intérieur</u>												
crédit à l'Etat	542,3	635,9	506,6	569,7	578,6	423,4	-20,6	-933,2	-	-2.583	-4.092	-4.079
crédit à l'économie	731,1	966,3	776,2	1.078,4	1.266,8	1.380,2	1.535,0	1.779,8	1304,1	2.181,1	2.689	3.187
									1.905,4			

Source : Office Nationale des Statistiques

Annexe N°3 : Evolution comparée des crédits à l'économie et le P.I.B

U = milliards de D.A

Source : banque d'Algérie

Années rubriques	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Crédits à l'économie	180,6	192,0	194,4	247,0	325,8	465,2	220,2	305,8	565,6	776,8	753,8	731.1
P.I.B	305,6	350,0	423,8	556,0	884,0	1.045,0	1.161,7	1.473,4	1.966,0	2.494,6	2.716,4	2803.1
Crédits à l'économie/PIB	5,1	54,9	45,9	44,4	36,8	44,5	19,0	20,8	28,8	31,1	26,5	26.08
Variat°en % des crédits à l'économie	1,6	6,3	1,3	27,0	31,9	42,8	-52,7	38,9	84,9	36,5	7,8	1,2
Variat°en% PIB		14,5	21,1	31,4	59,0	19,0	11,2	26,8	33,4	26,8	9,0	+ 4,6

Evolution comparée des crédits à l'économie et le P.I.B (suite)

U = milliards de D.A

Source : banque d'Algérie

Années rubriques	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Crédits à l'économie	966.3	776.2	1.078. 4	1.266. 8	1.380. 2	1.535.0	1.778.3	1.905,4	2.181.1	2.689	3.187
P.I.B	3215. 1	4123. 5	4257. 0	4514. 8	5266. 8	6127.4	6498.6	8460	9325	11069.0	10017.5
Crédits à l'economie/PIB	30.05	18.8	24.33	28.05	26.20	25.05	27.36	22.52	23.38	24.29	31.81
Variat°en % des crédits à l'économie	13.7	- 16.99	8.52	17.47	8.95	11.22	15,94%	12,16%			
Variat°en%PIB	3.2%	2.4%	2.1%	4.1%	3%	5.2%	5.1%	2.0%	3.1%	3%	3.9%

A N N E X E S “II”

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

Dédicaces.....	3
Remerciements.....	4
Introduction Générale.....	IV
Première partie : politique monétaire et financière de l'Algérie.....	19.
Introduction	20.
Chapitre I- cadre général : les fondements théoriques de la politique monétaire.....	22
Introduction.....	23
Section I : Définitions de la politique monétaire.....	24
Section II – Les objectifs de la politique monétaire	28
Paragraphe1-la thèse keynésienne.....	31
Paragraphe 2- la thèse monétariste.....	33
Section III – Les Instruments de la politique monétaire.....	36
Paragraphe 1-l'encadrement du crédit.....	37
Paragraphe2-l'action sur la liquidité bancaire.....	38
Conclusion.....	41
Chapitre II- LA POLITIQUE MONETAIRE EN ALGERIE.....	42
Introduction.....	43
Section I : la politique monétaire durant la période 1963-1990.....	43
Section II : la politique monétaire durant la décennie 90-2000.....	47
Paragraphe 1 : l'avènement de la loi 90-10.....	48
Paragraphe 2 : les dispositions de la régulation monétaire pour les autorités monétaires.....	48
Paragraphe 3 : la mise en œuvre des reformes orientés vers l'économie de marché.....	50
Section III : La politique monétaire depuis 2000 à nos jours.....	55
Paragraphe 1 : Les objectifs de la politique monétaire.....	56
Paragraphe 2: Les instruments de la politique monétaire.....	58
Paragraphe 3 : La politique monétaire et financement de l'économie.....	59
Conclusion.....	68

CHAPITRE III : L'analyse de la masse monétaire :	69
Introduction.....	70
Section I - Les Disponibilités monétaires	74
Paragraphe1-la monnaie fiduciaire.....	74
Paragraphe2-la monnaie scripturale.....	76
Section II- La Quasi-monnaie.....	79
Section III - Etude de la progression de la masse monétaire.....	80
Paragraphe1 –Etude comparative de la part des composantes dans la masse monétaire.....	82
Paragraphe2- la vitesse de circulation de la monnaie.....	84
Paragraphe3-Evolution de la masse monétaire par rapport au Produit Intérieur Brut(la liquidité de l'économie).....	86
Conclusion.....	93
CHAPITRE IV L'analyse des contreparties de la masse monétaire	94
Introduction.....	95
Section I - – Les crédits à l'économie :.....	97
Section II – Les avances au Trésor	104
Section III - Les avoirs extérieurs.....	106
Conclusion.....	110
Conclusion de la première partie.....	111
 Deuxième partie : stratégie monétaire de l'Algérie en matière de développement dans le cadre des reformes économiques	 113
Introduction.....	114

Chapitre I : évolution du cadre juridique, institutionnel et organisationnel du système bancaire algérien.....	116
Introduction.....	117
Section I- le cadre juridique et institutionnel.....	117
Section II-Le cadre organisationnel du système bancaire.....	122
II-1-La Banque Centrale d’Algérie.....	122
Paragraphe 1-Structure et organisation de la BCA.....	122
Paragraphe2-les principales fonctions de la Banque Centrale d’Algérie.....	123
II -2-Les Banques Primaires.....	126
II -2-1-La Banque Nationale d’Algérie.....	126
Paragraphe1-Structure et organisation de la Banque Nationale d’Algérie.....	126
Paragraphe 2-Rôle et vocation de la BNA.....	127
II -2-2-Le Crédit Populaire d’Algérie.....	127
Paragraphe1-organisation du Crédit Populaire d’Algérie.....	128
Paragraphe2-fonctions du CPA.....	128
II -2-3-La Banque Extérieure d’Algérie.....	128
Paragraphe 1-Structure et organisation de la BEA.....	128
Paragraphe 2-fonctions de la BEA.....	129
II -2-4-la Banque de l’Agriculture et du Développement Rural.....	129
Paragraphe1-Structure et organisation.....	129
Paragraphe 2-principales fonctions de la BADR.....	129
II -2-5-La Banque de Développement Local.....	130
Paragraphe1-organisation de la BDL.....	130
Paragraphe 2-Ses principales fonctions.....	130
II -2-6-La Caisse Nationale d’Epargne et de Prévoyance.....	130
Paragraphe1- organisation de la CNEP.....	130
Paragraphe2-Ses principales fonctions.....	130
Section III- La Création d’établissements spécialisés.....	131
III-1- Les Banques mixtes.....	132
Paragraphe 1- la Banque mixte Algéro-Libyenne(BAMIC).....	132
Paragraphe 2-LA Banque ElBaraka d’Algérie.....	132
Paragraphe 3-Algéria Gulf Bank.....	132

III-2- Les Banques d'affaires privées.....	133
Conclusion.....	136
Chapitre II- Impact des réformes économiques et financières engagées par les pouvoirs publics algériens sur le système bancaire	137
Introduction.....	138
Section I – Rôle du système bancaire algérien dans le financement de l'économie durant la période de la planification financière	139
Section II –Le programme de relance économique et les modifications juridiques du système bancaire.....	145
Paragraphe1-Les principales dispositions portant organisation bancaire.....	145
Paragraphe2-Réglementation et contrôle de l'activité bancaire.....	148
Section III – L'ajustement structurel et la politique de financement de l'économie.....	150
Conclusion.....	154
Chapitre III- L'implantation des banques étrangères et leurs Implications sur l'économie Algérienne	155
Introduction :	156
Section I : Impact des banques étrangères sur le secteur bancaire algérien	156
Paragraphe 1-établissement des banques étrangères en Algérie.....	157
Paragraphe 2-les Banques privées nationales.....	161
Paragraphe3- mise en place de cellule de suivi.....	162
Section II- la réglementation fixant le seuil des capitaux propres des Banques.....	163
Section III- Les conséquences économiques.....	164
Conclusion.	166
Conclusion de la deuxième partie.....	167

Troisième partie : La conduite de la politique monétaire d'ouverture et ses implications	169
Introduction.....	170
Chapitre I- Les fondements théoriques du chômage.....	173
Introduction.....	174
Section 1- Les définitions et les différentes formes de chômage	175
Paragraphe 1-les différentes définitions.....	175
Paragraphe 2-les différentes formes de chômage.....	177
Section II : Les Mécanismes théoriques d'action contre le chômage	177
Paragraphe 1-l'analyse libérale du chômage.....	178
Paragraphe 2-l'analyse Keynésienne.....	178
Paragraphe 3-l'analyse néoclassique.....	181
Section III- les principales causes du chômage.....	185
Paragraphe 1- la croissance de la population active.....	185
Paragraphe 2-la mobilité de l'emploi.....	185
Paragraphe 3-la flexibilité du marché du travail.....	186
Conclusion	187
Chapitre II- Les reformes économiques en Algérie et leurs implications	188
Introduction.....	189
Section I- Les reformes économiques et la conduite de la politique de l'emploi	
en Algérie.....	192
Paragraphe 1-l'analyse de la situation du marché travail durant la période de la restructuration organique des entreprises publiques	193
Paragraphe 2-le programme de l'ajustement structurel et ses retombés sur le marché de l'emploi.....	195

Paragraphe 3-La situation du marché du travail depuis l'ouverture à l'économie de marché.....	198
Section II - les caractéristiques du chômage en Algérie.....	199
Paragraphe1-les catégories de chômeurs en Algérie.....	199
Paragraphe2-les actions de soutien à la relance économique.....	204
Conclusion.....	212
Chapitre III- La conduite et l'importance de la politique économique en Algérie.....	214
Introduction.....	215
Section I : la politique fiscale.....	218
Section II : la politique monétaire.....	222
Section III : la politique budgétaire.....	224
Conclusion	227
Conclusion de la troisième partie	228
Conclusion générale.....	230
Bibliographie.....	248
Liste des abréviations.....	258
Annexes I.....	260
Annexes II.....	265

-

